DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13514 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 10-LUNDI 11 JUILLET 1988

Damas contre l'OLP

Ce que n'avaient pas réussi à faire complètement Israël, ni les miliciens chrétiens libanais, ni la milice chiite Amal puissamment aidée par la Syrie, ce sont donc des Palestiniens, eux aussi fortement appuyés par Damas, qui l'ont fait : mettre fin à toute présence palestinienne dans la capitale libanaise. Mais quels que soient les acteurs, le départ de Beyrouth des partisans de M. Arafat relève avant tout de la volonté de la Syrie.

La fiction des dissidents palestiniens d'Abou Moussa, dont la plupart des combattants ont été amenés de Damas pour la circonstance ne doit pas masquer ce fait. Plus qu'un énième combat inter-palestinien, ce qui vient de se passer à Beyrouth est la poursuite de la lutte que se livrent depuis des années, au Liban, l'OLP et la Syrie.

Avec le recul, on peut même se demander si le président syrien, en acceptant de recevoir M. Arafat quelques jours après l'enterrement à Damas du numéro deux de l'OLP assassiné à Tunis, Abou Jihad, ne cherchait pas à masquer un peu mieux le coup qu'il s'apprêtait à lui porter dans la capitale libanaise.

La « victoire » syrienne répond en tout cas à deux objectifs distincts, mais qui se rejoignent. Dans la perspective de l'élection présidentielle libanaise qui devrait avoir lieu prochainement, Damas, dont les troupes contrôlent déjà, depuis février 1987, Beyrouth-Ouest et, depuis mai dernier, la banlieue sud, voulait demeurer seul maître du terrain. Les Palestiniens, même s'ils ne représentaient pas un réel danger, demeuraient une hypothèque. En regroupant tous les Palestiniens dans les environs de Saïda, où ils sont encerclés de tous côtés, à la fois par l'armée syrienne, par l'armée israélienne ou par ses affidés de l'Armée du Liban sud, et par les chiites d'Amal, Damas réduit considérablement leur marge de manœuvre en attendant peut-être — mais ce serait une bataille d'une autre ampleur — de les réduire.

Il est significatif que la Syrie ait pu mener cette opération dans l'indifférence quasi générale du monde arabe, moins d'un mois après le sommet d'Alger, réuni en principe pour appuyer le soulèvement dans les territoires occupés par Israël. Malgré le discours officiel, il ne fait pas de doute que ce soulèvement qui a donné une nouvelle force politique à l'OLP n'est pas vu d'un très bon œil en Syrie, ni dans la plupart des capitales arabes, où l'on se méfie de l'« indépendance palestinienne ».

En assénant un coup très dur à M. Arafat, la Syrie a voulu aussi rappeler que la carte palestinienne n'était pas, selon elle, exclusivement entre les mains de l'OLP. Mis à part les efforts de la Libye, de l'Algérie et du Koweït, trois pays éloignés du champ de bataille qui ont dû renoncer devant la volonté syrienne, c'est en tout cas dans les territoires occupés que cette défaite palestinienne a été le plus durement ressentie.

L'OLP ne devrait-elle pas concrétiser politiquement les bénéfices du soulèvement en présentant une vision claire de ce qu'elle veut pour l'avenir ? La bataille politique des Palestiniens n'est pas celle du Liban, mais celle des territoires occupés. C'est d'abord là que se joue leur avenir.


M 0146 - 0711 0 - 6,00 F
3790146006000 07110

Du matériel militaire pour plus de 70 milliards de francs

Washington critique le contrat d'armements anglo-saoudien

Washington a indiqué, le vendredi 8 juillet, que le contrat d'armements anglo-saoudien annoncé le même jour « portait atteinte aux intérêts américains ». Cette transaction, la plus importante jamais conclue par le Royaume-Uni, concerne la livraison à Ryad d'avions de combat, d'appareils d'entraînement, de chasseurs de mines et de la construction de bases aériennes et navales pour un montant évalué entre 70 et 100 milliards de francs.



Lire nos informations page 3

La baisse du taux d'intervention de la Banque de France

M. Bérégovoy veut soulager la trésorerie des PME

En obtenant de la Banque de France une nouvelle diminution de son taux d'intervention, la deuxième en six semaines, un demi-point au total, M. Pierre Bérégovoy veut abaisser le coût du crédit en France. Il va prendre des dispositions pour faire bénéficier les PME de cette baisse, réservée, jusqu'à présent, aux grandes entreprises et au Trésor. Le taux d'intervention de la Banque de France est ainsi à son niveau le plus bas depuis neuf ans.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, a de la suite dans les idées. Dès son retour rue de Rivoli, il réclamait une baisse des taux d'intérêt à une Banque de France toujours un peu réticente, puisqu'elle est chargée de défendre le franc et qu'une de ses armes est, précisément, afin de rendre les placements attrayants pour les étrangers, le maintien des taux d'intérêt français à un niveau relativement élevé.

Le 26 mai, M. Bérégovoy obtenait gain de cause une première fois, la Banque de France acceptant de ramener de 7,25 % à 7 % son taux d'intervention en contrepartie d'une ponction sur le bénéfice d'exploitation des banques pour éviter de gonfler une demande de crédits déjà forte. Vendredi 8 juillet, il a obtenu de l'Institut d'émission une seconde diminution d'un quart de point de son taux d'intervention, celui auquel elle alimente le marché en liquidités et qui se trouve ramené à 6,75 %, au plus bas depuis le 15 juillet 1979.

Dans sa décision, prise sans contrepartie cette fois-ci, la Banque de France a tenu compte d'une série de données favorables.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 13.)

Les élections mexicaines

Le parti officiel serait divisé sur l'attitude à l'égard de la fraude.

PAGE 3

Amnistie 1988

Le détail des dispositions adoptées par le Parlement.

PAGE 16

Industrie du luxe

La Financière Agache et Guinness actionnaires principaux de LVMH, premier groupe français.

PAGE 13

Catastrophe pétrolière

La tragédie de « Piper-Alpha » met en cause la conception des plates-formes.

PAGE 6

La session parlementaire

– Le bilan d'un grand écart entre le PC et les centristes.

– « Gouverner autrement bis », par Thierry Pfister.

PAGE 5

Chronologie

Juin en France et dans le monde.

PAGE 12

Le sommaire complet se trouve en page 16

Les premiers pas d'une coopération sérieuse

Retrouvailles entre l'Algérie et le Maroc

Les retrouvailles algéro-marocaines vont bon train. Les deux pays, qui ont renoué leurs relations diplomatiques, explorent maintenant, avec détermination, les voies d'une nouvelle coopération et commencent à signer des accords bilatéraux.

RABAT
de notre envoyé spécial

« On a vécu des périodes de très fortes tensions entre nos deux pays à cause du conflit du Sahara, mais le roi Hassan II et le président Chadli ont eu la sagesse d'éviter l'irréparable en se refusant l'un et l'autre à l'escalade militaire. On mesure, aujourd'hui, la lucidité de deux chefs d'Etat qui n'ont jamais voulu insulter l'avenir. » Ces propos d'un dirigeant de l'Union socialiste des forces populaires, parti de gauche, qui se réjouit sans réserve de l'évolution en cours, expriment le sentiment général à Rabat.

Le pari ouvert après le rétablissement des relations diplomatiques a été tenu : Algériens et Marocains sont parvenus à signer un large accord de coopération bilatérale, le mercredi 6 juillet, une semaine exactement avant la réunion à Alger de la commission intermaghrébine créée par les cinq chefs d'Etat concernés (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) le 10 juin, après le sommet extraordinaire de la Ligue arabe. La libre circulation des personnes commence à être effective, les liaisons postales et téléphoniques sont facilitées, les lignes électriques sont raccordées.

La réconciliation avec Alger intervient une année où, après des récoltes exceptionnelles, le Maroc dispose de certains surplus agricoles, notamment de milliers de tonnes d'orge. Une partie en a été cédée à l'Arabie saoudite, mais on mesure quelle absurdité il y avait à s'interdire le marché du voisin algérien. On parle du caractère complémentaire des deux économies : gaz algérien contre agrumes et phosphates marocains. On évoque la coopération sectorielle : industrie lourde algérienne et industrie légère et de transformation au Maroc.

Le conflit saharien n'a pas été le seul obstacle à la coopération. Déjà, avant 1975, l'Algérie de Boumediène, socialiste et dirigiste, tenait cette coopération pour impossible en raison de la présence de capitaux étrangers dans les entreprises marocaines. L'évolution en cours depuis l'accession au pouvoir du président Chadli, partisan d'une relative libéralisation de l'économie, a levé cet obstacle, et une première société algéro-marocaine à capitaux privés vient d'être créée pour l'import-export de pièces détachées dans le secteur de l'automobile. Une délégation du patronat marocain a été accueillie à bras ouverts à Oran et à Tlemcen fin juin.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(Lire la suite page 4.)

400 millions de tonnes de déchets industriels à éliminer

Les poubelles des riches

Des plages new-yorkaises interdites au public après le déferlement de déchets hospitaliers (seringues, flacons de sang, équipements divers) déversés par des bateaux... Un cargo panaméen, le Reefer-Rio, *reparti le 6 juillet de Kiel (RFA) sans avoir pu décharger les 6 000 tonnes de viande de renne soupçonnée d'être radioactive, cargaison avec laquelle il erre depuis deux mois... Ces affaires, parmi d'autres, illustrent le casse-tête planétaire du trafic des déchets industriels.*

Des barges d'ordures ménagères qui cabotent pendant des mois avant de revenir à leur point de départ ; des fûts de déchets toxiques qui sillonnent les océans sans trouver preneur ; des dépôts clandestins de résidus industriels découverts en Afrique ; des bateaux réquisitionnés, des ambassadeurs rappelés, des ministres arrêtés... Les rebuts de notre société industrielle représentent-ils un enjeu tel qu'il faille tricher ou corrompre pour les éliminer ? Assiste-t-on à la mise en place d'un réseau de trafiquants internationaux ou bien à de dérisoires tentatives pour écouler des sous-produits dont personne ne veut ?

L'enjeu, en tout état de cause, est important. On évalue à environ 400 millions de tonnes la quantité de déchets produits annuellement par l'industrie du monde occidental — dont près de 60 % par les seuls Etats-Unis.

Les résidus industriels n'ont certes pas de valeur en soi, car il s'agit de matériaux inutilisables, mais le coût d'élimination leur confère une valeur négative qui n'est pas négligeable. Ce coût, lié surtout au transport, varie de quelques centaines de francs la tonne pour des déchets « bas de gamme » — comme les cendres d'incinération d'ordures ménagères — à plusieurs milliers de francs la tonne pour les résidus chimiques hautement toxiques ou non dégradables, comme l'arsenic, le cyanure, les organo-chlorés et tout l'éventail des PCB (polychlorobiphényls), dont la fameuse dioxine. Un « marché » de plusieurs centaines de milliards de francs, à se répartir entre courtiers, transporteurs, éliminateurs et, de plus en plus, pays démunis n'ayant à offrir que leur espace.

Rien qu'en France, où la quantité de déchets toxiques plafonne à quelque deux millions de tonnes, le coût d'élimination se chiffre à 700 millions de francs en 1985, sur un total de 4 milliards dépensés par les industriels pour l'élimination de tous leurs déchets. La quantité mise sur le marché n'augmente pas, car les techniques de recyclage ont beaucoup progressé, mais le produit final est d'autant plus cher qu'il est « affiné » et réduit au plus dangereux.

ROGER CANS.

(Lire la suite page 7.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 160 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F





Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Il y a cinquante ans

Le tour du monde en avion de Howard Hughes

LE 14 juillet 1938, Howard Hughes et les quatre autres membres de l'équipage du bimoteur Lockheed Cyclone, baptisé *l'Exposition de New-York*, atterrissaient à New-York, au terme d'un voyage autour du monde bouclé en trois jours, dix-neuf heures, quatorze minutes et dix secondes, pulvérisant ainsi le précédent record détenu par l'Américain Wiley Post. Rien alors ne semblait impossible au milliardaire touche-à-tout : le cinéma, les femmes fatales, l'aviation...

En fait, l'histoire de ce projet démarre en juin 1937, à l'instant précis où Wiley Post ajoute son nom à la liste prestigieuse des vainqueurs du ciel. Célèbre depuis son tour du monde accompli en huit jours, onze heures et quarante-cinq minutes, avec son coéquipier Harold Gatty, en 1931, Post brûlait du désir de se surpasser, mais seul à bord, cette fois. Borgne à la suite d'un accident, il n'hésite pas à rétorquer à ceux qui dénoncent la folie d'une telle tentative : *« Je ne dormirai que d'un œil ! »*

En juin 1937, il quitte le Roosevelt Field, un des aérodromes de New-York, pour reposer ses roues exactement au même endroit sept jours, dix-huit heures et quarante-deux minutes plus tard. Dans la foule en délire, un homme grand, très grand, au visage mince, coiffé d'un feutre marron, murmure tranquillement : *« On peut faire beaucoup mieux. Moi, je le ferai. »* Howard Hughes va s'employer désormais à tenir sa parole.

Les records du play-boy

De l'avis de ses pairs, Hughes, qui n'a rien d'un néophyte, possède les qualités qui en font un pilote audacieux mais lucide. La fièvre de l'air le tenaille comme elle dévorait Jean Mermoz. Un symptôme qui ne trompe pas. Les journaux ont d'ailleurs pris l'habitude de publier la photo de ce beau brun, dégingandé à la façon de James Stewart, toujours vêtu d'un cuir d'aviateur, posant à côté d'appareils de compétition dessinés et construits par lui.

Cet intérêt de la presse n'a rien de gratuit, car le play-boy Hughes bat des records et collectionne les trophées : record national de vitesse en 1935, record de traversée des Etats-Unis en 1936, une performance qu'il améliore en février de l'année suivante, franchissant la distance Los Angeles-New-York en sept heures, vingt-neuf minutes et vingt-sept secondes, à la vitesse moyenne de 534 km/h. Hughes n'en reste pas là.

Il réclame un couronnement, en l'occurrence un vol autour du monde qu'il va effectuer *« un peu au nord »*. Hughes ne doute pas une seule seconde de la réussite de son entreprise. Il en a étudié personnellement le moindre détail. Il ne laisse rien au hasard, supervise tout, voit tout. Il a réuni l'équipage le plus performant, les hommes réputés les meilleurs dans leur spécialité respective, et sélectionné l'appareil le mieux adapté à ce type de raid. Bref, pas d'échec possible ! D'ailleurs, ce mot ne figure pas dans son vocabulaire. Le milliardaire volant entend mener son tour du monde comme il séduit les actrices les plus langoureuses d'Hollywood : tambour battant et avec passion.

Le Hughes d'alors, plein d'énergie, ne ressemble pas à ce personnage d'épouvante, horrible et pathétique, au corps émacié et squelettique, qu'un avion ramènera vers sa ville natale de Houston, le 5 avril 1976, presque à la sauvette. Non, rien de commun entre le héros de 1938 et le vieillard solitaire, brûlant d'une fièvre démente et entretenu par des doses massives de drogues.

Coups de cœur

Dans la force de l'âge, Hughes prouve qu'il ne se prélasse pas sur le matelas de dollars d'un fabuleux héritage. Débordant d'idées, curieux de tout, il fait avec talent prospérer la fortune de son père, inventeur inspiré d'un dispositif de forage universel. Orphelin et milliardaire à dix-huit ans, déjà magicien des affaires, il investit des sommes colossales dans des coups de cœur qui lui rapportent de l'or. Tout lui réussit. L'amour ? On le rencontre en compagnie des stars les plus célèbres. Le cinéma ? Il produit des chefs-d'œuvre.

A vingt-cinq ans, il acquiert une célébrité nationale avec le film le plus cher de l'époque, *Hell's Angels*, qui sera suivi d'une cascade de succès : *Front Page*, *Scarface* et *The Outlaw (le Banni)*. L'homme, cependant, abandonne sans regret les plateaux de tournage et néglige volontiers Jean Harlow, Jane Russel ou Katherine Hepburn, pour se livrer tout entier à sa passion : l'aviation !

Après avoir fait tourner la tête des plus jolies femmes, il veut le monde. En 1938, pareille ambition relève encore de la démesure : nombre d'aviateurs plus expérimentés que Hughes ont tenté le pari pour n'en jamais revenir sans laisser de trace.

En l'espace de douze mois, le milliardaire a pesé les risques, évalué le matériel et les hommes. Et pris sa décision. Non seulement il part pour réussir, mais il part *sûr* de réussir...

Quelques instants avant l'envol, Hughes répond aux questions des reporters avec courtoisie et patience, et se prête sans broncher aux flashes des photographes. L'équipage, composé de l'ingénieur-radio Richard Stoddart, des navigateurs Harry P. Connor et Thomas L. Thurlow, et de l'ingénieur Edward Lund, un beau carré d'as, se tient à l'écart.



Au cours des diverses étapes de ce voyage, cette phalange de professionnels étonnera les pays visités par son calme et sa rigueur dignes de la génération spatiale. Pour l'heure, Hughes le charmeur se fait grave, mais une lueur de défi enflamme son regard noir : *« Je le ferai ! »*, lance-t-il à son entourage. Il se sait gagnant avant même d'avoir jeté les dés. Certes, le milliardaire n'a pas reculé devant les moyens techniques et financiers pour soutenir sa chance et garantir son succès : on parle alors de la bagatelle de 300 000 dollars ! Après tout, il a pris ce qu'il y a de meilleur. Lui compris, bien sûr...

Le 10 juillet 1938, à 23 h 30 GMT, il décolle de l'aérodrome Floyd Bennett (New-York). Le Lockheed Cyclone, bimoteur relativement ventru, met le cap à l'est, en direction de la France. Un vent favorable lui permet de se ménager une avance confortable sur l'horaire prévu. Hélas ! les minutes gagnées vont être rapidement gaspillées en raison d'un problème technique lié à la défaillance d'une partie du fuselage métallique. Ce qui n'empêche pas l'appareil de se poser au Bourget seize heures et trente-cinq minutes plus tard.

Cette performance est une belle consolation pour l'équipage de Hughes, surtout quand on sait que Charles Lindbergh, seul aux commandes de son monomoteur *Spirit of Saint Louis*, avait mis trente-trois heures et trente minutes, douze ans auparavant, pour couvrir la même distance. Une marée humaine un peu trop chaleureuse entoure l'avion, tandis que les autorités françaises ainsi que William Bullitt, l'ambassadeur des Etats-Unis, accueillent les cinq hommes.

Les 23 852 kilomètres du milliardaire

Au milieu de ce délire et des embrassades, Michel Wibault, un constructeur français, expert dans le domaine du revêtement métallique selon la nouvelle formule américaine, procède lui-même à la réparation du fuselage, un travail minutieux et délicat, mené avec une rapidité et une dextérité qui en disent long sur les progrès réalisés en France dans cet technique prometteuse. A peine Wibault relève-t-il la tête de son ouvrage que le Lockheed repart sans tarder, cette fois vers Moscou, malgré les avertissements de la météo, qui annonce là-bas des conditions épouvantables. On n'arrête pas un Hughes. De Moscou, où il arrive sans encombre, il file sur Omsk et Iakoutsk. De cette traversée de la Sibérie (on est alors dans les années les plus sombres du stalinisme), on sait peu de chose, sinon que les contacts de l'équipage se limitèrent pratiquement aux autorités militaires locales. Escale ensuite à Fairbanks, en Alaska, et à Minneapolis, avant de retrouver New-York, où l'appareil s'immobilise enfin le 14 juillet 1938, à 18 h 34 min GMT. Ainsi s'achève le nouvel exploit du milliardaire, exploit qui marque d'ailleurs l'apogée de sa carrière d'aviateur. Cette « première » revêt un caractère suffisamment original, même s'il s'agit d'un « petit » tour du monde – un parcours de 23 852 km, – pour accrocher l'imagination et l'enthousiasme du public.

Le reclus

Assez curieusement, la vie de Hugues restera placée sous le signe de l'aviation, d'une manière ou d'une autre, la tragédie l'emportant généralement. En 1946, au cours d'un vol d'essai, le milliardaire perd le contrôle d'un nouvel avion de reconnaissance dessiné par lui, le XF-11, et s'écrase sur Beverly-Hills. A peine rétabli, en 1947, le voici traîné devant une commission d'enquête parlementaire pour répondre de profits douteux durant la guerre et de pots-de-vin versés à des hommes politiques. L'histoire se répétera.

Son ultime performance en tant que pilote sera ce premier – et dernier – vol du *Spruce-Goose*, un hydravion géant, propulsé par huit moteurs et haut comme un immeuble de cinq étages, qu'il parvient à peine à faire évoluer sur 1 kilomètre, à 20 mètres au-dessus des eaux du port de Long-Beach, le 2 novembre 1947. Enfin, c'est à bord d'un petit biréacteur qu'il va mourir, en 1976, une demi-heure avant d'atterrir à Houston, où il devait être hospitalisé d'urgence.

« Si je ne réussis pas à arracher le bateau volant, je quitterai le pays pour ne jamais revenir », avait-il prévenu, juste avant sa tentative sur le *Spruce-Goose*. Confronté à un résultat mitigé, Hughes tint à moitié sa parole : s'il ne quitta pas le pays, il s'en isola progressivement au point de devenir l'ombre de lui-même, un fantôme rongé par la drogue, condamné par la folie à une réclusion totale dans un vaste appartement où seuls avaient accès des serviteurs mormons, dévoués et silencieux.

De ses héros, l'Amérique préfère conserver et présenter l'image d'une éternelle jeunesse. Hughes garde ainsi le visage impassible et beau de l'aviateur qui s'offrit le monde en 1938. Décidément, le mythe de Dorian Gray trouve là, une fois de plus, un prolongement aussi étrange qu'inattendu. On ne sait pas si ce tour du monde donna à Howard Hughes l'impression enivrante de posséder la planète, ne serait-ce qu'un instant. En tout cas, de ce rêve éphémère il fit un record réel et durable. Moins de cinquante ans plus tard, en juin 1987, Patrick Fourticq, Henri Pescarolo, Hubert Auriol et Arthur Powell amélioraient l'exploit de Hughes à bord d'un appareil sensiblement identique. C'était là une occasion de rendre hommage à celui qui a bien mérité sa place au Panthéon des grands aviateurs.

BERNARD MARCK.





Un contrat de 70 à 100 milliards de francs

Washington regrette les ventes d'armes britanniques à l'Arabie saoudite

Le ministère britannique de la défense a annoncé, le vendredi 8 juillet à Londres, que la Grande-Bretagne avait signé, le 3 juillet, un important contrat d'armements avec l'Arabie saoudite. Il n'en a pas précisé la nature exacte, ni le montant estimé. Mais des sources informées font état de la fourniture à Ryad d'avions de combat, d'appareils d'entraînement, de chasseurs de mines, et de la construction de bases aériennes et navales, pour un montant évalué entre 7 et 10 milliards de livres (70 à 100 milliards de francs).

A Washington, le porte-parole du département d'Etat a considéré que cette transaction, la plus importante jamais conclue par le Royaume-Uni en matière d'exportations militaires, *« portait atteinte aux intérêts américains »*. Un porte-parole de la Maison Blanche a fait valoir que les Etats-Unis perdaient, de la sorte, l'équivalent de 30 milliards de dollars.

Dans les milieux britanniques, on indique que l'accord signé le 3 juillet est, en fait, le développement d'un protocole-cadre passé en 1986 entre les gouvernements de Londres et de Ryad. Ce protocole a été, à l'époque, la conséquence indirecte d'un refus antérieur du Congrès américain de livrer aux Saoudiens de nouveaux F-15 (avec leur armement divers de missiles et de bombes). La Grande-Bretagne est alors devenue l'un des plus importants fournisseurs d'armes de l'Arabie saoudite, devançant les Etats-Unis ou la France en maintes occasions ou leur laissant des marchés secondaires. Cet accord-cadre a été baptisé « Al Yamamah ».

Le ministère britannique se contente d'indiquer, à propos de la nouvelle étape de cet accord « Al Yamamah », que la livraison des matériels commandés par l'Arabie saoudite *« renforcera de façon significative ses capacités de défense »*.

Du pétrole en contrepartie

Selon la presse britannique, qui n'a pas été démentie, le nouveau contrat inclut : entre 40 et 50 avions de combat Tornado (en plus des 72 déjà commandés en 1986) ; plus de 60 appareils d'entraînement Hawk ; plus de 80 hélicoptères d'attaque Black Hawk ; 6 chasseurs de mines, de la classe Sandown, de 450 tonnes à pleine charge ; un nombre non précisé, mais limité, d'avions de liaison à réaction BAe-125 et 146 ; la construction, enfin, de deux bases aériennes et navales, ainsi que des facilités de stockage pour les matériels de rechange.

Comme il est de tradition, l'accord prévoit l'instruction des personnels de l'armée de l'air et de la marine saoudienne. De même, il stipule que les livraisons des matériels concernés devront s'étaler sur environ quinze années.

Les Saoudiens auraient insisté pour que des compensations interviennent en retour, dans leur pays, à hauteur de 25 % du montant du contrat. De leur côté, les Britanniques, en vertu de l'accord « Al Yamamah » de 1986, reçoivent du pétrole saoudien aux conditions des cours du marché « open ». Cet arrangement valable jusqu'en juillet 1990 devra être réexaminé ultérieurement sur une base annuelle.

A la Bourse de Londres, les cours ont commencé de s'envoler avant même l'annonce officielle par le ministère.

Après la signature de l'accord entre le ministre britannique de la défense, M. George Younger, et le prince Abdul Aziz, vice-premier ministre et ministre de la défense saoudien, l'administration Reagan, aux Etats-Unis, a vivement réagi. *« Nous pensons que cela porte atteinte aux intérêts américains »*, a expliqué le porte-parole du département d'Etat qui a ajouté : *« Nous pensons que nos intérêts sont mieux servis lorsque nous pouvons vendre des armes défensives aux Etats arabes amis. »*

A la Maison Blanche, on attribue la décision de Ryad de se fournir auprès de la Grande-Bretagne au refus, souvent exprimé, du Congrès d'approuver la vente de certains types d'armements aux clients arabes pour ne pas envenimer les relations israélo-américaines. Cependant, on ne désespère pas de conclure d'autres affaires avec Ryad.

Le Sénat américain refuse la fourniture au Koweït de missiles aéroportés

Washington. – Le gouvernement américain a vivement critiqué, le vendredi 8 juillet, les restrictions que le Congrès, soucieux de garantir la sécurité d'Israël, impose aux ventes d'armes aux pays arabes. La veille, en effet, le Sénat a refusé la vente au Koweït de missiles air-sol Maverick qui devaient équiper quarante chasseurs-bombardiers F-18 que Washington entend fournir à cet Emirat.

Cette décision *« nuit aux intérêts de l'Amérique »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Mme Phyllis Oakley. Le département d'Etat a estimé qu'en prenant cette décision le Sénat n'avait *« pas tenu compte de ses conséquences, qui sont d'empêcher la vente des F-18 parce qu'ils ne seraient pas efficaces sans les missiles »*. De son côté, la Maison Blanche a indiqué que le président Reagan était *« effaré »* de la décision du Sénat qu'il a qualifiée de *« précipitée, malheureuse et dommageable aux intérêts de la politique étrangère américaine »*.

Mme Oakley a souligné que l'intervention du Sénat affaiblissait la crédibilité de la politique américaine. *« Le gouvernement et le Congrès encouragent depuis longtemps nos amis dans le Golfe à assumer une plus large part de la défense de cette région. (...) Mais au moment où le Koweït demande les moyens de faire face aux menaces qui pèsent sur lui, nous les lui refusons »*, a-t-elle dit.

Le contrat envisagé avec le Koweït, d'une valeur de 1,9 milliard de dollars (environ 12 milliards de francs), est un tout, et en retirer une partie le rend caduc, a souligné Mme Oakley. Outre les Maverick, les chasseurs-bombardiers doivent être équipés de missiles air-air Sidewinder et Sparrow, air-mer Harpoon et de bombes à fragmentation. Des hauts fonctionnaires ont fait valoir au Congrès que les F-18 ne menaçaient pas la sécurité d'Israël, notamment parce qu'ils n'ont pas le rayon d'action nécessaire pour atteindre l'Etat hébreu. – *(AFP).*

∴

[Le veto du Sénat américain a pour conséquence que les industriels français ont décidé de redoubler d'efforts au Koweït pour y placer le Mirage-2000, dont la vente était, jusqu'à présent, compromise par la volonté de l'administration Reagan de faciliter la cession de F-18 à ce pays.]

Une certaine logique d'achat

La France n'était pas réellement en compétition sur le marché d'armes enlevé par la Grande-Bretagne en Arabie saoudite, à une exception près : celui des chasseurs de mines. Cependant, le succès britannique amenuise les possibilités françaises dans d'autres secteurs, en particulier dans le domaine aéronautique où la vente, à Ryad, de nouveaux avions Tornado, de conception britannico-italo- germanique, laisse peu d'espoirs de placer des Mirage français.

Présentes dans le golfe Arabo-Persique, la plupart des marines européennes, notamment celles de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, de Belgique et des Pays-Bas, en ont profité pour organiser des tournées de démonstration commerciale de leurs chasseurs ou dragueurs de mines auprès de pays de la région. Il faut donc croire que le Royaume-Uni, avec le dernier né de ses chasseurs de mines, du modèle Sandown, a réussi à convaincre les Saoudiens d'opter en faveur de leur bâtiment, dont un seul exemplaire, à ce jour, a été commandé par la marine britannique en 1985, et dont les quatre autres ne le seront pas avant l'an prochain.

En matière aéronautique, la logique a prévalu. Déjà acheteur d'avions de combat et d'entraînement britanniques en 1986, l'Arabie saoudite a choisi de continuer en s'adressant au même fournisseur pour simplifier sa chaîne logistique et harmoniser l'instruction de ses équipages.

Mais, du même coup, la décision saoudienne réduit les possibilités des industriels français, en particulier la société Dassault-Breguet, de placer leurs Mirage 2000, voire le Mirage 4000, comme certains d'entre eux, non sans illusions, en avaient un instant conçu le projet. On voit mal, désormais, les Saoudiens se compliquer la tâche en diversifiant leur logistique, d'autant que les Américains, de leur côté, ont été empêchés de continuer à vendre des F-15 à Ryad en vertu d'un veto du Congrès qui s'applique à plusieurs clients arabes.

Il reste, peut-être, un lot de consolation pour les industriels français : le marché des sous-marins. Déjà, il y a quelques semaines, le ministère saoudien de l'intérieur a commandé à la France pour 2,5 milliards de francs de matériels aéronautiques (des hélicoptères armés) et navals (des canonnières rapides) pour la protection des frontières maritimes. Un projet de la marine saoudienne consiste à s'équiper de sous-marins d'attaque à propulsion classique, qu'elle pourrait acquérir aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France, ou même en Allemagne fédérale. Le fait, pour les Français, d'avoir déjà vendu à Ryad des frégates, des pétroliers et, plus récemment donc, des canonnières, leur donne bon espoir de placer leurs sous-marins.

J. I.

Amériques

MEXIQUE : guerre des chiffres après les élections

Le débat sur la fraude diviserait la formation politique au pouvoir

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

Le ton monte entre les deux candidats de l'opposition et les dirigeants de la formation politique au pouvoir, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) ; celui-ci s'appuie sur les premiers chiffres officiels publiés le vendredi 8 juillet par la commission fédérale électorale pour confirmer la victoire *« incontestable »* de son candidat, M. Carlos Salinas de Gortari, à l'élection présidentielle du 6 juillet.

Après un long silence qui a alimenté les soupçons de fraude, l'organisme officiel chargé de compiler les résultats électoraux a donné des chiffres portant sur un peu moins de 7 millions de suffrages exprimés (environ 18 % des 38 millions d'électeurs inscrits). Selon les données très partielles de la commission, M. Salinas aurait obtenu près de 49 % des suffrages exprimés. Le candidat de l'Union du centre et de la gauche, M. Cuauhtemoc Cardenas, viendrait en deuxième position avec 27 % des voix. M. Emmanuel Clouthier – (Parti d'action nationale (PAN), droite – serait en troisième position avec 19 %.

Solution à l'amiable

Au cours d'une conférence de presse tenue quelques heures après la publication de ces résultats, M. Cardenas a fait connaître ses propres estimations, effectuées par ses représentants dans les cinquante-cinq mille bureaux de vote du pays et portant sur cinq millions de suffrages exprimés. M. Cardenas affirme avoir obtenu 40 % des voix et accorde 26,8 % des suffrages au PRI, suivi de très près par le PAN, avec 26,6 %. En isolant les chiffres disponibles pour la capitale, l'avance de M. Cardenas serait encore plus importante (47,5 % contre 26,5 % au PRI).

Seul le candidat du PAN, M. Clouthier, a refusé pour l'instant de publier des chiffres, affirmant qu'il voulait ainsi éviter de faciliter la tâche des *« alchimistes »* du parti officiel qui *« manipulent les résultats »*. M. Clouthier a déclaré toutefois que, selon les données dont il dispose, lui, le parti au pouvoir depuis 1929, le PRI, n'arriverait qu'*« en troisième position »*.

Les deux candidats de l'opposition ont dénoncé l'attitude de la commission fédérale électorale, qui refuse l'accès de leurs représentants à la salle des ordinateurs. *« Nous ne savons même pas où ils se trouvent »*, a déclaré un dirigeant du PAN, qui s'est étonné de la lenteur des opérations.

Les accusations de l'opposition sont confirmées par des sources au plus haut niveau du PRI qui, sous couvert de l'anonymat, ont fait part de leur inquiétude. Deux tendances s'affronteraient actuellement à l'intérieur du parti à propos du recours à la fraude, sans laquelle, affirment même certains, le PRI ne pourra pas gagner les élections.

Le président du parti, M. Jorge de la Vega, et le secrétaire général de la Centrale des travailleurs mexicains, M. Fidel Velasquez, feraient partie de ceux qui refusent de dénoncer la fraude. Le soir même de l'élection, les premières estimations données par les ordinateurs du PRI auraient révélé que MM. Salinas et Cardenas étaient nez à nez avec 35 % des suffrages chacun, M. Clouthier n'en obtenant que 20 %. Ces chiffres auraient créé une véritable panique à la direction du parti, et M. de la Vega aurait aussitôt fait arrêter les ordinateurs.

Toujours selon les mêmes sources, les dirigeants du PRI, le ministre de l'intérieur, M. Emmanuel Bartlett, et le candidat à la présidence, M. Salinas, se seraient réunis pour décider de la marche à suivre. Les premiers auraient réussi à imposer leur volonté à MM. Bartlett et Salinas, qui, au cours de cette réunion houleuse, se seraient opposés à la fraude, ce qui explique le retard de l'allocution du candidat à la présidence, qui était prévue pour le soir des élections et n'a finalement eu lieu que le lendemain après-midi.

Les deux candidats de l'opposition seraient convaincus que les dirigeants du PRI souhaitent ouvrir une discussion avec eux pour trouver une solution à l'amiable, qui impliquerait des concessions de la part du gouvernement. Quant aux chiffres réels des ordinateurs de la commission fédérale électorale, ils pourraient être très proches de ceux donnés par le candidat de l'Union du centre et de la gauche : 36 % pour M. Cardenas, 33 % pour le PRI et 19 % pour le PAN.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Proche-Orient

ISRAËL : le Hérout en proie aux querelles des caciques

M. Shamir s'est révélé incapable de contrôler totalement son parti

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Depuis la retraite imprévue de M. Begin en 1983, la droite israélienne n'a plus de chef et sa principale composante – le parti Hérout – tangue au rythme de la bataille des clans. Le spectacle donné ces deux dernières semaines, à l'occasion de la réunion du comité central du Hérout, a été celui d'un affrontement sans merci pour préparer l'après-Shamir. Les clans en présence se sont livrés à un festival de manœuvres et de *« combinazione »* qui relevait non point du débat d'idées – tout le monde est d'accord pour la défense du Grand Israël – mais d'un féroce conflit d'ambition.

Si le premier ministre et actuel chef du Hérout, M. Shamir, n'est, pour l'heure, pas menacé, il s'est cependant révélé incapable de contrôler totalement le parti. Il s'agissait, pour les quelque deux mille membres du comité central, d'élire les trente-cinq candidats du Hérout aux élections législatives de novembre, à partir d'une centaine de prétendants, puis de les classer. L'opération doit mettre à jour les rapports de forces au sein du parti et dégager une liste évidemment susceptible d'attirer le plus grand nombre d'électeurs.

Les résultats sont pour le moins ambigus. Dans une formation qui cultive volontiers le populisme et qui sert de refuge aux mécontents, notamment à la presque totalité de l'électorat séfarade (juifs d'origine orientale), le comité central a accouché d'une liste que le *Jérusalem Post* résumait vendredi en trois adjectifs : *« Masculine, juive et majoritairement ashkenaze. »* Autrement dit, et c'est une triple nouveauté pour ce parti, la liste du Hérout n'accueille aucune femme et aucun représentant des minorités arabe et druze du pays (près de 12 % de l'électorat) ; enfin, elle comprend moins de 20 % de candidats séfarades et elle est socialement plutôt bourgeoise.

La guerre des clans

La liste travailliste, composée le mois dernier (*le Monde* daté 29-30 mai), aligne un nombre supérieur de candidats séfarades dans le désir évident de reconquérir cet électorat « oriental » des villes de développement qui assura en 1977 la victoire du parti de Menahem Begin. C'est un petit bouleversement dans l'image de marque des deux grandes formations du pays : les travaillistes passaient pour incarner un arrogant establishment ashkenaze (juifs d'origine européenne), tandis que le Hérout était le parti *« des pauvres Orientaux »*.

Reste la guerre des clans et, là aussi, les résultats sont ambigus. Il y a trois groupes en présence, âprement occupés à se disputer l'héritage de Menahem Begin : les ayants droit, c'est-à-dire M. Shamir et son dauphin, le distingué Moshe Arens – lunettes d'intellectuel, langage policé, ancien ministre de la défense et présentement ministre sans portefeuille ; le numéro deux du parti, M. David Lévy, ministre de la construction, est tout le contraire de Moshe Arens ; c'est un populiste d'origine marocaine, qui se veut le représentant du groupe de pression séfarade ; enfin, il y a le clan d'Ariel Sharon – un passé des plus contestés et une ambition affichée à prendre la tête du Hérout, qui ne rassure pas forcément tout le parti.

M. Shamir, à qui revient de droit la tête de liste, pressentait que la réunion du comité central ne tournerait pas à la conversation mondaine. Redoutant une bagarre sans merci, il avait exhorté les membres du comité central à ménager un peu tout le monde en distribuant des places (les têtes de liste) dans cet ordre : d'abord M. Lévy, puisqu'il est le numéro deux, puis M. Arens, enfin, Ariel Sharon. Signe du contrôle incertain exercé par le premier ministre sur le parti : le comité central ne l'a suivi qu'à moitié, plaçant M. Sharon devant M. Arens.

C'est un succès personnel pour Ariel Sharon. *A contrario*, c'est un échec pour M. Arens, même si son groupe, celui du premier ministre, reste le plus fort dans le Hérout. Pour le *Jerusalem Post*, en voyant confirmer sa place de numéro deux, M. Lévy peut briguer le poste de ministre des affaires étrangères dans un gouvernement monocolore de droite et M. Sharon celui de ministre de la défense.

L'ensemble a laissé l'impression d'une formation en proie à d'incessantes querelles de caciques, sans autre programme que celui du maintien du *statu quo*, notamment en Cisjordanie et à Gaza. Seul signe de renouvellement de la façade Hérout : le comité central a fait un triomphe à deux nouveaux arrivants : Benny Begin (quarante-quatre ans), fils du fondateur du parti, et Binyamin Netanyahu (trente-neuf ans), ancien ambassadeur à l'ONU et formidable avocat des thèses de la droite nationaliste. Ils figurent tous deux parmi les sept premiers de la liste et, pour le Hérout, c'est sans doute un véritable atout électoral.

ALAIN FRACHON.

Les suites du drame de l'Airbus d'Iran Air

Le système AEGIS dont est équipé le « Vincennes » n'aurait jamais été testé d'une manière exhaustive

Une semaine après la catastrophe de l'Airbus, les questions sur l'opportunité de l'action du croiseur *Vincennes* s'accumulent. Le système AEGIS, un ensemble de radars extrêmement perfectionnés connectés à une batterie d'ordinateurs, dont est équipé ce bâtiment, est tout particulièrement mis en cause par experts et hommes politiques.

Selon des sources du Congrès ayant requis l'anonymat, un rapport confidentiel datant déjà d'un an révèle que ces appareils, qui sont censés être capables de repérer et de suivre plus de deux cents cibles simultanément et de commander le tir des armes de bord, n'ont jamais été testés de manière exhaustive avant d'être déclarés opérationnels.

Le rapport, selon ces sources, a été rédigé par l'Office général des comptes (OGA), organisme du Congrès chargé de la surveillance des comptes de la nation. Les observateurs notent que des critiques similaires avaient déjà été formulées auparavant par le GAO et rejetées par les responsables de l'US Navy. Le coûteux système AEGIS avait fait l'objet d'un débat parfois animé dès sa conception. Chaque système coûte plus de 1,2 milliard de dollars.

Dans un entretien avec un journal de l'Oregon, un représentant républicain de cet Etat, M. Denny Smith, a souligné que si l'AEGIS *« n'était pas capable de faire la différence entre un gros avion et un petit avion, il devrait au moins être capable de déterminer si c'était un chasseur »*. M. Smith, l'un des opposants de toujours à ce système, a rappelé qu'il était géré par des ordinateurs et *« qu'il était possible que le programme* [des ordinateurs] *soit défectueux »*.

Malgré la satisfaction affichée des responsables de la marine pour l'AEGIS, le radar, à deux reprises au moins, a été pris en défaut : en mars 1986 dans le golfe de Syrte, au large de la Libye, le croiseur *Yorktown*, équipé de ce système, a tiré deux missiles sur un *« vaisseau fantôme »* qui semblait vouloir l'attaquer. Selon le commandant d'une flotille de destroyers, cité par le *Washington Post*, un radar AEGIS à bord du croiseur *Ticonderoga*, patrouillant en 1983 au large du Liban, avait purement et simplement *« refusé »* d'identifier un petit avion Cessna qui s'approchait du croiseur et qui avait été clairement identifié par les moyens classiques.

Malgré les doutes formulés par les experts sur la fiabilité des ordinateurs du *Vincennes*, la majorité des Américains continuent à justifier l'action de son commandant.

Faisant allusion aux sondages montrant que la majorité des Américains font leur la thèse officielle de la légitime défense en fonction des informations dont disposait le croiseur *Vincennes*, M. Rafsandjani a affirmé que si cette information était vraie *« il n'y a plus d'espoir pour le peuple américain et on peut dire qu'il n'est plus humain »*. Le nouveau commandant en chef par intérim de l'armée iranienne, qui avait pris la parole au cours de la prière du vendredi, a une fois de plus lancé un appel à la prudence. *« Les Etats-Unis*, a-t-il affirmé, *essaient de nous pousser à commettre un crime aussi vil (...), mais si nous le faisons le monde se retournera contre nous. C'est pourquoi nous ne poussons pas à la vengeance. Les gens sages comprennent pourquoi nous ne nous vengeons pas. »*

Pour lui, la riposte doit se situer sur le front de la guerre du Golfe.

Il appelle aux Iraniens *« dignes et libres »*, ainsi qu'à leur *« esprit islamique et révolutionnaire »* pour mettre un terme à la *« suspicion et à l'ambiguïté »* créées dans les esprits des peuples du monde en ce qui concerne *« l'avenir de la révolution et le sort de la guerre Iran-Irak »*.

L'appel demande à toutes les personnes capables de porter une arme et d'aller au front de prendre contact sans tarder avec les bases des Gardiens de la révolution. – *(AFP-AP-Reuter-UPI.)*

Europe

GRÈCE : les attentats terroristes

Lutte populaire révolutionnaire veut dénoncer la pollution à Athènes

ATHÈNES
de notre correspondant

Les attentats à la bombe commis, le mardi 5 juillet, à Athènes contre des bureaux des ministères de l'environnement et de l'industrie ont été revendiqués par la Lutte populaire révolutionnaire (ELA). Ce mouvement terroriste est le plus actif actuellement en Grèce avec l'Organisation révolutionnaire du 17 novembre, qui, elle, se réclame d'une idéologie « anti-impérialiste » classique – elle s'était manifestée, le 28 juin, par l'assassinat de l'attaché naval américain en Grèce, William Nordeen.

Les opérations de l'ELA sont différentes et semblent davantage dirigées contre l'administration et liées à des problèmes de société. Dans le passé, plusieurs locaux de perception des impôts avaient ainsi été pris pour cibles, en particulier à Salonique. Plus récemment, une cafétéria impliquée dans un réseau de trafic de stupéfiants avait été plastiquée, attentat qui avait permis à l'ELA de jouir d'une certaine sympathie dans l'opinion publique. Dans la presse, des particuliers avaient même lancé des appels au secours et demandé à l'organisation d'intervenir pour les aider dans des affaires de toxicomanie.

Cette fois, ce sont le ministère de l'industrie et un centre de mesure de la pollution atmosphérique athénienne qui ont été attaqués par des membres de l'ELA. Les deux attentats n'ont fait aucune victime, mais les dégâts matériels sont importants. Dans une lettre adressée à deux quotidiens de la capitale et publiée intégralement par ceux-ci, le groupe expose les principales raisons de la pollution à Athènes et de la présence du tristement célèbre « Néfos », ce nuage qui couvre maintenant presque en permanence la région de l'Attique.

Le document dénonce bien entendu le « *capitalisme* », qui repose sur « *l'exploitation sans frein des richesses naturelles et sociales* », et ses antennes spécialisées, à savoir les deux ministères (environnement et industrie) qui ont été visés. Les scientifiques sont accusés de « *tromper* » la population par des avalanches de chiffres et d'analyses aussi sophistiquées *qu'incompréhensibles*. Les formations politiques établies, qualifiées sans aucune distinction de « *partis du régime* », ne trouvent aucune grâce auprès de l'ELA. Elles ne font que cacher le profond caractère « *de classe* » du problème de la pollution, qui ne pourra être résolu que par un « *bouleversement social radical* ». Ces attentats à la bombe sont « *justifiés* », afin que le peuple prenne conscience de cette situation.

Ne pas effaroucher les électeurs

L'ELA a choisi son moment pour passer à l'action. Les Athéniens subissent actuellement une canicule presque comparable à celle de l'été 1987 qui, combinée aux effets du « Néfos », avait causé la mort de plus de trois mille personnes, selon de récentes estimations. Cette année, la situation est heureusement moins grave : les vents du Nord contribuent à dissiper le nuage et les sujets les plus vulnérables ont fui la capitale... Mais le thermomètre continue de monter : la température devait dépasser 42 °C... à l'ombre ce week-end, et l'apparition d'un nouvel agent polluant – le bioxyde d'azote provenant du trafic automobile – pourrait rapidement aggraver la situation. Curieusement, l'ELA ne fait aucune allusion dans sa « *lettre* » à cette substance nocive. Elle ne se distingue pas sur ce point des partis politiques qui, soucieux de ne pas effaroucher les nombreux électeurs automobilistes, préfèrent se taire.

Jusqu'à présent, la police n'a trouvé aucun indice lui permettant d'identifier les poseurs de bombes. Le nouveau responsable de l'ordre public déclarait récemment que son ministère était encore pour lui une *terra incognita*. Les agents des services spéciaux de Washington, qui sont arrivés ces derniers jours à Athènes, ne s'occupent pour le moment que des attentats anti-américains. Apparemment sans grand succès.

Quant à l'ELA, qui semble vouloir jouer un rôle de « Robin des Bois » politico-social, elle a tout récemment encore distribué dans des établissements d'enseignement des textes et fascicules décrivant son action et ses objectifs. Ces documents étaient dissimulés sous une couverture ordinaire de manuel de... chimie organique.

THÉODORE MARANGOS.

URSS : l'agitation à Erevan

Le chef religieux des Arméniens lance un appel au calme

Moscou. – Un haut fonctionnaire arménien a affirmé le vendredi 8 juillet à la télévision soviétique que la « *majorité écrasante* » des entreprises d'Erevan, la capitale de l'Arménie, avaient repris le travail après les grèves de ces derniers jours. M. Saakian, un responsable des transports en commun d'Erevan, a déclaré que la situation s'était « *normalisée* ». Il a précisé que 397 des 489 autobus de la ville avaient assuré leur service vendredi, alors qu'ils étaient encore totalement en grève, la veille.

M. Mouradian, ancien membre du comité dissous Karabakh, a confirmé les informations de M. Saakian sur les transports, mais il a catégoriquement démenti que la grève ait cessé dans la plupart des entreprises. Il a indiqué que seules les usines de produits alimentaires de base et les hôpitaux fonctionnaient.

Il a ajouté que quelque deux cent mille à trois cent mille personnes s'étaient rassemblées pendant trois heures vendredi soir, sur la place de l'Opéra, pour se prononcer notamment sur la poursuite de la grève.

M. Saakian a, par ailleurs, rendu hommage à l'intervention télévisée, jeudi, de plusieurs hauts représentants du gouvernement arménien ainsi que du catholicos Vazgen I, le chef religieux des Arméniens, dont l'agence Tass a diffusé des extraits, vendredi 8 juillet. Vazgen I exprime dans son discours ses condoléances aux familles arméniennes, après les affrontements à l'aéroport d'Erevan, au cours desquels deux personnes ont été tués et des dizaines d'autres blessées. Le catholicos a aussi estimé que « *l'on ne peut rien régler par des actions illégales et impondérées* ». « *Il faut à tout prix rétablir la coexistence pacifique entre les peuples arménien et azerbadjanais en Arménie et en Azerbaïdjan* », a-t-il poursuivi.

Concession aux Arméniens.

Par ailleurs, le Parquet et la Cour suprême de l'URSS ont décidé, selon l'agence TASS de charger « *plusieurs tribunaux régionaux* » de la Fédération de Russie du procès des personnes accusées d'avoir pris part fin février au pogrom anti-arménien de Soumgaït, qui a fait 32 morts selon un bilan officiel.

Il s'agit ici d'une concession aux Arméniens qui réclamaient que les procès de Soumgaït se déroulent entièrement sous l'égide de Moscou, mettant en doute la régularité de la procédure suivie. Cette revendication avait été notamment avancée ces derniers jours par les grévistes d'Erevan.

Les procès sur cette affaire avaient jusqu'alors eu lieu dans la ville azerbaïdjanaise de Soumgaït, où un Azeri a d'ores et déjà été condamné le 16 mai à quinze ans de réclusion – une peine considérée comme insuffisante par les Arméniens qui souhaitaient une condamnation à mort. – *(AFP.)*

● **Manifestation à Paris.** – Le groupe des Cent Arméniens annonce qu'il organise, le dimanche 10 juillet, à 16 h 30, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, un rassemblement pour témoigner de sa solidarité avec les Arméniens d'Erevan.

Selon le premier ministre soviétique

L'intervention de 1968 en Tchécoslovaquie était « justifiée »

Le premier ministre soviétique, M. Nikolaï Ryjkov, a déclaré, le vendredi 8 juillet au cours d'une conférence de presse à Prague, que l'intervention des troupes de l'URSS et de quatre autres pays du pacte de Varsovie en août 1968 en Tchécoslovaquie était « *justifiée* ». Celle-ci doit, selon M. Ryjkov, être vue « *dans son contexte* ». « *Le PCT a tiré les leçons des événements de 1968, nous l'acceptons.* » La question d'une éventuelle réhabilitation d'Alexandre Dubcek, qui soutient totalement les réformes en cours en Union soviétique, est « *une affaire interne à la Tchécoslovaquie* », a-t-il ajouté.

Interrogé sur l'éventualité d'un départ des quelque 100 000 soldats soviétiques de Tchécoslovaquie, le premier ministre a déclaré : « *Il n'y a pas d'armées de Brejnev ou d'armées de Gorbatchev (...) Nous avons proposé que toutes les troupes étrangères soient retirées d'Europe, à l'ouest comme à l'est, avant la fin du siècle.* » – *(AFP, Reuter.)*

Diplomatie

Les premiers pas d'une coopération sérieuse

Retrouvailles entre l'Algérie et le Maroc

(Suite de la première page.)

Pour les entrepreneurs, la réconciliation marque l'avènement d'un marché qui change de dimension. En gros, il y a en Algérie et au Maroc 25 millions de consommateurs solvables : les citadins, fonctionnaires ou salariés, à l'exclusion des populations rurales vivant presque en autarcie. Avec la Tunisie, partie prenante dans les événements en cours, on passe à un marché potentiel de 30 millions de personnes, et cela change fondamentalement la rentabilité des investissements.

De nouveaux marchés

Dans les propos enthousiastes tenus unanimement, peut-être faut-il faire la part de la tendance du caractère maghrébin à tirer des plans sur la comète. Néanmoins, de grandes sociétés étrangères prennent la réconciliation suffisamment au sérieux pour envoyer des missions de prospection à l'affût de nouveaux marchés. La concurrence s'annonce vive entre la France et l'Espagne, qui est en ce moment en très bons termes avec Rabat malgré le contentieux sur les enclaves de Ceuta et de Melilla.

Dans l'immédiat, l'interconnexion des réseaux électriques sur la ligne de 225 kilovolts a surtout un caractère symbolique. Mais, s'il faut créer des lignes nouvelles, la technologie française en ce domaine est tout à fait au point. Des offres dont déjà à l'étude. Une grande société française s'intéresse aussi à la fourniture éventuelle de centraux électroniques pour faire face aux besoins prévisibles en matière de communications téléphoniques.

Le Marché commun européen, qui est maintenant pris en exemple par le Maghreb, pourrait être concerné par les accords régionaux en perspective. Les experts étrangers ne considèrent pas comme une chimère une connexion électrique par câble sous-marin entre l'Espagne et le Maroc, analogue à celle qui existe déjà entre la France et la Grande-Bretagne.

L'idée est de faire passer la production électrique des régions du sud de l'Espagne au Maghreb. Par un apport de compensation sur l'ensemble du réseau espagnol, la France, à la recherche de débouchés énergétiques, fournirait le nord de la péninsule Ibérique et profiterait donc indirectement de la situation nouvelle.

Un des effets de la « maghrébisation » de l'économie marocaine pourrait être le rééquilibrage au profit des provinces méditerranéennes du royaume, laissées un peu à l'écart. Le versant atlantique a largement profité des investissements consacrés au développement des provinces sahariennes pour des raisons politiques évidentes. La nouvelle revue *Signe des Temps*, à laquelle collabore l'élite universitaire du pays, vient de consacrer de façon révélatrice tout un dossier au « *devenir méditerranéen du Maroc* » en plaidant en faveur de ce rééquilibrage.

Pas d'accord secret

L'autre aspect de la réconciliation algéro-marocaine tient à la perspective d'un arrêt de l'effort de guerre. Cent mille hommes engagés au Sahara reçoivent une paie double. Cela ne pèse que sur le budget national. Mais c'est en devises qu'il faut payer le matériel. Mille cinq cent camions militaires ont été récemment achetés à l'Espagne. Même si elles ne servent pas, les munitions entassées sur le mur de défense coûtent cher. Il faut en effet les remplacer périodiquement, les charges explosives n'étant utilisables que pendant un temps limité.

De source officielle marocaine, on déclare que le processus de coopération « *irréversible* » a été mis en œuvre sans que Rabat cède quoi que ce soit d'essentiel sur le Sahara. « *Il n'y a pas d'accord secret en ce qui concerne le Polisario*, dit-on. *C'est une réconciliation dans un cadre bilatéral. Nous sommes prêts à accepter au Sahara un référendum au cours duquel l'armée marocaine serait cantonnée dans ses casernes. Après ce référendum rien ne nous empêche d'accorder l'autonomie interne.* »

Le roi Hassan II et le président Chadli se sont trop engagés dans la réconciliation pour qu'on puisse croire que le conflit saharien est seulement mis entre parenthèses. Après avoir suscité tant d'espoir parmi leurs peuples, ils prendraient un risque personnel, sur le plan de la politique intérieure, si ces retrouvailles devaient être suivies d'un constat d'échec au Sahara.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

● **M. Jacques Delors en visite en Tunisie.** – Le président de la Commission des communautés européennes a entamé, le vendredi 8 juillet, une visite de trois jours en Tunisie. Les entretiens de M. Delors porteront notamment sur les perspectives d'union maghrébine. *« Il y aura d'énormes possibilités lorsqu'on pourra négocier entre la Communauté, de plus de trois cents millions d'habitants, et un autre ensemble qui aura cent millions d'habitants autour de l'an 2000 »*, a souligné M. Delors, dans une interview à l'agence Tunisie-Afrique Presse. – *(Corresp.)*

● **« Conseillers français » en Afghanistan : l'agence Tass persiste.** – Le ministre français des affaires étrangères a réaffirmé vendredi 8 juillet qu'il n'y a pas de conseillers militaires français en Afghanistan. Cette nouvelle mise au point fait suite à l'information publiée le même jour par l'agence soviétique Tass selon laquelle *« deux conseillers militaires français ont été tués et un troisième blessé »* lors d'une attaque aérienne afghane contre la résistance. Tass, dans une dépêche datée de Kaboul, précise que l'attaque a eu lieu près d'une localité dénommée Kalat, mais semble ingorer à la fois la date et les circonstances de la mort desdits *« conseillers français »*. C'est la troisième fois en quelques jours que l'agence soviétique accuse la France d'aider militairement les moudjahidins.

RFA

Polémique sur le budget de la défense

L'augmentation des crédits de la défense ouest-allemande, après trois années de réduction en termes réels, a déclenché une polémique au sein de la coalition gouvernementale, à Bonn.

Selon le projet de loi de finances préparé le jeudi 7 juillet par le gouvernement, le budget du ministère de la défense s'élèvera en 1989 à 53,3 milliards de deutschemarks (environ 175 milliards de francs), soit près de 2 milliards de plus que cette année. Cette augmentation de 3,7 % des crédits a été critiquée par deux responsables du Parti libéral (FDP), dont le ministre de la formation et de la science, M. Jürgen Mölleman, qui estiment qu'une coupe de 1 milliard dans ces crédits est envisageable.

Ces déclarations ont suscité un tollé dans les rangs chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux (CDU, CSU).

Pour les deux parlementaires libéraux, qui sont soutenus sur cette question par les Verts, une telle progression des dépenses militaires de la RFA ne se justifie pas pour deux raisons : un processus de désarmement est en cours après la signature de l'accord FNI, et l'URSS paraît moins menaçante pour l'Occident depuis l'arrivée au pouvoir de M. Mikhaïl Gorbatchev. Le ministre de la défense, M. Rupert Scholz (CDU) a qualifié les revendications du FDP d'« *élucubrations* ». Il a ajouté que ce budget pour 1989 marquait un « *véritable tournant* » permettant la modernisation des forces conventionnelles, indispensable pour équilibrer celles du pacte de Varsovie. – *(AFP.)*

● **IRLANDE DU NORD : un membre de l'IRA tué par sa propre bombe.** – La violence politique a fait quatre morts en Ulster en moins de vingt-quatre heures. Aux trois victimes tuées lors des deux explosions qui se sont produites à quelques heures d'intervalle dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 juillet, s'est ajoutée la découverte d'un cadavre mutilé vendredi matin. L'armée républicaine irlandaise (IRA) a reconnu dans un communiqué que ce corps était celui de l'un de ses militants, tué alors qu'il manipulait des obus de mortier. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Trente et un morts dans un attentat à Jalalabad

Trente et une personnes ont été tuées et trente-trois autres grièvement blessées, le vendredi 8 juillet, dans l'explosion d'une voiture piégée à Jalalabad (est de l'Afghanistan), la première grande ville afghane évacuée en mai par les troupes soviétiques. Il s'agit du troisième attentat à la bombe en trois jours en Afghanistan, tous attribués par les autorités aux moudjahidins (*le Monde* du 8 et du 9 juillet). L'agence Tass, citant l'agence afghane Bakhtiar, a parlé d'un *« crime perpétré par des extrémistes »* et précisé que l'attentat s'était produit à proximité d'un cinéma dans le centre de Jalalabad, rasant des bâtiments et détruisant des voitures garées dans le secteur. L'agence soviétique affirme que la plupart des tués sont des enfants, des femmes et des personnes âgées. *« Dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres, il ne reste pas un seul bâtiment intact, et une trentaine d'automobiles ont pris feu »*. – *(AFP, AP.)*

Afrique du Sud

Des conseils régionaux pour les Noirs

Le gouvernement sud-africain vient de présenter un projet de loi qui prévoit l'élection directe, par les quelque dix millions de Noirs vivant dans les ghettos, de conseils régionaux. En application stricte de l'apartheid, ces conseils, sortes de petits parlements régionaux, légiféreront sur les questions relevant des « affaires propres » à la communauté noire (éducation, culture, loisirs, logement), par opposition aux « affaires générales », gérées par le cabinet où le pouvoir est aux mains des Blancs. A l'heure actuelle, chacune des minorités, blanche, indienne et métisse, dispose de sa propre assemblée parlementaire. Les Noirs (environ les trois quarts de la population) n'ont le droit de vote qu'au niveau municipal. – *(AFP.)*

Côte d'Ivoire

Libération d'une vingtaine d'enseignants

Le président ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny, vient de lever les mesures d'internement frappant une vingtaine d'enseignants, membres de l'ancienne direction du Syndicat national des enseignants du secondaire de Côte-d'Ivoire (SYNESCI), envoyés en camp militaire dans le centre du pays au début du mois de novembre.

L'ancienne direction du SYNESCI, l'un des rares syndicats encore autonomes à l'égard du parti, avait été *« écartée »* au cours du dernier congrès du syndicat, en juillet 1987, et remplacée par une équipe à la dévotion du pouvoir. Les anciens dirigeants, qui protestaient contre ce qu'ils appellent toujours un *« coup de force »*, ont été arrêtés et se sont tous retrouvés au camp militaire de Séguéla *« pour y parfaire leur éducation civique et morale »*, selon les termes du ministre de l'éducation. – *(AFP.)*

Etats-Unis

Annonce du procès de M. Oliver North

La date de l'ouverture du procès d'Oliver North, l'un des principaux protagonistes du scandale de l'« Irangate », a été fixée au vendredi 20 septembre par le juge chargé de l'affaire, M. Gerhard Gesell. Les débats sur les activités de l'ancien officier des marines et ancien membre du Conseil national de sécurité (NSC) de la Maison Blanche se dérouleront donc en pleine campagne électorale, le scrutin devant en effet avoir lieu le 8 novembre. Il va sans dire que pareil procès, en dévoilant certains aspects, pas toujours très brillants, de la présidence Reagan, peut avoir un impact fâcheux sur les chances du candidat républicain, le vice-président George Bush.

Le juge Gesell devait fixer la date le mois dernier, mais il avait retardé cette décision pour laisser le temps au procureur spécial Lawrence Walsh de définir quels étaient les documents qui pouvaient être versés au dossier de l'instruction et ceux qui devaient rester secrets, dans l'intérêt de la défense du pays.

Inculpé en mars pour avoir détourné des fonds obtenus en vendant des armes américaines à l'Iran, dans le but d'aider les rebelles antisandinistes de la Contra nicaraguayenne, l'ancien lieutenant-colonel des marines devra répondre, entre autres, d'accusations de *« dissimulation »* et de *« falsification »* de documents. Le procès pourrait durer environ trois mois.

Après avoir qualifié M. North de *« héros »*, le président Reagan avait laissé entendre qu'il pourrait le gracier, ainsi que son ancien supérieur au NSC, l'amiral John Poindexter, si les deux hommes devaient être condamnés. – *(AFP, Reuter.)*

Haïti

Vers une nouvelle Constitution

Le général Henry Namphy, chef de la junte militaire haïtienne, qui a renversé le 19 juin dernier le gouvernement civil de M. Leslie Manigat, a annoncé, le vendredi 8 juillet, que le pays se doterait bientôt d'une nouvelle Constitution.

Le général Namphy, dont c'était la première apparition publique depuis le coup d'Etat du mois dernier, s'est exprimé à la télévision depuis le palais présidentiel où il était entouré du gouvernement et de l'éta-major de l'armée. Autour de lui, on remarquait la présence d'anciens proches et familiers de Jean-Claude Duvalier, l'ancien « président à vie », en exil en France. Notamment celle de M. Clovis Desinor, personnage très contesté, qui fut ministre des finances de « Baby Doc » après avoir été conseiller de son père.

Les points forts de la Constitution de 1987 seront conservés, a déclaré le général Namphy, mais le texte *« rédigé dans une ambiance de passion et d'émotivité »* sera expurgé des éléments *« étrangers à nos coutumes et traditions »*.

M. Namphy a en outre indiqué que les partisans du régime de Jean-Claude Duvalier, dont les plus « voyants » avaient été jusqu'ici écartés de la vie politique haïtienne, seraient *« réhabilités »* et qu'ils pourraient *« revenir au pays »*. Cependant le général Namphy n'a pas présenté de calendrier ni annoncé la date de nouvelles élections. Il s'est borné à parler d'une période de *« normalisation »* de la vie nationale en indiquant que les solutions politiques se préciseront au fur et à mesure. – *(AFP, Reuter.)*

Tunisie

Le déboulonnage des statues de Bourguiba

Le rythme du déboulonnage des statues et des bustes de l'ancien président Bourguiba paraît s'être beaucoup ralenti et, depuis environ deux semaines, la presse locale n'en fait plus état (*le Monde* du 28 juin).

En revanche, le journal gouvernemental, *la Presse*, a annoncé que le président Ben Ali a donné des instructions pour maintenir à leur place les statues de M. Bourguiba dans sa ville natale de Monastir et à Tabarka, dans le nord du pays. Toujours selon *la Presse*, il est envisagé de transférer à La Goulette – avant-port de Tunis – la statue équestre de M. Bourguiba, qui trône dans l'artère centrale de la capitale où elle sera remplacée dans un square par *« un monument symbolisant la Tunisie nouvelle, loin de toute forme de personnalisation »*. – *(Corresp.)*

● **SALVADOR : retour du président Duarte.** – Le président Napoléon Duarte, hospitalisé à Washington durant quarante jours pour y être soigné d'un cancer du foie, devait rentrer, le lundi 11 juillet, au Salvador pour y reprendre ses fonctions. C'est ce qu'a annoncé vendredi le vice-président Rodolfo Castillo, tout en démentant les rumeurs selon lesquelles le président démissionnerait dès son retour. M. Duarte continuera de se rendre régulièrement aux Etats-Unis pour un traitement destiné à lui accorder un sursis alors que les médecins considèrent qu'il n'a plus que quelques mois à vivre. – *(AFP.)*

Diplomatie

Les premiers pas d'une coopération séri...

Retrouvailles entre l'Algérie et le Maroc

Politique

La fin de la session parlementaire

Le va-et-vient de l'ouverture

Il faut qu'une majorité soit ouverte ou fermée : c'est pour avoir oublié ce précepte inspiré d'Alfred de Musset que le premier ministre, en fin de session à l'Assemblée nationale s'est fait claquer sur les doigts la porte de l'ouverture. Faute de majorité absolue dans l'hémicycle, M. Michel Rocard a cherché à élargir son assise pour trouver au coup par coup des majorités d'idées. Les débuts de cette nouvelle législature (23 juin-8 juillet) auront montré qu'à force de faire le grand écart entre le groupe centriste de l'UDC et les députés communistes, le gouvernement risquait la déchirure.

Faire de bonnes lois : c'était au départ l'ambition affichée par le nouveau premier ministre. Dans la circulaire adressée fin mai aux membres de son premier gouvernement, il rappelait que *« le vote de la loi est l'acte fondamental de la vie de la démocratie »*. Aussi demandait-il aux ministres de permettre au Parlement de légiférer sans précipitation. La nécessité d'une microscopique session extraordinaire de deux heures et demie, le vendredi 8 juillet, pour venir à bout de la loi d'amnistie a montré les limites du genre dès lors que le gouvernement semble naviguer à vue.

Cette première session s'est déroulée en deux temps, avec un pic consensuel : l'adoption du texte sur la Nouvelle-Calédonie. L'opposition n'ayant pas encore tout à fait retrouvé ses marques en début de session, le premier ministre a poussé les feux du dialogue. Un travail constructif a ainsi pu se faire en commission et en séance publique, avec l'opposition de droite, sur le « 1 % Sécurité sociale » ou la formation professionnelle. Sur le premier texte, l'hostilité conjointe d'une partie du groupe PS et de l'opposition à la pérennisation du système mis en place par M. Séguin a facilité la recherche d'un compromis.

Indécision et maladresse

Au cours de la discussion de ces premiers textes, un style nouveau s'est dégagé, discussions approfondies, égards du gouvernement vis-à-vis des parlementaires de l'opposition. Les présidents de commission, comme MM. Michel Sapin (PS) ou Dominique Strauss-Kahn (PS) le rapporteur général du budget, M. Alain Richard (PS), n'ont pas ménagé leur peine pour trouver un terrain d'entente. A plusieurs reprises au cours des débats, on a pu les voir dans les travées de droite discuter à l'avance de tel ou tel amendement, prendre le pouls de l'opposition. Tout en défendant la position du gouvernement, M. Richard n'a pas craint d'admettre que l'opposition avait quelques raisons de s'étonner de l'apparition d'une disposition abaissant le taux de TVA sur les boissons non alcoolisées lors de la discussion du 1 % Sécurité sociale. Enfin, à plusieurs reprises (sur la Nouvelle-Calédonie et sur la convention franco-algérienne), la majorité socialiste a prévenu l'opposition de son souhait de matérialiser les consensus dégagés par un scrutin public. D'ordinaire ce vote nominatif est destiné soit à compenser dans l'hémicycle la faiblesse numérique de la majorité, soit à mettre l'accent sur les divergences qui peuvent exister au sein de l'opposition.

Le « gouverner autrement » de M. Rocard a indéniablement fonctionné au début ; l'absence de majorité absolue étant l'aiguillon des bonnes volontés gouvernementales vis-à-vis du Parlement. Ce sont d'ailleurs des majorités différentes qui ont voté ces premiers textes. Mais assez rapidement, les limites du genre sont apparues sur un projet d'ordinaire consensuel : l'amnistie. Voté par les deux Chambres en 1981, il a été adopté définitivement vendredi matin, l'Assemblée nationale statuant en dernier ressort. La discussion de ce texte a montré que l'exercice d'équilibriste auquel le gouvernement est soumis devient mortel quand le groupe PS est partagé et quand le gouvernement lui-même fait preuve d'indécision et de maladresse.

En cherchant, tour à tour puis en même temps à donner des gages aux élus communistes (réintégration des délégués syndicaux) et aux centristes (amnistie des « délits patronaux »), le gouvernement s'est fait prendre en tenailles. A la difficulté politique s'est jointe une difficulté technique due à l'inexpérience d'un ministre issu de « la société civile ». Même si le gouvernement peut compter dans l'hémicycle sur des présidents PS de commission, jeunes et rompus à la procédure, l'exercice est périlleux. *« On ne peut pas nous faire monter sans cesse au filet quand on sent le gouvernement vacillant »*, expliquait l'un d'eux.

Une autre rigidité vient des divergences qui existent au sein du groupe PS sur la plupart des sujets. C'est à l'issue de votes en réunion de groupe que la position des élus socialistes a été arrêtée sur nombre de sujets (la pérennisation du 1 % Sécurité sociale, la réintégration). Certes, il n'y a pas d'autre système possible dans une formation composée de courants. Mais la difficulté est d'autant plus grande pour les présidents de commission ou les rapporteurs qui doivent en séance publique évoluer dans les limites de l'épure dessinée par le groupe. Quand la situation se modifie dans l'hémicycle, la marge de manœuvre est étroite. C'est ce qui a conduit le groupe PS à demander à plusieurs reprises des suspensions de séance pendant la discussion du texte d'amnistie afin de se concerter à nouveau.

D'autre part, les préventions de nombre de députés socialistes à l'égard du premier ministre et de ses amis n'ont pas disparu. La déclaration de politique générale le 29 juin ne les a pas rassurés. Ils n'ont pas senti une ligne politique de fond s'en dégager, et les confidences sur ce point dans les couloirs n'étaient pas rares. La composition du gouvernement Rocard II a également suscité un trouble, même si après les faux pas de MM. Arpaillange et Schwarzenberg, certains estimaient : *« Soisson est un politique, on aura moins de problèmes avec lui. »*

L'attitude du RPR

Les élus communistes n'ont, quant à eux, pas lieu d'être mécontents de cette session. Ils ont obtenu une vice-présidence de l'Assemblée nationale (en échange de leurs voix pour l'élection de M. Laurent Fabius au « perchoir »). Ils auront un groupe à la rentrée et ils ont obtenu, à l'arrachée, une victoire symbolique sur la réintégration des « salariés protégés ». Pour M. André Lajoinie cela prouve qu'il y a à l'Assemblée une majorité potentielle pour mener *« une véritable politique de gauche »*.

L'écho est évidemment un peu différent du côté centriste, où l'on estime que l'attitude parlementaire du PS *« compromet l'ouverture »*. *« Il y a une attitude du gouvernement qui est souvent équilibrée, et celle du PS qui a tendance à radicaliser les projets »*, estime le président du groupe UDC, M. Pierre Méhaignerie.

De son côté, le RPR, emmené par M. Bernard Pons, a marqué plusieurs points. Il est parvenu à bloquer l'accession de M. Jacques Barrot (UDC) à la présidence de la commission des affaires sociales et il s'est présenté en chef de file de l'opposition sur plusieurs textes (notamment l'amnistie). Campé sur une position dure (qui n'est pas sans rappeler celle de 1981 sur les questions de société), le RPR est parvenu à fixer l'UDC à droite, renvoyant systématiquement le PS du côté du PC. L'UDF a suivi le mouvement, ravie de voir les centristes, aussi coincés que les rocardiens, rester dans le giron de l'opposition.

Du côté du Sénat, où la droite est largement majoritaire, tous les textes ont été adoptés, sauf celui de l'amnistie. La Haute Assemblée a d'autre part retrouvé une habitude qu'elle avait prise sous la législature 1981-1986 : le recours à la question préalable pour rejeter sans délai et sans discussion un texte.

PIERRE SERVENT.

● **M. Schwartzenberg demande une session extraordinaire.** – M. Roger-Gérard Schwartzenberg, député MRG du Val-de-Marne, estime que le Parlement devrait siéger cet été en session extraordinaire et il s'en est expliqué, vendredi 8 juillet, en ces termes : *« Il serait très souhaitable que le premier ministre consente à demander que le Parlement soit réuni en session extraordinaire cet été pour pouvoir, sans tarder davantage, adopter très vite une loi instituant un revenu minimum pour les plus démunis. Si tel n'était pas le cas et s'il fallait attendre la session d'automne, l'Assemblée nationale n'aurait siégé au total que trois semaines en neuf mois. Nous n'avons pas été élus députés pour partir aux bains de mer, mais pour remédier sans retard aux injustices les plus graves en concrétisant les engagements pris face au suffrage universel. »*

Les incidents de parcours de l'équipe Rocard

Le président de la République et le premier ministre ont eu, vendredi 8 juillet, un entretien de trois quarts d'heure à l'Elysée. Le chef du gouvernement n'a fait aucun commentaire au terme de cette audience hebdomadaire qui intervenait au lendemain de l'éviction du gouvernement de M. Léon Schwarzenberg, décidée par M. Rocard, semble-t-il, de sa seule autorité.

Le premier ministre a ensuite reçu, à l'Hôtel Matignon, le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, auquel il avait infligé mercredi un désaveu en revenant sur sa décision administrative de lever l'isolement carcéral pour les détenus politiques. *« Je ne crois pas avoir fait de faux pas,* a dit le garde des sceaux aux journalistes qui l'interrogeaient à l'issue de cet entretien. *Il n'y a aucun problème. Nous avons parlé de tout un tas de questions qui concernent aussi bien le ministère de la justice que d'autres sujets ».* Comme on lui demandait s'il estimait être un ministre *« atypique »* M. Arpaillange a estimé que ce terme n'était *« pas très gentil »*.

Ces deux incidents de parcours du deuxième gouvernement de M. Rocard ont conduit Thierry Pfister, ancien conseiller auprès du premier ministre, à l'époque où cette charge était assumée par M. Pierre Mauroy, de 1981 à 1984, à s'interroger sur cette nouvelle façon de *« gouverner autrement »*. Thierry Pfister s'exprime, toutefois, à titre personnel.

POINT DE VUE

Gouverner autrement *bis*

par Thierry Pfister
Journaliste

LE 20 avril 1982, ces colonnes accueillaient un article du premier ministre Pierre Mauroy sobrement mais ambitieusement intitulé « Gouverner autrement ». Six ans plus tard, un autre premier ministre, Michel Rocard, préfère user du *Journal officiel* pour lancer à son gouvernement le même mot d'ordre. Le choix des supports est déjà à lui seul tout un symbole. Il est clair que cette formule utilisée par deux chefs de gouvernement socialistes ne recouvre pas la même réalité politique.

Le premier « Gouverner autrement » invitait au dialogue, par le biais d'un de ses principaux organes de débat, la si célébrée aujourd'hui société civile. Le Gouverner autrement *bis* impose une norme réglementaire de plus à la société du « tout-Etat. »

Dans les deux cas, une même question essentielle est posée : l'efficacité du travail gouvernemental. Un sujet qui, en France, mériterait une réflexion approfondie. Les caricaturaux échanges de ces dernières années sur le « trop » ou « pas assez » d'Etat ne peuvent en tenir lieu. Ce n'est pas en effet parce que la puissance publique se retirerait de certains secteurs d'activité que, pour le reste, l'appareil gouvernemental fonctionnerait mieux.

D'ailleurs, le caractère pléthorique de l'actuelle équipe gouvernementale révèle que le souci d'efficacité n'a pas été aussi prégnant que les officielles directives du premier ministre pourraient le donner à penser. Nous voici en effet parvenus au seuil des cinquante personnes. Durant les deux précédents septennats, la norme tournait encore autour de quarante. Pauvre Léon Blum qui, en 1918, s'alarmait de voir le nombre des ministres atteindre la quinzaine et qui estimait que les effectifs gouvernementaux ne devraient jamais dépasser dix. *« Et cela,* précisait-il, *pour une raison d'ordre purement pratique. C'est que je tiens pour une condition essentielle, primordiale, du gouvernement le travail direct du président* (il s'agit bien sûr, à l'époque, du président du conseil, c'est-à-dire notre actuel premier ministre) *avec chacun de ses ministres et qu'une dissémination excessive des départements ministériels imposerait à ces colloques une périodicité trop espacée, en même temps qu'elle entraînerait comme une dispersion fatale de l'esprit. »*

Cette situation, nous y sommes. Et depuis des années. Certes, devenu un peu moins de vingt ans plus tard chef de gouvernement, Léon Blum s'était lui-même montré incapable de mettre en œuvre ses bonnes résolutions. Le seuil de la trentaine de gouvernants est atteint en 1936. L'inflation n'a pas cessé depuis. S'il ne s'agissait que de vanités individuelles, un sourire suffirait. Hélas, le problème est beaucoup plus grave car il touche au fonctionnement même de l'appareil politico-administratif du pays. Derrière cette croissance incontrôlée des effectifs ministériels se dissimule un morcellement administratif qui va de pair avec une institutionnalisation des lobbies au cœur des arbitrages politiques.

Un ministre (qu'il soit d'Etat) délégué ou simple secrétaire d'Etat, qui se trouve placé en charge d'une couche sociale ou professionnelle étroite ne peut exister qu'en répercutant le discours de cette catégorie. Il ne dispose d'aucune distance, donc d'aucune liberté de manœuvre. Prenons un exemple, le responsable de la consommation ne peut que répercuter les revendications des consommateurs, celui du commerce et de l'artisanat qu'exprimer la France boutiquière et celui du commerce extérieur que plaider pour les exportateurs. En revanche, un ministre qui regrouperait sous son autorité l'ensemble des fonctions et des dimensions du commerce, ayant à arbitrer entre des intérêts contradictoires retrouverait une marge de liberté et d'initiative.

Certes, l'actuel premier ministre est maire de Conflans-Sainte-Honorine qui, comme chacun sait, se trouve être la capitale de la batellerie. Fallait-il pour autant élever les voies d'eau au rang de département ministériel ? Institutionnaliser administrativement un problème ponctuel ou conjoncturel, c'est conduire la dite administration, par une pesanteur naturelle, par souci d'autojustification, à produire non seulement de la réglementation mais aussi de la revendication. Il en résulte des situations aussi paradoxales que de voir les effectifs de fonctionnaires du ministère des anciens combattants augmenter de 25 % au cours du dernier quart de siècle !

Le triomphe de la société médiatique

Tandis que les lobbies s'ancrent ainsi au sommet du pouvoir, l'éparpillement des responsabilités ministérielles (une demi-douzaine d'excellences sur le seul secteur social dans le gouvernement Rocard !) entraîne une lutte de pouvoir implacable entre ministres et, dans ce jeu des chaises musicales, les vaincus, dépourvus de moyens administratifs et budgétaires, n'ont plus, pour exister, que la parole. Ils en ont déjà usé et abusé au détriment de la communication gouvernementale. Sont-ils les premiers responsables ?

D'autant que le second défaut du gouvernement de Michel Rocard résulte d'une fâcheuse confusion entre deux notions : celles de société civile et de société médiatique. Il est clair que le renom des personnalités présentées comme exprimant la société civile au sein des instances gouvernementales est moins lié à leurs compétences professionnelles qu'à leur surface médiatique. Et c'est par ce biais qu'elles ont tenté et tenteront inévitablement de continuer à exister. Le Gouverner autrement *bis* veut nier cette réalité. Celui de Pierre Mauroy proposait, au contraire, de la gérer en transformant cet inconvénient en avantage, c'est-à-dire en distinguant clairement l'intervention ministérielle individuelle, qui témoigne d'une réflexion et participe de l'indispensable débat d'idées au sein de la société civile, de l'annonce de décisions ou de l'attitude publique face à des arbitrages gouvernementaux qui doivent, bien sûr, être réglés par la discipline de la solidarité ministérielle.

Paradoxalement, c'est donc au moment où il est fait un usage politique sans retenue de la société civile que sont le plus fermement refusées les formes, inévitablement fragiles et parfois ambiguës, d'un dialogue, d'une dialectique, entre elle et les gouvernants.

Bien sûr, le garde des sceaux aurait dû, avant de procéder à l'annonce publique de décisions réglementaires, informer ses supérieurs hiérarchiques à Matignon comme à l'Elysée de son intention, mais la gauche est-elle à ce point normalisée qu'elle ne puisse faire face au premier froncement de sourcil de Jacques Toubon ? Si l'on n'ose plus justifier, en vertu de considérations humanitaires, de placer deux terroristes dans la même cellule, cela signifie qu'en 1988 la suppression de la peine de mort serait inenvisageable.

Bien sûr, le professeur Léon Schwarzenberg aurait pu se montrer plus économe en prestations télévisées, mais n'était-il pas entré dans l'équipe gouvernementale en fonction de ses talents de tribun ? Si Jack Lang, à l'aube du premier septennat de François Mitterrand, n'avait pas parlé — et donc trop parlé — jamais il ne serait parvenu à bousculer les rigidités d'une administration des « beaux arts » tétanisée par les *« effets d'annonce »* à répétition de son nouveau guide mais liée ensuite par ces propos.

Il ne faut pas perdre de vue la contrepartie de toute chasse aux « bavures ». La V[e] République a montré abondamment l'impasse dans laquelle s'enferment les gouvernements composés — et je cite l'article de Pierre Mauroy en 1982 — *« d'interprètes dociles et interchangeables d'une partition sur laquelle ils étaient sans pouvoir »*. Un dossier normalisé, élaboré conformément aux normes du « gouverner bis », produit par ce monument de la pensée technocratique que constitue le texte instituant le revenu minimum d'insertion. Voilà pourtant une mesure qui dispose, dans son principe, de l'accord de tous les groupes parlementaires. Sans même attendre d'apprécier la capacité du texte à toucher concrètement, sur le terrain, les naufragés des mutations sociales, on va voir très vite comment les présidents de conseils généraux accueilleront, au Sénat, un travail trop administratif et donc peu respectueux d'une société politique artificiellement distinguée de la société civile.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

L'EMPLOI du terme raciste, qui s'était galvaudé pour désigner — et incriminer — diverses formes de discrimination sociale, a retrouvé dans l'actualité politique sa signification courante. Celle qui, à partir de différences plus ou moins observables et établies, tend à justifier des attitudes de supériorité, de rejet, de mépris ou de haine, à l'égard de certains hommes, peuples ou confessions. Le racisme, le vrai, si tant est qu'il n'y en ait qu'un, est-il de retour ?

La question mérite d'être posée, au moins à titre préventif, sinon curatif. Curatif ? Le racisme serait-il donc une maladie du corps social ? On retombe vite dans la confusion, le préjugé et la réaction passionnelle dès lors que l'on s'interroge sur ce phénomène. Au-delà d'une condamnation de principe, la difficulté avec le racisme commence, pour ceux qui acceptent de se poser des questions à son sujet, par sa définition. D'où l'opportunité et l'intérêt de l'essai de Pierre-André Taguieff sur le racisme et ses doubles qu'il a intitulé *la Force du préjugé*.

Pour aborder cet ouvrage, il convient de vaincre au moins un préjugé, celui qui s'attache à l'apparence de toute étude volumineuse et savante, dont le contenu est, en l'espèce, non seulement difficile d'accès, quant au confort de lecture, mais dérangeant pour le confort intellectuel. Travail de philosophe et de politologue, il offre les richesses des deux démarches, si l'on se donne la peine d'aller les chercher.

L'auteur fait un sort au modèle reçu du racisme qui appelle un antiracisme reçu, fondé sur la réfutation scientifique. C'est que le racisme a évolué en s'appuyant sur l'idéologie différentialiste (genre nouvelle droite) ou sur l'idéologie identitaire (façon Front national). On est passé de la notion de race à celle de culture et la reconnaissance, voire l'éloge, de *« la différence »*, le respect et la protection de *« l'identité collective »*, sont autant de notions qui ont brouillé les cartes : les racistes et les antiracistes peuvent s'y référer pour aboutir à des conclusions opposées.

L'antiracisme repensé

La critique scientifique du concept de race ne suffit plus, car la réalité de la race est aussi sociale et politique. Le racisme n'est pas un, comme le montrent ses diverses illustrations historiques : racisme colonialiste, de discrimination et d'exploitation ; racisme national-socialiste, d'élimination. L'auteur observe : *« Avatars de l'usage légitimatoire de la science : avant le passage à l'acte génocidaire du nazisme, la balance scientiste semblait à certains égards pencher en faveur de la théorie des races, sinon du racisme ; aujourd'hui le nazisme faisant l'objet d'une récusation universelle, et bien que les locuteurs qualifiés comme scientifiques soient divisés sur la question, la masse des discours produits sur la théorie des races, assimilée au racisme, semble définir une position antiraciste majoritaire de la société scientifique. Changement des normes de la conformité idéologique ou rupture décisive dans l'histoire des sciences du vivant, répercutée dans le champ des sciences anthropologiques ? »*

Pierre-André Taguieff refait, pas à pas, le cheminement des différentes tentatives de théorisation du préjugé raciste et de son double complémentaire, l'antiracisme, qui n'est pas débarrassé de tout préjugé. Le moindre intérêt de son travail n'est pas, précisément, cette réflexion sur l'antiracisme, ses discours successifs et ses limites. *« Il nous paraît urgent,* écrit-il, *de libérer le discours antiraciste de la démonologie, à la fois système d'illusions et dispositif de propagande... Nous espérons contribuer par la présente étude à faire qu'un jour l'antiracisme ne soit plus un phénomène collectif de régression mentale aisément manipulable, comme par l'effet d'une fascination exercée par son adversaire et modèle, le racisme. »*

La réflexion de l'auteur n'évite pas la contradiction propre à son sujet qui est de penser en termes d'universalisation une diversité d'identités. Il propose de la dépasser en retrouvant l'humanisme *« par-delà deux décennies de terrorisme heideggero-structuraliste »* et en faisant la critique des conceptions extrêmes de la logique identitaire, qui se réduit alors au mythe nationaliste, et du messianisme universaliste, qui se limiterait à un ethnocentrisme occidental. Son choix est celui d'une universalité ouverte, où les devoirs à l'égard des hommes l'emporteraient sur leurs « droits », où serait bannie la barbarie : *« Le barbare,* écrit-il, *est l'homme qui ne se reconnaît pas dans son humanité, celle qu'il partage avec qui lui ressemble le moins. »*

★ *La Force du préjugé*, par Pierre-André Taguieff – La Découverte – 645 pages – 250 F.

PROPOS ET DÉBATS

M. Fabius

Balkanisation

« La démocratie dans le partie socialiste est une très bonne chose, mais la balkanisation, non », a déclaré M. Laurent Fabius, le vendredi 8 juillet à La Garde-Freinet (Var) à l'occasion d'une université d'été du PS. *« C'est l'intérêt de tous les socialistes, de tous les Français, que le gouvernement de Michel Rocard réussisse, car sa réussite c'est l'intérêt du pays (...). Il ne faut pas croire que le succès des uns peut se faire sur l'échec des autres. »*

M. Pelletier

Six mois

« Dans les six mois à venir, nous verrons le CDS en tant que tel à l'intérieur du gouvernement », affirme M. Jacques Pelletier, ministre (UDF) de la coopération et du développement, dans un entretien publié le vendredi 8 juillet par *l'Union de Reims*. M. Pelletier est *« persuadé »* que des *« discussions sérieuses »* auront lieu avec le CDS et que pourra ainsi être *« bâti un programme de législature et de gouvernement »*. – (Corresp.)

Société

Selon le président de l'Occidental Petroleum

La catastrophe de « Piper Alpha » remet en cause la conception des plates-formes pétrolières

ABERDEEN
de notre envoyé spécial

Le chef de la police d'Aberdeen a rendu public, vendredi 8 juillet, le bilan définitif de la catastrophe survenue mercredi soir sur la plate-forme pétrolière « Piper Alpha », en mer du Nord. Il a donné les identités des 166 morts (dont 2 sauveteurs) et des 64 rescapés. Parmi ces derniers, 21 étaient encore hospitalisés, samedi.

Un des rescapés les plus gravement brûlés est un Français âgé de trente-neuf ans, M. Eric Brianchon, originaire de Mont-Saint-Aignan, près de Rouen. Il devrait subir une greffe au dos et sur les mains, mais ses jours ne sont pas en danger, selon un chirurgien. M. Brianchon n'était pas employé par la compagnie américaine Occidental Petroleum, propriétaire de « Piper Alpha », mais par une société de sous-traitance, COFLEXIP.

Les blessés ont eu vendredi de nombreux visiteurs de haut rang : M. Armand Hammer, président d'Occidental Petroleum, tout juste arrivé de Los Angeles, Mme Thatcher, accompagnée de son mari Dennis, enfin le prince de Galles et son épouse Diana.

M. Hammer a annoncé qu'il verserait 1 million de livres (environ 11 millions de francs) au fonds créé pour venir en aide aux victimes de la catastrophe et à leurs familles. Mme Thatcher a donné la même somme au nom du gouvernement. Vêtue d'un tailleur noir de circonstance, elle a félicité les sauveteurs et les infirmières, rassemblés près de l'hôpital, et s'est rendue au siège écossais d'Occidental Petroleum, pour s'y entretenir avec M. Hammer.

Le premier ministre a annoncé que deux enquêtes distinctes allaient être menées par les pouvoirs publics : la première, qualifiée de « *technique* » et dont elle espère des résultats très rapides, est confiée au ministère de l'énergie. La seconde, dirigée par un magistrat, prendra beaucoup plus de temps.

En se rendant au siège d'Occidental Petroleum à Aberdeen et en parlant longuement avec M. Hammer, Mme Thatcher a probablement voulu montrer que ni la compagnie américaine ni son président, nonagénaire, qu'elle connaît de longue date, n'avaient perdu sa confiance. Occidental Petroleum est une des plus importantes compagnies opérant en mer du Nord. M. Hammer lui-même, qui se flatte d'avoir été l'ami de Lénine lorsqu'il avait été envoyé en URSS comme jeune médecin peu après la Révolution d'octobre, est un capitaliste haut en couleurs et un habitué des grands de ce monde à l'Est comme à l'Ouest (*le Monde* du 9 juillet).

« Madame Thatcher et moi... »

M. Hammer a indiqué, au cours d'une conférence de presse, qu'il fallait revoir entièrement la conception des plates-formes pétrolières à la lumière de la catastrophe de « Piper Alpha », la plus grave de l'histoire de l'exploitation pétrolière. « *Mme Thatcher et moi avons convenu que ce n'était peut-être pas une bonne idée de placer les quartiers d'habitation au-dessus des installations de compression et de stockage de gaz* », a-t-il déclaré.

M. Hammer n'a pas expliqué ce qu'il entendait exactement changer. Il était beaucoup question vendredi, dans les milieux spécialisés d'Aberdeen, de réduire le nombre de personnes présentes en permanence sur les plates-formes. Des solutions telles que des plates-formes presque entièrement automatisées, voire commandées à distance, sont envisagées. On parlait encore de loger le personnel de service sur des navires qui seraient maintenus à distance raisonnable des installations elles-mêmes.

La description donnée par M. Hammer de la situation sur « Piper Alpha » était plutôt vague. Il a reconnu que du pétrole et du gaz continuaient à fuir « *en petite quantité* ». Il est toujours impossible d'éteindre ce qui reste de la plate-forme et celle-ci était encore partiellement la proie des flammes au début du week-end.

Un des ingénieurs britanniques de la compagnie nous a fourni son propre état des lieux : les vannes de sécurité situées dans les puits, sous le fond de la mer du Nord, profonde à cet endroit de 144 mètres, ont bien fonctionné. Elles se déclenchent d'elles-mêmes lorsqu'un incident se produit en surface. Le principe est purement mécanique : quand tout est normal, la pression du pétrole dans le gisement est relativement forte. Si les vannes situées sur la plate-forme sont détruites, le pétrole fuse librement, ce qui ferme automatiquement les vannes « de base ».

Il reste à expliquer pourquoi du pétrole et du gaz continuent à s'échapper de « Piper Alpha », au point d'inquiéter les Norvégiens. Ceux-ci craignent une marée noire sur leurs côtes... Selon le ministère britannique de l'énergie, il n'y a pas actuellement de risque de pollution majeure en mer du Nord. La nappe qui dérive vers la Norvège ne serait « que » de 150 tonnes.

Recours à Red Adair

L'ingénieur cité plus haut avance une hypothèse : les vannes se sont bien fermées automatiquement, mais elles fuient un peu. Il y a, d'autre part, des résidus des réservoirs de pétrole et de gaz de la plate-forme elle-même qui continuent d'allumer des incendies qualifiés de « mineurs ».

M. Red Adair, le célèbre Texan qui s'est fait depuis des décennies une spécialité d'éteindre les puits de pétrole en flammes, est arrivé vendredi à Aberdeen. Il avait proposé ses services à M. Hammer qui les a acceptés. M. Adair devait passer quelques jours à bord du navire de service *Tharos* de la compagnie Occidental Petroleum, qui tourne toujours à proximité de ce qui reste de « Piper Alpha ».

M. Hammer a annoncé qu'il verserait cinq années de salaire (en moyenne 1 million de francs) à chacune des familles des trente et un employés de sa compagnie qui ont péri. Il n'y avait que trente-sept employés d'Occidental Petroleum au total sur les deux cent vingt-huit personnes présentes sur « Piper Alpha » au moment de la catastrophe.

Ces chiffres méritent réflexion. Les compagnies telles qu'Occidental Petroleum sous-traitent au maximum les activités sur les plates-formes qu'elles possèdent. Ainsi M. Hammer n'est-il pas responsable des compensations financières dues aux autres victimes, lesquelles sont assurées par leur société respective.

Il y avait, sur « Piper Alpha » vingt-trois entreprises sous-traitantes. Toute l'équipe de la société de restauration Kelvin, forte de dix-huit cuisiniers et qui n'était que depuis une semaine sur la plate-forme, a ainsi trouvé la mort. « *Ces dix-huit hommes étaient indirectement syndiqués chez nous* », explique M. McVicar, chef de la branche d'Aberdeen du syndicat des marins. « *Ils étaient membres du syndicat des transports (TGWU) qui est en « pool » avec le syndicat des marins pour les plates-formes de la mer du Nord. Ils n'avaient reçu qu'une formation très sommaire en ce qui concerne les consignes de sécurité en mer et l'utilisation de canots de sauvetage.* »

« *Il y a très peu de syndiqués sur les plates-formes et ils ont tendance à se cacher, de peur d'être licenciés. Les compagnies multinationales ont réussi à convaincre Mme Thatcher qu'elles sont capables de régler elles-mêmes tous les problèmes de sécurité et elles n'ont pas eu beaucoup de mal à le faire* », conclut M. McVicar. Le débat sur la sécurité à bord des plates-formes pétrolières est bien à l'ordre du jour.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Les précédents accidents de plates-formes

En cours de forage

Date	Nom	Type	Zone géographique	Cause de l'accident	Nombre de morts
15-10-58	CATC-45-E	Fixe	Louisiane	Eruption de gaz	7
01-08-59	Gracey-Hellum	Barge	Louisiane	Eruption de gaz	3
30-06-64	CP Baker	Navire	Louisiane	Venue de gaz	22
21-08-68	Little Bob	Jack up	Louisiane	Eruption de gaz	7
06-01-71	Big John	Barge	Brunei	Eruption de gaz	9
12-10-71	Wodeco 2	Barge	Pérou	Venue de gaz	7
05-12-73	Mariner 1	Semi-submersible	Trinidad	Venue de gaz	3
30-08-80	Ocean King	Jack up	Texas	Eruption de gaz	5
02-10-80	Ron Tappmeyer	Jack up	Arabie saoudite	Eruption de gaz	5
11-10-80	Maersk Endurer	Jack up	Egypte	Eruption de gaz	4
15-02-82	Ocean Ranger	Semi-submersible	Terre-Neuve	Chavirement	84
09-83	URSS JU 83	Jack up	Caspienne	Eruption de gaz	5
14-09-84	Zapata Lexington	Semi-submersible	Louisiane	Venue de gaz	4

En cours de remorquage

Date	Nom	Type	Zone géographique	Cause de l'accident	Nombre de morts
30-12-56	Qatar 1	Jack up	Qatar	Effondrement	20
65	Bruyard	Semi-submersible	Bornéo	Effondrement	13
01-03-76	Deep Sea Driller	Semi-submersible	Norvège	Echouement	72
15-04-76	Ocean Express	Jack up	Texas	Effondrement	11
25-11-79	Bohai 2	Jack up	Chine	Chavirement	6
20-05-85	Tonkawa	Barge	Louisiane	Chavirement	13

En production

Date	Nom	Zone de l'accident	Cause de l'accident	Nombre de morts
06/05/70	Eugene Island	Louisiane	Explosion	3
28/05/70	Galveston A	Texas	Explosion	9
01/12/70	Shell B	Louisiane	Eruption de pétrole	4
15/06/74	Chevron Main Pass	Louisiane	Incendie	7
01/11/75	Ekofisk A	Norvège	Explosion	3
24/03/80	Pennzoil A3	Texas	Venue de gaz	6
07/10/82	Belco 82	Pérou	Explosion	3
21/06/84	Brent B	Ecosse	Incendie	3
16/08/86	Enchova PCE 1	Brésil	Eruption de pétrole	37
25/11/86	Abou Al Bakonche	Abou Dhabi	Guerre	10

(Banque de données Plateform de l'IFP).

Plus de cent morts dans un accident ferroviaire en Inde

Entre cent dix et cent cinquante personnes ont trouvé la mort, le vendredi 8 juillet, au Kerala, dans le sud du pays, lorsqu'un train a déraillé sur un pont partiellement endommagé par les pluies de la mousson. Six à huit wagons bondés de voyageurs ont plongé dans le lac Ashtamudy, non loin de la ville de Quilon.

Cent huit corps – dont une vingtaine de femmes et sept enfants – avaient été extraits de la carcasse de l'express Bangalore-Trivandrum, vendredi soir, lorsque le mauvais temps a obligé les secouristes à suspendre les opérations. Quatre hélicoptères avec des plongeurs de la marine essayaient samedi d'atteindre des wagons immergés sous 15 mètres d'eau. Près d'une centaine de personnes avaient été sauvées par les pêcheurs locaux venus en bateau à leur rescousse avant même l'intervention des autorités. On déplore également cent soixante-sept blessés, dont trente-sept au moins seraient dans un état sérieux.

Tous les hôpitaux de la région ont été placés en état d'alerte maximum, et des équipes de médecins ont été dépêchées sur les lieux. Armée, police et services de défense civile participent aux opérations de secours. Le premier ministre, M. Rajiv Gandhi, s'est déclaré « *profondément bouleversé et peiné* », et il a annoncé le déblocage immédiat de 150 000 dollars pour secourir les blessés.

Les causes de la tragédie n'étaient pas encore établies samedi matin, mais le ministre des transports ferroviaires excluait l'hypothèse d'un sabotage. – *(AP, AFP.)*

● **TURQUIE : au moins soixante-trois morts dans un glissement de terrain.** – Le bilan définitif du glissement de terrain qui s'est produit le 23 juin dernier à Macka, au nord-est de la Turquie, est de soixante-trois personnes, parmi lesquelles trois ressortissants ouest-allemands. Des spécialistes ont mis en cause la négligence des autorités, jugeant cette catastrophe « plus ou moins prévisible » en raison des pluies torrentielles tombées sur la région depuis le début juin. – *(AFP.)*

JUSTICE

A la cour d'appel de Paris

La chambre d'accusation ordonne la mise en liberté du CRS Gilles Burgos

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a ordonné, le vendredi 8 juillet, la mise en liberté de Gilles Burgos, ce CRS de trente-deux ans inculpé de « coups et blessures volontaires, ayant entraîné la mort sans intention de la donner », pour avoir, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1986, rue Mogador à Paris (9e), tué un jeune homme de vingt-sept ans, Loïc Lefèvre, qui cherchait à échapper à un contrôle d'identité.

D'abord resté en liberté, Gilles Burgos avait été placé sous mandat de dépôt, le 12 novembre 1986, par le magistrat-instructeur, M. Michel Legrand, après une reconstitution ayant fait apparaître des contradictions entre ses déclarations, où il invoquait la légitime défense, et celles, des témoins. Le 26 novembre 1986, la chambre d'accusation infirmait la décision du juge et Burgos était remis en liberté, sous contrôle judiciaire. L'instruction s'est poursuivie jusqu'au 18 janvier 1988, date à laquelle M. Legrand a transmis son dossier au procureur de la République afin que celui-ci fasse connaître ses réquisitions. Dès que celles-ci seront connues du magistrat-instructeur, il pourra adresser son dossier au parquet général pour que la chambre d'accusation se prononce sur le renvoi du CRS devant la cour d'assises.

Mais, depuis le mois de janvier, le dossier semble bloqué au parquet et, entretemps, le CRS a fait à nouveau parler de lui. Le 12 avril 1988, il projetait un jet de gaz lacrymogène sur le personnel d'une pizzeria de Vélizy, proche de son cantonnement, après avoir indiqué au patron que la pizza était « *dégueulasse* ». Ce comportement inquiétait M. Legrand, qui décidait de remettre Gilles Burgos en prison, alors que le ministère de l'intérieur le suspendait de ses fonctions. La chambre d'accusation confirmait l'ordonnance du juge le 18 mai.

C'est donc dans le box des détenus que Gilles Burgos a comparu, le 24 mai, devant la 5e chambre du tribunal correctionnel de Versailles, qui l'a condamné le jour même à un mois de prison avec sursis et 2 500 F d'amende pour violences et 500 F d'amende pour ivresse publique. Toutefois le tribunal a ordonné que la sanction ne figure pas sur le casier judiciaire du CRS (*le Monde* du 26 mai).

Vers la révocation

Dans son arrêt, la chambre d'accusation, présidée par M. Jean-Pierre Henne, fait état de cette peine et place Gilles Burgos sous contrôle judiciaire, lui imposant le versement d'une caution de 20 000 F par tranches de mille francs par mois, le premier versement n'intervenant qu'un mois après sa libération.

M. Burgos devrait, par ailleurs, être incessamment révoqué de la police nationale : le conseil de discipline des CRS, réuni lundi 4 juillet, a donné, par six voix pour, une contre et une abstention, un avis favorable à sa révocation. La décision est actuellement soumise à la signature du ministre de l'intérieur, qui paraît décidé à suivre l'avis du conseil.

Le rapport sur « l'état de la justice »

Une lettre de M. Pierre Dubois de Prisque

Après la publication dans le Monde *du 6 juillet du compte rendu du rapport confidentiel sur « l'état de la justice », rédigé par l'inspecteur général des services judiciaires à la demande du garde des Sceaux, M. Pierre Arpaillange, nous avons reçu de son auteur, M. Pierre Dubois de Prisque, la lettre suivante :*

Le titre de l'article de Mme Logeart paru dans *le Monde* du 6 juillet semble indiquer que, selon le rapport de l'inspection générale des services judiciaires, le mal judiciaire est dû à l'inertie des magistrats. Cette formulation m'apparaît erronée et injuste à l'égard de ceux-ci et ne rend pas compte d'une réalité judiciaire contrastée.

Si le rapport met en lumière des carences d'organisation et de fonctionnement là où la justice remplit mal sa mission, ainsi qu'une insuffisance de moyens, il insiste également sur les efforts faits depuis des années par beaucoup de magistrats pour traiter de plus en plus rapidement des affaires de plus en plus nombreuses. Il montre aussi que, contrairement à beaucoup d'idées reçues, nombre de juridictions fonctionnent de manière satisfaisante. Les résultats obtenus, même insuffisants, n'auraient pas été rendus possibles si l'inertie caractérisait le comportement de la majorité des juges.

[Si la « réalité judiciaire » décrite dans son rapport par M. Pierre Dubois de Prisque apparaît en effet « contrastée », ce qui ne nous avait pas échappé, il écrit à la page 13, dans le chapitre consacré à la justice pénale : « *L'examen des stocks des affaires restant à audiencer révèle qu'ils sont très souvent le résultat de poursuites indiscriminées qui procèdent d'un guidage à l'inertie plus que de priorités clairement définies.* » Pour ce qui concerne la justice civile, il dénonce (page 6) « *l'état d'esprit routinier de nombreux magistrats qui s'abritent et trouvent toujours justification sous les certitudes des codes de procédure* ». Un peu plus loin, il souligne « *l'instruction bureaucratique des affaires civiles* ».

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre pour expliquer le choix d'un titre nécessairement bref. Si ce mot d'« *inertie* » a choqué nombre de magistrats qui se sont sentis injustement mis en cause, il figure bien dans le rapport, même s'il ne s'applique pas – c'est une évidence – à tous. – Ag. L.]

Le télégramme de félicitations d'un magistrat au commissaire Jobic

« *Je me félicite de votre mise en liberté et me réjouis du désaveu infligé à un de ces magistrats qui font passer leur idéologie fumeuse avant la réalité de la vie, non sans se préoccuper d'une carrière qui peut les mener aux hautes responsabilités de l'Etat.* » L'auteur de ce télégramme de félicitations adressé, le vendredi 8 juillet, au commissaire de police Yves Jobic est un magistrat, substitut général à la cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle), M. Paul Léonetti.

M. Léonetti, qui a lui-même rendu public le texte de son télégramme, est un habitué des déclarations fracassantes. En critiquant ainsi son collègue Jean-Michel Hayat, juge d'instruction au tribunal de Nanterre, ce franc-tireur continue d'entretenir sa propre légende.

Ancien résistant, ancien policier, ancien magistrat en Algérie française, ancien responsable départemental du service d'action civique (SAC) de 1968 à 1970, dans le Haut-Rhin, M. Léonetti avait dénoncé, le 7 janvier dernier, le poids des « *scandales politico-judiciaires* [...] *après deux ans de pouvoir de droite* ».

« *A aucune époque*, disait-il, *on n'a vu la politique exercer une telle influence sur les juges, que les pressions viennent de droite ou de gauche* » (*le Monde* du 9 janvier). En novembre 1985, il s'était fait remarquer, lors du procès en appel de l'agresseur d'un chauffeur de taxi, par un violent réquisitoire contre M. Robert Badinter, alors garde des sceaux (*le Monde* du 28 novembre 1985).

Six mois de prison ferme pour l'emploi de vendangeurs clandestins

TOULON
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Draguignan (Var) a condamné, le mercredi 6 juillet, M. Jean-Claude Ghiande, viticulteur et premier adjoint au maire (PCF) de Pourcieux, à six mois de prison ferme et 20 000 F d'amende dans une affaire d'aide à séjour irrégulier. M. Hannadi Souilbgui, le « fournisseur » de main-d'œuvre sans titre de séjour ni contrat de travail, a également été condamné à six mois de prison ferme.

Les faits remontaient à septembre 1987. Les gendarmes, informés, effectuaient un contrôle à l'exploitation de M. Ghiande. Ils découvraient dans une grange la présence d'une dizaine d'ouvriers marocains et tunisiens qui venaient d'être embauchés illégalement pour les vendanges.

L'affaire avait été examinée par le tribunal le 15 juin. De nombreux viticulteurs de la région s'étaient rendus à l'audience afin de dénoncer ce qu'ils appellent les « *pressions* » exercées par l'administration sur une exploitation agricole viticole, s'agissant plus particulièrement de main-d'œuvre saisonnière. Les viticulteurs faisaient valoir que les agences locales pour l'emploi, qui doivent être consultées en priorité, ne sont pas en mesure de fournir la main-d'œuvre nécessaire pour ces travaux occasionnels.

Ils invoquaient des précédents : sur 425 chômeurs consultés, aucun n'avait accepté ce type d'emploi. C'est une réalité que la direction départementale du travail et de l'emploi ne conteste pas. Celle-ci fait tout de même remarquer que pour faire face à ce type de problèmes « *chaque année, au moment de la campagne viticole, un volant de personnel temporaire est mis à la disposition des exploitants, mais qu'on n'y fait que très rarement appel.* »

Dans le monde viticole, en tout cas, chacun se sent aujourd'hui solidaire de Jean-Claude Ghiande et, comme Raymond Nivière, secrétaire général du syndicat des vignerons varois, bon nombre d'exploitants estiment que « *la peine est vraiment très lourde* », que « *c'est une catastrophe à la veille de la récolte.* »

JOSÉ LENZINI.



Société

Les poubelles des riches

(Suite de la première page.)

On peut attribuer le regain du trafic des déchets à l'affaire de Seveso, dont l'accident chimique remonte à 1976. Traumatisées par les traces de dioxine observées sur le site, les autorités italiennes avaient mis des années à trouver une formule boiteuse pour l'élimination des déchets : les fameux quarante et un fûts passés en France à l'automne 1982 et retrouvés quelques mois plus tard dans une boucherie désaffectée de la banlieue de Saint-Quentin (Aisne), puis reconduits sous bonne escorte en Suisse chez leur « propriétaire » légal, le groupe chimique Hoffmann-La Roche. Cet épisode rocambolesque a plongé dans l'embarras les autorités italiennes, françaises, allemandes et suisses, et traumatisé les industriels européens. Les déchets toxiques, dorénavant, seront toujours source d'ennuis.

A cet effroi des pouvoirs publics et des industriels s'ajoute aujourd'hui l'esprit « consumériste » de l'opinion, que les Américains appellent le syndrome NIMBY *(Not in my backyard)*, c'est-à-dire « Pas de ça chez moi ! » La décentralisation aidant, on ne compte plus les collectivités locales qui refusent la moindre installation liée aux déchets, qu'il s'agisse d'une décharge d'une usine d'incinération ou d'un centre de « détoxication » chimique. « *Pas de ça chez nous* » est devenu le mot d'ordre, y compris auprès de ceux qui, par ailleurs, font profession d'écologie. Dans la banlieue verte de Paris, on s'insurge contre le projet d'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Achères. A Grenoble, on fait capoter le projet du maire – et alors ministre de l'environnement – d'installer un centre de traitement des appareils au pyralène. A Strasbourg, écologistes alsaciens et allemands manifestent bruyamment contre la construction à Kehl, de l'autre côté du Rhin, d'une usine de traitement des déchets industriels toxiques.

Que faire des déchets, dans ces conditions ? Puisque le passage des frontières devient difficile en Europe, on se rabat naturellement sur l'outre-mer, à la fois moins exigeant sur les normes à respecter et moins coûteux malgré l'augmentation des distances. Dans les ports, on a l'habitude de voir passer les produits dangereux, codés IMDG *(International Maritime Dangerous Goods)* et entreposés dans des docks à part. Comme, de plus, les compagnies de navigation et les propriétaires de navires ont toujours des bateaux disponibles en cette période de crise de la marine marchande, il est facile de trouver un transporteur.

Quant à la nature des cargaisons, elle ne pose guère de problèmes non plus. Les douaniers ne contrôlent que la conformité du contenu avec les déclarations. Il n'y a sanction que s'il y a fraude, c'est-à-dire non-conformité entre la marchandise déclarée et la marchandise réelle. Mais aucun produit chimique, aucun déchet – sauf bien sûr les déchets nucléaires, qui sont soumis à une réglementation particulière – n'est interdit à l'exportation. « *On contrôle surtout les marchandises à l'entrée en France,* précise-t-on à la direction des douanes. *Nous veillons à ce que la France ne devienne pas la poubelle de l'Europe.* » Pour l'exportation, en revanche, il n'y a que des formalités.



Jusqu'à présent, la France n'a été mise en cause dans aucun trafic international de déchets, ni par ses industriels, ni par ses courtiers, ni par ses navires. Les résidus toxiques qu'elle ne peut traiter dans ses centres spécialisés n'ont en principe qu'une destination : les mines de sel de Herfa Neurode (RFA), près de la frontière entre les deux Allemagnes. La France ne pratique pas l'incinération en mer, comme l'ont beaucoup fait les Anglais, les Néerlandais, les Allemands et aujourd'hui les Espagnols, puisque l'immersion des déchets toxiques est prohibée. Elle reçoit en revanche des tonnages appréciables de ses voisins européens, qu'elle entrepose dans ses décharges de classe 1 (« centres d'enfouissement technique », comme on dit pudiquement aujourd'hui), comme celle de Montchanin (Saône-et-Loire), qui vient d'être fermée par décision du ministre de l'intérieur...

Les grands exportateurs

Les deux pays européens qui exportent le plus chez leurs voisins sont aujourd'hui la RFA, qui produit entre 4 et 5 millions de tonnes de déchets toxiques par an, et les Pays-Bas, dont le territoire est saturé par l'urbanisation. Chacun répartit sa surcharge entre ses voisins, selon le produit et les capacités de traitement. Ce qui n'a pas empêché, naguère, des entreposages clandestins dans ces pays mêmes, que ce soit à Lekkerkerk (Pays-Bas), où l'on avait découvert des centaines de fûts de produits hautement toxiques, ou sur la décharge de Georgswerder, près de Hambourg (RFA), où des pesticides danois furent entreposés moyennant de confortables marges pour les courtiers.

Mais les deux champions de l'exportation – légale ou discrète – sont incontestablement les Etats-Unis et l'Italie. Le contrat officiel entre la Sierra-Leone et la société américaine Nedlog pour l'entreposage de 25 millions de dollars de résidus dangereux remonte à 1979. Il a été suivi en 1980 par d'autres transactions – avec d'autres partenaires – pour la réception de déchets de peintures et de boues d'épuration en Haïti. Puis ce furent les Bahamas, le Mexique, le Honduras, la République dominicaine, le Costa-Rica et la Corée du Sud, entre 1981 et 1985.

Les industriels italiens, toujours marqués par Seveso, ont inventorié successivement le Venezuela, le Proche-Orient et l'Afrique, où le relais a été pris par des courtiers internationaux basés au Liechtenstein, à Gibraltar ou dans l'île de Man, en mer d'Irlande. Ces sociétés de courtage travaillent avec d'autant plus de facilités que les pays receveurs sont moins regardants, même lorsque le marché est passé très officiellement avec un ministre, voire un chef d'Etat. Les pays du tiers-monde, surendettés, se laissent tenter par des contrats qui leur apportent du net, et en devises. Il suffit de diriger les navires et leur encombrante marchandise vers quelque port secondaire, comme Koko (Nigeria), Tartous (Syrie), Puerto-Cabello (Venezuela), ou encore une île à l'écart comme Kassa, au large de Conakry (Guinée). La RFA, pour sa part, a la chance d'avoir un partenaire tout trouvé... en RDA, où les grands de la chimie comme Hoechst, Bayer et BASF ont leur filière propre – si on peut dire !

La communauté internationale n'a pas attendu les déboires du cargo syrien *Zénobie* pour se pencher sur ce trafic. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui regroupe les pays industrialisés du monde occidental, se préoccupe depuis 1984 des mouvements « transfrontières » de déchets dangereux. La Communauté économique européenne a édicté en 1986 une directive exigeant l'accord du pays destinataire pour autoriser l'exportation de déchets toxiques. Enfin le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a réuni deux conférences – Budapest, novembre 1987, et Caracas, juin 1988 – pour mettre au point une réglementation internationale.

En France, le secrétaire d'Etat à l'environnement, M. Brice Lalonde, vient de relancer la rédaction de l'arrêté qui permettra aux pouvoirs publics d'appliquer la directive européenne. A partir du 1er septembre, plus aucun chargement de déchets ne pourra appareiller sans l'accord officiel du pays destinataire. Le vide juridique qui empêche les douaniers d'intercepter les déchets toxiques clandestins sera comblé. Reste que ni les Etats-Unis ni les sociétés de courtage internationales ne sont soumises aux directives européennes. Sans parler des pays « destinataires », dont l'accord peut être acheté à bon compte... On n'a pas fini de parler de ce commerce, enfant bâtard de l'abondance des uns et du dénuement des autres.

ROGER CANS.

Des fûts radioactifs baladeurs

La planète est submergée par les déchets industriels. Les Africains s'en sont aperçus ces temps derniers, tant en Guinée-Bissau, où des contrats signés notamment avec des entreprises suisses devaient rapporter près de 600 millions de dollars (à 40 dollars la *tonne de déchets*), qu'au Bénin, où les conditions étaient nettement moins intéressantes (1 dollar la tonne). Dans les deux cas, les *contrats ont dû être annulés.* L'odyssée du cargo syrien *Zénobie,* errant pendant plusieurs semaines avant d'être autorisé à décharger ses déchets italiens à Gênes, est aussi venue montrer les trafics qui découlent de cette pléthore de résidus industriels.

La discussion à Strasbourg, au Parlement européen, du rapport de la commission d'enquête sur les manipulations et le transport de matériaux nucléaires a souligné que le nucléaire, domaine théoriquement sous haute surveillance, n'était pas à l'abri de cette saga des fûts baladeurs, faute pour les gouvernements (en l'occurrence celui d'Allemagne fédérale) de régler à l'intérieur de leurs frontières traitement et stockage de ces déchets.

L'affaire « Transnuklear » a défrayé la chronique au début de l'année. Cette firme ouest-allemande, spécialisée dans le transport de déchets nucléaires, était accusée d'avoir soudoyé une centaine d'industriels et de responsables de centrales électriques – pour 80 millions de francs en cinq ans – afin que leurs déchets radioactifs soient transportés et traités au centre belge de Mol, près d'Anvers.

Ce scandale avait d'autant plus relancé la polémique sur le nucléaire, dans un pays où les préoccupations d'environnement sont partagées bien au-delà des seuls écologistes, que le ministre du Land de Hesse, Walter Wallmann (chrétien-démocrate), avait déclaré que *« l'on ne pouvait exclure »* qu'il y ait eu la fourniture, au Pakistan et à la Libye, d'uranium enrichi pouvant être utilisé pour la fabrication d'armes nucléaires. Et que le chancelier Kohl lui-même avait exprimé ses *« doutes massifs »* sur l'ensemble des systèmes de sécurité du nucléaire.

Des irrégularités multiples

Les travaux de la commission parlementaire ont rejeté les accusations de détournements vers des pays étrangers. Les déchets en question – gants, matériels – permettent d'ailleurs difficilement de récupérer des matières fissiles, même si des essais effectués dans l'Institut nucléaire de Karlsruhe, selon le processus *alona,* y sont parvenus. Ces déchets sont même jugés si peu nocifs qu'ils sont exclus de la directive communautaire relative au transport transfrontalier de produits toxiques et dangereux. Le procureur général de Hanau, M. Farwick, qui suit l'enquête engagée en Allemagne fédérale a été très net : *« Rien ne permet de penser que des détournements de plutonium ont été effectués vers la Libye ou le Pakistan. »*

En revanche, pour ce qui est des procédures, des traitements et du transport de ces déchets, les irrégularités ont été multiples. Le principe du transport était le suivant : Transnuklear transportait à partir des centrales nucléaires ouest-allemandes – grâce à des contrats obtenus à l'aide de pots-de-vin – des déchets liquides et solides jusqu'à Mol en vue de leur retraitement. Les boues et cendres radioactives résiduelles étaient ensuite conditionnées pour le stockage final, soit en les mêlant à du ciment, soit, dans le cas des cendres, en les réembarquant vers la République fédérale en vue de les comprimer avant de les mélanger à du béton. Tous les déchets étaient ainsi renvoyés en Allemagne où ils devaient attendre leur stockage définitif.

Transport et traitement

Or *« des déchets ont été acceptés en vue d'être retraités en sachant pertinemment qu'ils ne pourraient subir cette opération »,* souligne M. Clinton Davis, de la Commission européenne. Certains déchets ont de ce fait été stockés sur place dans des conditions non satisfaisantes, et des équipements ont été utilisés sur le site par Transnuklear ou par des sous-traitants sans que les autorités en aient été informées, d'où des inventaires très incomplets. Enfin, Transnuklear a renvoyé en Allemagne des fûts de déchets qui ne provenaient pas des réacteurs ouest-allemands. C'est ainsi que trois cent vingt et un fûts au moins (et peut-être six cents) contenaient des matières qui n'auraient pas dû s'y trouver – des traces de plutonium, du cobalt ou du caesium – et qui exigent des conditions de transport plus strictes.

Dans l'état actuel des règles communautaires, l'incapacité de suivre et d'identifier les déchets rend pratiquement impossible, pour les Etats, le contrôle de ces opérations de transport et de traitement.

Alors que les Allemands envisagent de confier exclusivement à la Bundesbahn le transport de ces déchets faiblement radioactifs et que la Commission prépare un texte sur l'étiquetage des fûts, pour pouvoir en suivre les mouvements, le Parlement européen, dans une résolution adoptée à une très large majorité le 5 juillet, a réclamé notamment que *« les responsabilités soient clairement séparées entre l'exploitation des installations nucléaires, le transport de déchets et le conditionnement »,* mais surtout que *« les déchets nucléaires soient aussi largement que possible conditionnés sur le site de production et que les transports soient réduits à un minimum ».*

Tel est bien le problème allemand. Car le site de Gorleben, en Basse-Saxe, chargé d'accueillir provisoirement les fûts de déchets faiblement radioactifs, et en proie à l'hostilité des écologistes, n'a jamais joué pleinement son rôle. Et nul site d'accueil permanent n'a pu être désigné. De là à penser que le nucléaire, en République fédérale d'Allemagne, sera victime de l'incapacité à résoudre la question des déchets...

BRUNO DETHOMAS.

SPORTS

CYCLISME : Tour de France

La menace Herrera se précise

Le maillot jaune change d'épaules mais le pouvoir reste aux Néerlandais. Jelle Nijdam, vainqueur la veille à Liévin, a conquis la première place du classement général, le vendredi 8 juillet, à l'issue de la sixième étape, contre la montre, Liévin-Wasquehal, remporté par le Britannique Sean Yates qui a couvert, le vent aidant, les 52 kilomètres à 49,237 kilomètres de moyenne horaire. Bien que sa qualité de rouleur soit reconnue, Yates a provoqué une surprise en dominant les meilleurs spécialistes, au nombre desquels Mottet et Bernard. L'Américain Hampsten a rétrogradé. En revanche, le Colombien Herrera a bien résisté. Sa menace se précise.

WASQUEHAL (Nord)
de notre envoyé spécial

On dit des étapes contre la montre que ce sont des épreuves de vérité, parce qu'elles exigent un effort total, soumis au seul verdict du chronomètre. Mais la vérité est-elle la même pour tous ? Près de deux cents coureurs qui s'échelonnent de deux en deux minutes entre 11 heures et 17 h 30 ne rencontrent évidemment pas les mêmes conditions. Les uns bénéficient du soleil, du vent favorable, d'une route sèche. Les autres roulent sous la pluie, sans l'aide du moindre zéphyr.

Ce contraste climatique explique pour une part la victoire de Sean Yates et les paradoxes d'un classement qui a surpris les pronostiqueurs les plus avisés. Que Yates ait gagné, passe encore. On connaît les talents de rouleur de ce Britannique formé à l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB), qui se révéla en remportant un Grand Prix de France. Cependant, quand on constate que Bugno et Jurco devancent Mottet et Jean-François Bernard, que Frédéric Brun précède Vanderaerden, que Kelly n'est que trentième à 1 m 56 s. du vainqueur derrière Blanco ou Martinez-Oliver, on se pose des questions...

Et beaucoup restent sans réponse. Quelle est l'ambition exacte de Bernard, installé au rang de premier Français ? Comment situer Kelly dont on attendait une démonstration de virtuosité ? Que représente l'exploit de Nijdam comparé à la contre-performance relative de Breukink ? Autant de points d'interrogation.

Même les mystères qui entourent Laurent Fignon n'ont pas été dissipés par l'épreuve de vérité de Wasquehal. L'ancien détenteur du maillot jaune s'est classé 35e avec un retard de 2 min 5 s sur Yates. Cela veut dire qu'il a perdu plus de deux secondes par kilomètre. Il n'y a pas de quoi pavoiser. Mais on pouvait craindre le pire de cet exercice périlleux pour qui ne possède pas une forme irréprochable. Et, tout compte fait, Fignon a limité les dégâts... sans rassurer son entourage ni se rassurer lui-même.

Une certitude en revanche : Luis Herrera vient de réaliser une très bonne opération en ne perdant que 1 min 41 s sur Yates et surtout en concédant moins d'une demi-minute à Jean-François Bernard. Les rouleurs espéraient le rejeter à six ou sept minutes. Or, son passif ne dépasse pas 3 min 29 s. D'aucun à l'image de Raphaël Géminiani ou de Jean Stablinski, des experts en stratégie cycliste, font du grimpeur colombien le nouveau favori du Tour. « *S'il aborde les Alpes avec un retard inférieur à cinq minutes,* remarquent-ils, *Herrera prendra l'avantage dans la montagne et posera à ses adversaires un problème théoriquement insoluble, étant donné qu'il est le meilleur grimpeur en valeur absolue.* »

A Wasquehal, Mottet et Jean-François Bernard ont découvert le Tour sous un jour qu'ils ne soupçonnaient pas... et un rival qu'ils ont peut-être eu le tort de sous-estimer.

JACQUES AUGENDRE.

LES CLASSEMENTS
Sixième étape :
Liévin-Wasquehal
(52 kilomètres
contre la montre individuel

1. Yates (G.-B.), 1 h 3 min 22 s (moyenne 49,237 km-h) ; 2. Visentini (It.), à 14 s ; 3. Rominger (Sui.), à 23 s ; 4. Nijdam (P.-B.), à 41 s ; 5. Solleveld (P.-B.), à 49 s... 8. **Mottet** (Fr.), à 1 min 8 s ; 9. **Bernard** (Fr.), à 1 min 14 s ; 10. **Marie** (Fr.), à 1 min 16 s.

Classement général. – 1. Nijdam (P.-B.), 15 h 48 min 49 s ; 2. Bauer (Can.), à 1 s ; 3. Breukink (P.-B.), à 21 s ; 4. Vanderaerden (Belg.), à 46 s ; 5. **Bernard** (Fr.), à 1 min 3 s.

Escale à Wasquehal

WASQUEHAL
de notre envoyé spécial

La foule n'était pas au rendez-vous, vendredi matin à Liévin pour le départ des premiers coureurs de l'épreuve contre la montre. La fête de la veille avait calmé les passionnés. Et le chevalement, sorte de derrick dressé dans le ciel, témoin d'une époque révolue, semblait encore plus triste avec sa grande roue immobile.

Après les terres riches de l'Ouest, le Tour se faufilait entre les maisons de brique rouge. Oubliés les champs de blé et les coquelicots. Finies les lourdes vaches normandes qui s'enfuient au son des klaxons de la caravane. L'environnement est rouge comme ces façades d'usines abandonnées. Ou noir comme les tas de minerai impur sorti du ventre de la terre.

Un à un, les coureurs traversent les villes du Pas-de-Calais, ces rues de Lens ou de Vendin-le-Vieil souvent semblables. Des cités frappées par le déclin de l'exploitation charbonnière qui tentent par tous les moyens, y compris le sport, de redresser des situations économiques difficiles. Au détour d'une rue, les bâtiments modernes des entrepôts design montrent que de nouvelles greffes peuvent prendre.

Dans les bars à bière des carrefours, on lève la tête du jeu de cartes pour regarder passer les solitaires à la poursuite de quelques secondes. La course individuelle ne possède pas la magie des autres étapes. Le souffle de la caravane lancée à vive allure ne balaie pas le visage des spectateurs. Pas d'échappée, pas de peloton, mais une succession de coureurs souvent inconnus qui traînent dans leur sillage quelques voitures publicitaires.

Seuls les passionnés, les adhérents de clubs revêtus de leur maillot, peuvent rester six heures au même endroit pour observer le travail des artistes dans la courbe d'un virage. Mais ceux-ci peuvent parfois être nombreux. Ce fut le cas à Wasquehal – *prononcez Ouascal,* – commune proche de Lille et terme de cette cinquième étape. Une ville de dix-sept mille cinq cents habitants, où le cyclisme est roi.

En six ans, le cyclo club local a gravi toutes les étapes qui mènent au sacre pour devenir, en 1987, meilleur club de France amateurs. Une victoire arrachée à son rival de Boulogne-Billancourt qui a renforcé la fierté de ces gens du Nord. M. Guy Mollet, le président de ces amoureux de la petite reine, vante son effectif de trois cents licenciés. Il tient même à citer avec délectation les noms des vainqueurs du Circuit des Ardennes ou de Paris-Roubaix. Mais pour l'étranger perdu dans cette énumération, il consent à s'attarder sur un seul : *« Jean-François Laffilé, seizième au dernier Championnat du monde et qui va porter tous nos espoirs lors des prochains Jeux olympiques de Séoul. »*

Alors, comment s'étonner, face à un tel dynamisme, que les amoureux de Wasquehal aient obtenu de leur municipalité que celle-ci signe avec la Société du Tour de France un accord qui prévoit que, à quatre nouvelles reprises, le Tour fera escale chez elle ?

SERGE BOLLOCH.

Culture

PHOTOGRAPHIES : *les XIXes Rencontres d'Arles*

Le surréel et l'absurde

Christian Lacroix, homme de couture et enfant du pays, a triomphé à Arles. Jean Larivière et Jean-Paul Goude, photographes, ont subi les dommages d'une technique défaillante. Le sort se montre parfois blagueur.

Les Rencontres et le Festival d'Arles se sont unis pour célébrer l'Arlésien le plus célèbre du moment. Dans le Théâtre antique, Christian Lacroix a fait défiler un choix de ses robes. C'était la première très belle nuit des Rencontres et la foule débordait des gradins.

Soirée en trois temps. D'abord le prestige avec le film de Jacques Scandaleri – présenté pour le premier anniversaire de la Maison Lacroix – sur les répétitions des *Gaîtés parisiennes* par le New York City Ballet à Paris en octobre. Mise en scène de Barychnikov (il sourit et la salle soupire). Costumes de Christian Lacroix, un éblouissement de larges jupes rouge flamme, de corselets, de balconnets, de jupons froufroutants sur des bas à rayures et à gros pois, de bottines à lacets, de dolmans brodés...

Second temps, l'humour, en audiovisuel de Laurent Godard : l'irrésistible ascension d'un bébé nu sur de la fourrure. Bientôt garçonnet futé, puis adolescent rêveur à cheveux mi-longs. Banc-titre : *« Qu'est ce que tu veux faire plus tard ? Christian Dior. »* Ou de l'influence d'un prénom sur la vocation. Et voilà les dés d'or, et voilà la star dans toute sa gloire : *quatre minutes cinquante* sur musique musette. Pas assez long pour verser dans la mégalomanie, juste assez pour se préparer à la vision surréelle des Arlésiennes de luxe, des matadors glamour, des bouillonnés fleuris, des fourreaux étincelants, des coiffes très hautes, des longues jambes noires sous la fourrure. Un condensé du style Lacroix.

La partie féminine du public a frôlé l'extase. Les ovations se sont prolongées. *« Quand même,* confiait avec l'accent un Philémon à sa Baucis, *« ils ont des drôles d'idées à Paris » ;* ils ont eu en tout cas l'idée d'amener avec eux un matériel de projection. Celui d'Arles semble primitif, ce qui est original pour une manifestation dans laquelle s'expriment les photographes.

Le lendemain a été plus absurde que surréel. Après un ciné-roman en noir et blanc sur une intrigue délirante (en comparaison celle de *Santa Barbara* est un modèle de rigueur), la soirée était confiée à Topor, à Jean Larivière et à Jean-Paul Goude.

Camille de Casabianca, qui n'est pas une oratrice, a tenté de dire son admiration pour Jean Larivière. Christian Hudou l'a filmé en train de prendre des photos en Inde. On aurait dû comprendre comment ce pince-sans-rire au regard affolé, qui se promène dans Arles avec un éléphant-jouet, recompose le réel et y retrouve les images nées dans sa tête. On a seulement reçu sur l'écran géant de géantes images brouillées, comme sur une vieille télévision déréglée, comme du 8 millimètres gonflé en 70. Jean Larivière a quand même affronté le public. Un public bien vivant, impatient, franchement chahuteur. Jean-Paul Goude a préféré s'en aller, ne pas voir le sort réservé à son propre film, montage très rythmé d'actualités rétros, de photos, de spots publicitaires. Quand on pense au minutieux travail sur l'image et le son lamentablement abîmé, on ne peut pas lui en vouloir.

Seul s'en est tiré Topor. Imperturbable, assis au-dessous de l'écran, il a lu les aventures d'un photographe ami des grands hommes et parvenu au degré zéro de la photo, récit illustré de dessins arrachés aux putes de la Rämistrasse... Quoi qu'il en soit et quoi qu'il arrive, les pires coups du hasard n'atteindront jamais la profondeur du génie absurde de Topor. Un délice.

COLETTE GODARD.



Christian Lacroix l'Arlésien le plus célèbre du moment.

F. HUGUIER/VU

CINÉMA

Le Festival de La Rochelle

Le chemin étroit du film d'auteur

On juge peut-être de la qualité d'une manifestation d'art moderne à sa capacité de voir juste, de faire le point sans coups d'éclat ni racolage. Mesuré à cette aune, La Rochelle est une double réussite : par sa programmation et par l'accueil que lui réserve un public de plus en plus nombreux. Mais à quoi servira ce succès si les circuits indépendants et les chaînes de télévision ne suivent pas ? L'honnête homme à Paris et en province a peu de chance de voir à l'écran les quelques excellents films présentés ici, pour la simple raison qu'ils ne correspondent pas aux normes standards.

Le plus curieux, c'est de découvrir d'étranges similitudes entre les systèmes américain et soviétique. Ancien collaborateur de Stanley Kubrick (il a produit trois de ses films), James B. Harris réalise et produit en 1965 *The Bedford incident*, proche du *Docteur Folamour* de Kubrick tourné deux ans plus tôt : *« Je me suis senti libre de traiter sérieusement le même sujet : la folie naturelle des militaires laissés en liberté ».* Succès de prestige, mais non de box-office ! Il n'aura jamais plus la carte blanche d'un grand studio pour tourner le sujet de son choix. Il se contente désormais de productions à petits budgets, trois en quinze ans, dont *Fastwalking* (1981) et *Cop* (1987) mélanges habiles d'érotisme torride et de violence criminelle.

Grâce à la « glasnost », on assiste à un déferlement d'œuvres soviétiques mises antérieurement au placard par les autorités. Mais un film d'hier, enfin libéré, ne sera au mieux qu'une curiosité. Jamais un véritable succès commercial. Et de toute façon le cinéma soviétique non conformiste paie son goût de la recherche en se voyant rejeté vers la *voie de garage du réseau art et essai.* Gleb Panfilov, présent à La Rochelle comme James B. Harris, s'est heurté aux mêmes interdits. Et plus encore le Polonais Krzysztof Kieslowski, qui a tant choqué Cannes avec *Tu ne tueras point* et qui avait enfin la possibilité de montrer en France, trois films remarquables : *le Profane* (1975), *Sans fin* (1987), un chef-d'œuvre visionnaire (un mort revoit les graves événements inscrits dans sa vie privée et dans l'histoire de son pays), et *le Hasard*, achevé quinze jours après l'état d'urgence de fin 1981 mais sorti de Pologne en 1987. *Le Hasard* reflète admirablement l'impasse absolue où se trouve quiconque en Pologne refuse le compromis avec le pouvoir. Le nihilisme de Kieslowski rejoint étrangement celui de James B. Harris, mais avec une lucidité infiniment plus grande.

Et puis un ange passa : Andrei Tarkovski. Michal Leszczylowski, Polonais fixé en Suède depuis 1970, monteur du *Sacrifice*, le dernier Tarkovski, a décidé d'apporter son témoignage sur ce cinéaste qu'il admire et qui fait l'objet d'un véritable culte aujourd'hui en Union soviétique, tout en provoquant aussi des *réactions de rejet radicales.* La présentation de ce documentaire à La Rochelle coïncide avec la parution en librairie de l'ouvrage de Guy Gauthier sur le même réalisateur (éditions Edilig). Le film *Mise en scène : Andrei Tarkovski* complète et illustre, en un sens, la thèse du livre, à savoir que pour Tarkovski l'art et la religion (mais une religion très individualisée, très sécularisée) sont comme *l'envers* et *l'endroit* d'une même vision mystique du monde.

Que le cinéma soit si intimement associé à pareille démarche, qu'il devienne l'outil premier d'une connaissance poussée de l'être, n'est pas le moindre paradoxe d'un créateur dont la disparition prématurée ne fait qu'accentuer la fascination qu'exerce une œuvre souvent insaisissable.

LOUIS MARCORELLES.

ROCK

Prince au palais omnisport de Bercy

L'énergie d'un bébé hurleur

La tournée européenne de Prince, en attendant la tournée américaine, a démarré vendredi 8 juillet à Bercy. Splendide et sans mesure : le prince n'est pas avare de son talent.

Au milieu du palais omnisport de Paris-Bercy, la scène est ronde, avec des fosses pour les musiciens, un morceau de route, des allées piétonnières, un filet de basket-ball sur un poteau, une balançoire, comme un luxueux jardin d'acclimatation pour ex-enfant pauvre.

Quand l'obscurité se fait dans la salle, une voiture tourne en l'air dans la lumière noire, accoste une piste, un quai, et Prince Roger Nelson en jaillit, déjà bien énervé. Il n'y a pas de première partie.

Il est vêtu de satin noir, médaillé comme un taurillon et entouré de quelques jolies choristes en maillot moulant. On ne sait pas toujours ce qu'il chante (inculture de notre part, abondance d'inédits ?), mais on reconnaît sa voix tantôt grave, monocorde, impérative, tantôt perchée très haut et ces sanglots, cette exquise façon de couiner soudainement comme un canard dont on coince la tête dans un tiroir. Emoi général, enthousiasme. Le prince mégalo est de retour à peine un an après son dernier raid à Bercy. Que va-t-il nous faire cette fois-ci ?

Du grand, du beau, et des surprises un peu attendues. Le bloc scénique n'est pas de tout repos, animé comme une maquette d'architecte convertie en juke-box, un gâteau de mariage truqué avec des pans de décor à la *West Side Story* où Prince fait semblant de s'engueuler avec sa première choriste, revêtue en tapineuse d'un manteau de fourrure (par cette chaleur...) et de piquer une colère en aparté, sous un spot bleu. Pas pour longtemps. Solidement campé dans ses bottes à talons hauts, assez bois de Boulogne, il s'empoigne au pantalon, tandis que, du sol, un lit monte par une trappe sur lequel il renverse la rebelle en yodlant.

On s'attend au pire, un peu plus tard, lorsqu'elle lui palpe le train, examine un instant son obscure affaire. Mais non, on est en panne de soufre. Le prince est en léger retrait sur certaines fameuses prestations restées dans les mémoires, et on peut emmener paisiblement les enfants voir ses exhibitions débonnaires.

Une verve dévastatrice

Il court, il se roule par terre (pas trop) et loupe trois paniers au basket. Mais réussit de superbes solos de guitare, ce qui est de beaucoup le plus intéressant. Il n'est pas grand (moins de un mètre cinquante) pas gros – à peine plus lourd qu'un chat mouillé – mais il fait le maximum. Du neuf et du connu (*Kiss, Alphabet Street*, etc., y compris l'obligatoire *Purple Rain* en final) avec une verve dévastatrice et presque trop de générosité. Il aime le rock, le soul, le funk, il aime Dieu, il aime la France, il est le grand généraliste de ces vingt dernières années musicales et sans doute le précurseur des dix à venir.

Mais à trop donner, il en renverse parfois. Il arrive qu'on s'enquiquine au bout d'un long tunnel de jazz, d'autant que les miaulements du maître, si précis sur disque, sont victime de l'acoustique funeste du palais qui broie souvent la musique en une purée violente. Le jeu des lumières, en revanche, est au-dessus de tout éloge.

Reste l'énergie magnifique d'un bébé hurleur à la Tex Avery, drôle, très sympathique, plein d'invention, qui, sous des torrents de fumée artificielle, donne sincèrement le meilleur de lui-même et sait infailliblement mettre le feu à toute la salle. On a vu de belles et grandes choses récemment à Paris, on n'a pas vu mieux.

MICHEL BRAUDEAU.

THÉATRE

La saison 1988-1989 à Bobigny

Paris-Moscou via Berlin

René Gonzalez continue dans la banlieue est de Paris, à la tête de la Maison de la culture de Bobigny, une politique artistique audacieuse qui lui vaut désormais de figurer parmi les centres dramatiques les plus importants dans l'Hexagone.

Comme au Théâtre national de Chaillot, l'Union soviétique aura l'an prochain la part belle : le Théâtre expérimental d'art dramatique de Moscou présentera *Cerceau*, de Victor Slavkine, dans une mise en scène d'Anatoli Vassiliev (du 6 au 19 décembre), le Théâtre Pouchkine de Moscou interprétera *la Salle numéro 6*, de Tchekhov, dans une mise en scène de Yuri Yeriomine (du 2 au 19 décembre), le Théâtre géorgien donnera *Don Juan*, de Molière, dans une mise en scène de Mikhaïl Tumanishvili (du 28 février au 12 mars) et le Théâtre de marionnettes de Tbilissi présentera son dernier spectacle mis en scène par Rezo Gabriadze.

Joël Jouanneau mettra en scène *Minetti*, de Thomas Bernhard, avec David Warrilow et Marief Guittier (du 11 octobre au 13 novembre, coproduction du Festival d'automne). Jean-Louis Hourdin présentera *le Monde d'Albert Cohen* (du 17 janvier au 16 février) ; le cinéaste Paul Vecchiali créera l'un de ses textes, *Poussières*, avec Patachou (du 26 janvier au 26 février), tandis que Coline Serreau mettra en scène *la Boîte à vie*, qu'elle a elle-même écrit. L'un des succès de la saison passée, *le Cid*, dans la mise en scène de Gérard Desarthe, sera repris en ouverture de la saison (du 27 septembre au 9 octobre).

La Maison de la culture présentera deux spectacles hors de ses murs : *Simplement compliqué*, de Thomas Bernhard, dans une mise en scène de Christian Colin (du 27 septembre au 30 octobre à l'Athénée-Louis-Jouvet) et *Machiavel*, un texte et une mise en scène de Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret (du 18 avril au 14 mai, au Théâtre de la Bastille).

Deux spectacles venus de l'étranger seront invités, au début de 1989, dans la grande salle : *la Tragédie du vengeur*, de Cyril Tourneur, dans une mise en scène de Philippe van Kessel (du 24 janvier au 26 février) et *Forest*, de Bob Wilson, sur une musique de David Byrne, avec David Bennent (mars, sous réserve).

Trois « sections parallèles » compléteront ce programme : *Soufflé, jeté, battu*, spectacle qui associera le Belge Jan Fabre, Carolyn Carlson, Michel Portal et d'autres encore ; *Tenue de soirée*, une série axée sur la musique avec Paata Bourtchouladze, Margaret Price, Monserrat Caballe et la présentation de l'opéra de Mozart *le Directeur de théâtre*, dans une mise en scène de Bruno Bayen et *Cabaret, café de minuit*, trois récitals dont celui d'Ute Lemper avec des œuvres de Kurt Weill et Bertolt Brecht (du 18 au 22 octobre).

O. S.

★ Abonnements de 150 F à 420 F. Renseignements et réservations : Maison de la culture de Bobigny, 1, boulevard Lénine, BP 71, 93300 Bobigny centre ville. Tél. : 48-31-11-45.

Théâtre de l'Europe et Comédie-Française

La saison du Théâtre de l'Europe s'est achevée sur le triomphe du spectacle mis en scène par Konchalowski, *la Mouette* de Tchekov, qui sera repris en début de saison, c'est-à-dire au mois de mars 1989. En effet, l'an dernier, François Léotard, alors ministre de la culture et de la communication, avait accordé la direction de l'Odéon à l'administrateur de la Comédie-Française, Jean Le Poulain. La salle restait de mars à juin à la disposition de Giorgio Strehler, directeur du Théâtre de l'Europe.

Giogio Strehler souhaite revoir les termes de cet arrangement et a rencontré Antoine Vitez, successeur de Jean Le Poulain. Les deux hommes se connaissent, s'estiment, parlent le même langage. On peut imaginer qu'ils n'auront pas trop de difficultés à trouver un terrain d'entente pour une collaboration entre la Comédie-Française et le Théâtre de l'Europe.

« Nous chercherons comment travailler ensemble, a déclaré Giorgio Strehler, *peut-être pas de façon systématique, mais en mettant en œuvre des projets communs. »*

C. G.

Culture

ARTS

Au Centre national des lettres

Du Bouchet-Tal-Coat : une rencontre non fortuite

L'exposition du Centre national des lettres (CNL) associe le nom du poète André du Bouchet et celui du peintre Tal-Coat. Une rencontre qui devait se faire.

Certaines rencontres ne doivent rien au hasard. Ni à la longue mise au point de protocoles subtils. Elles se produisent, ces rencontres, sous le signe d'une immédiate reconnaissance, celle d'un lieu commun, d'une demeure partageable... Les mots d'André du Bouchet, le geste de sa poésie et l'art de Tal-Coat se tiennent comme naturellement dans ce même espace, ont en vue et en prise le même monde.

L'exposition du Centre national des lettres, qui associe ces deux noms, donne à voir combien la rencontre et l'amitié de leur œuvre sont peu hasardeuses, non fortuites. Plus large, rassemblant ceux qui ont dessiné, peint ou écrit – Bram Van Velde, Giacometti, Tapiès, Paul Celan, Reverdy... – autour, ou à côté, de la poésie de du Bouchet, l'hommage qui est présenté à partir du 9 juillet à la bibliothèque municipale d'Avignon, dans le cadre du Festival, va dans le même sens.

« S'il existe un art où la présence du peintre ne soit pas écrasante et qui refuse obstinément d'annexer toutes les formes du monde à l'égoïsme, tragique ou non, d'une existence individuelle, c'est assurément celui-là. » Ce qu'Henri Maldiney écrivait en 1954 de Tal-Coat pourrait également s'appliquer à André du Bouchet. C'est bien en effet d'une même présence attentionnée, plus soucieuse de restituer, par l'art qui en est l'approche, le monde à sa plénitude, qu'à se prévaloir de lui pour s'affirmer soi-même, que l'œuvre de chacun témoigne. Mais l'analogie doit s'arrêter là. La matière du poète, qui travaille dans l'épaisseur de la langue, dans l'usure des mots, n'est pas celle du peintre.

Au contraire des livres qui détiennent, enferment la parole, ceux d'André du Bouchet semblent l'exposer, la livrer au dehors, à l'air. Cet air trouve son équivalent dans les blancs de la page, blancs dont le poète sait faire un usage précis, exigeant, nécessaire.

Pas plus que les mots qui viennent s'y distribuer, le dessin et la couleur, quand ils interviennent, ne sont destinés à combler ou à saturer cet espace libre. Dans ce lieu de rencontre qu'est le livre, le dessin ne répète, ne mime, encore moins n'illustre, la parole poétique. Comme elle, mais dans son ordre propre, il inscrit des traces, souligne une présence... *« Le dessin est d'intériorité, toujours changeant dans l'apparaître, le disparaître, conduisant le regard en cette errance de la rencontre, dans la mouvance... »*, écrivait Tal-Coat en 1972.

Les livres exposés dans les vitrines du CNL – pages de *Laisses* ou de *Sous le linteau en forme de joug* – racontent à leur manière cette *« errance de la rencontre »* ce *« cheminement du regard »*. Les aquatintes et les gravures en noir s'accordent au poème, le prolongent d'une vibration de formes et de couleurs, rendent plus visible ce monde dont Tal-Coat encore disait admirablement que *« nous croyons* l'*« appréhender »*, alors que *« nous ne sommes que visités par lui »*.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ Au Centre national des lettres (53, rue de Verneuil, 75007 Paris), exposition André du Bouchet et Pierre Tal-Coat, jusqu'au 29 juillet.

★ A la bibliothèque municipale d'Avignon, exposition « Autour d'André du Bouchet », jusqu'au 4 août. Un catalogue commun a été réalisé. Il comporte, outre des textes de du Bouchet, une introduction d'Yves Peyré.

★ Signalons enfin que la galerie Clivages (46, rue de l'Université, 75007 Paris) présente une exposition de peintures, d'aquarelles, de dessins et lavis de Tal-Coat jusqu'au 23 juillet.

Au Centre Georges-Pompidou

L'Afrique, nouveau modèle ?

Que font les artistes africains actuels ? Ils réinventent le réalisme en peinture, tout simplement.

Que deviennent les primitifs quand ils ont cessé de l'être ? Autrement dit : que deviennent les arts nègres dits primitifs depuis que colonisation et modernisation ont rendu illusoire l'idée d'un art encore purement et réellement « sauvage » ? Ils s'adaptent et se renouvellent. Avec lenteur, avec peine sans doute, ils assimilent techniques et thèmes actuels. Malgré sa brièveté regrettable et l'exiguïté du lieu qui lui a été concédé, l'exposition d'art ivoirien qui se dissimule sous un titre sociologisant, « La Côte-d'Ivoire au quotidien », révèle les symptômes d'un processus fort singulier d'assimilations et de transformations.

Celles-ci ne sont guère sensibles dans l'œuvre des artistes-peintres ivoiriens. Le savoir-faire de Théodore Koudougnon et de Youssouf Bath, si peu contestable qu'il soit, rappelle un peu trop ceux d'Atlan et de Wilfredo Lam pour que l'on n'y reconnaisse pas la récapitulation d'un primitivisme appris de l'Occident, primitivisme rajeuni par le retour aux sources mais encore très codifié. Les artisans-peintres, auteurs d'enseignes, de réclames, de devantures et de décors d'échoppes, méritent plus d'attention. Ils ne maîtrisent pas à merveille les procédés de la peinture, ils ont quelques difficultés avec la perspective et pastichent parfois les photos des magazines mais leurs chefs-d'œuvre sont étonnants d'invention.

Pour eux, pas d'hésitation, pas plus que pour leurs enfants qui construisent des voitures, des avions et des hélicoptères en bois et en fil de fer récupéré : ils représentent ce qu'ils voient, la rue, les autos et les filles, avec une jubilation de l'image rutilante et un désir de vérité crue aussi éloignés de l'art européen actuel que des stéréotypes des arts difs naïfs.

D'affriolantes vénus noires

A regarder ces frises qui vantent l'une le garage du village, l'autre son auberge, où l'on déjeune apparemment parmi d'affriolantes Vénus noires, on pourrait imaginer une nouvelle « mode nègre » et qu'une seconde fois les modèles d'un réalisme inédit viennent d'Afrique. Cette fois, on délaisserait les fétiches et masques désormais tombés en désuétude pour leur préférer l'imagerie du petit commerce. Pourquoi pas ? Ce serait peut-être une manière d'en finir avec les formules épuisées et la vacuité des derniers avant-gardismes esthétiques. Gérard Fromanger semble y songer, qui a exécuté une fresque dans une école d'Abidjan en s'inspirant librement des couleurs et des découpages des décorateurs ivoiriens.

PHILIPPE DAGEN.

★ Grand Foyer du Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 29 août.

A la galerie Proscenium

Erté le magnifique

Une exposition, la huitième consacrée par la galerie Proscenium à Erté présente des sculptures et des sérigraphies. L'occasion de redécouvrir un étonnant jeune homme...

« J'ai horreur de la monotonie », avoue Erté, qui fêtera le 10 (et le 23 novembre, suivant la tradition russe) son quatre-vingt-seizième anniversaire. En 1988, ce dandy, de son vrai nom Romain de Tirtoff, originaire de Saint-Pétersbourg, accumule les souvenirs : quelque trente-cinq volumes de 5 kilos chacun racontent la carrière impressionnante de cet illustrateur de mode, créateur de costumes, décorateur de théâtre... Dans son appartement de Boulogne Erté continue de travailler la nuit, car *« il n'y a pas de coup de téléphone »*... Sur son bureau, un transistor, deux palettes impeccables, une collection de pinceaux tendus comme des iris dans une coupelle rose. *« Le désordre est laid. Je suis très soigné. »* Et il le prouve. Cravate bleu porcelaine à pois bijoutée d'un lapis, gourmette or et pochette savamment froncée, Erté ne laisse rien au hasard.

Il sait qu'il a réalisé dix-neuf mille deux cent douze croquis. *« Mais je n'ai commencé à les numéroter qu'à partir de 1915... »* Deux ans « d'absence » qui resurgissent instantanément. *« J'ai débuté avec Paul Poiret en janvier 1913, il a été charmant avec moi jusqu'au jour où je l'ai quitté afin de réaliser des modèles pour l'Amérique. J'ai pris la première d'atelier. Il a été très vexé... »* La mémoire fait des bonds, s'enroule comme le trait d'Erté en volutes, en guirlandes d'étoiles, de boucles onctueuses : *« J'ai commencé avec la révolution du corps. Avant, le buste était penché... »* Allergiqye au new-look – *« Cette mode n'a d'ailleurs pas duré très longtemps »*.

Exubérance des gouaches

Erté est resté fidèle au mouvement, à l'exubérance des gouaches rehaussées d'or et d'argent, des robes aux riches étoffes drapées.

A l'occasion de l'exposition de la galerie Proscenium, Erté a redessiné le dos de ses femmes, pour que les sculptures soient fondues d'après ses croquis... Précis, précieux, Erté s'attache aujourd'hui à parfaire ses amours en réalisant des œuvres à usage publicitaire. Dernière en date, une bacchante nue pour Courvoisier.

Parmi les projets, une eau minérale Erté outre-Atlantique, une série de costumes destinée au Radio-City-Hall de New-York, à l'occasion d'une nouvelle revue, *Rhapsodie in Blue*. (printemps 89), mais aussi à l'inauguration d'une maison achetée récemment à Majorque pour laquelle il a pensé tous les décors

LAURENCE BENAIM.

★ Erté à la galerie Prosunium. Jusqu'au 9 juillet, 35, rue de Seine. 75006 Paris.

Au musée de Lyon

Le troubadour entre en force

C'est le Lyonnais Fleury-Richard qui fut à l'origine de la « peinture troubadour ». Un genre que l'impératrice Joséphine goûtait fort et qui fut aussi à la mode sous la Restauration, où on lui trouva une résonance royaliste. Les artistes de ce style affectionnaient les petits formats où leur méticulosité à la hollandaise illustrait des sujets d'inspiration médiévale, tirés de la vie des grands personnages de l'histoire. L'esprit était moralisateur, le métier poussé jusqu'au « fini » dans le détail des costumes et des architectures.

Fleury-Richard, qui avait étudié avec un de ses compatriotes,Pierre Revoil, dans l'atelier de David, lança le style au Salon de 1802, avec un tableau intitulé : *Valentine de Milan pleurant la mort de son époux*. Célèbre presque aussitôt, il revint pourtant à Lyon pour s'y établir. Honoré, il joua un rôle important dans la vie intellectuelle de la cité, avant de mourir en 1852 alors qu'il avait, depuis assez longtemps, presque cessé de peindre.

Or la peinture troubadour, si elle est représentée au musée de Bourg par une quinzaine de tableaux, ne figurait que très modestement au musée de Lyon : cinq peintures et quelques dessins. Ce manque vient d'être comblé grâce à la collaboration de la ville et du fonds régional d'achat pour les musées, dans lequel s'additionnent les subventions de l'État et celles du conseil régional.

Avec ces fonds, le musée vient d'acquérir la totalité des peintures et des dessins qui appartenaient aux descendants directs de Fleury-Richard : treize peintures, environ deux cents dessins, dix-sept carnets de dessin, des gravures, des manuscrits, des souvenirs personnels. L'intérêt de l'achat est qu'il comprend, outre les œuvres originales de Fleury-Richard – dont un portrait de Mme Elisabeth, sœur du roi, – des tableaux et des dessins de ses contemporains.

Le conservateur du musée, M. Philippe Durey, a l'intention de constituer une salle entière de peinture troubadour. Elle sera sans doute, pour le début du dix-neuvième siècle, une attraction singulière comme l'est, pour la fin du siècle, la suite du *Poème de l'âme* du préraphaélite Janmot.

On pourra observer de quelle manière la peinture troubadour, méticuleuse dans l'exaltation des grands sentiments, prélude au souffle épique du romantisme.

JEAN-JACQUES LERRANT.

★ Marie-Claude Chaudonneret a consacré un livre à la peinture troubadour (éditions Arthena).

Communication

Autorisation d'une télévision locale à Lyon

La CNCL entend exercer l'intégralité de ses prérogatives

Même si une réforme est à l'étude pour la remplacer, la Commission nationale de la communication et des libertés n'est pas encore enterrée. C'est le message qu'une majorité des treize « sages » vient d'envoyer au gouvernement. Le vendredi 9 juillet, en effet, la Commission a autorisé pour huit ans la Société anonyme lyonnaise de télévision (SALT) à exploiter une station à Lyon. Cette société, filiale à 34 % de la Compagnie générale des eaux, émettra onze heures par jour et fait entrer, dans sa grille et son conseil d'administration, l'agence Caméra, un des deux projets concurrents.

La CNCL a montré ainsi qu'elle voulait exercer l'intégralité de ses pouvoirs pendant le temps qui lui restait à vivre. Une volonté qui n'est pas forcément du goût du gouvernement. En mettant en chantier le remplacement de la CNCL par un Conseil supérieur de l'audiovisuel, M. Jack Lang et Mme Catherine Tasca avaient explicitement souhaité que les treize « sages » se bornent à expédier les affaires courantes pendant toute la période de transition. En clair, la CNCL était invitée à faire respecter aux opérateurs lois et règles du jeu mais à s'abstenir de prendre des décisions pouvant engager l'avenir. Une consigne qui visait d'abord le dossier des télévisions locales pour lequel on estime, au ministère de la communication, que *« rien ne presse »*.

Une conception différente

La CNCL est passée outre. Et, pour mieux l'affirmer, un de ses membres, Yves Rocca, déclare, le 9 juillet dans un entretien au *Figaro* : *« La Haute Autorité avait pratiquement cessé d'en prendre* [des décisions] *avant les élections de mars 1986, ce qui avait créé un grand vide. Notre conception est différente. Nous remplirons notre mission jusqu'au bout, sans hâte ni ralentissements artificiels* (...). *Il va de soi que si des décisions devaient engager l'avenir, nous nous montrerions très attentifs. »*

M. Rocca, qui estime que la CNCL est *« victime de la désinformation »*, a également déclaré : *« Je trouve regrettable que les Français ne se rendent pas compte qu'ils ont eu une institution qui a bien fonctionné et qui a bien travaillé. »*

Parmi les prochains dossiers d'autorisations que la CNCL pourrait examiner, se trouvent celui de la télévision locale de Nantes, celui des télévisions privées des départements d'outre-mer, « gelé » depuis le début de l'année, et l'attribution de nouvelles fréquences FM en région parisienne pour lesquelles la Commission a reçu 107 candidatures.

J.-F. L.

Marginalisée par la direction

Christine Ockrent quitte TF 1

C'est par un lapidaire communiqué de trois lignes que TF 1 a mis fin le 8 juillet aux fonctions de Christine Ockrent, directrice générale adjointe de la chaîne. Quelques heures auparavant, la journaliste avait annoncé son départ à l'AFP en évoquant un accord sur *« un arbitre impartial qui va décider du préjudice subi »* (*le Monde* du 9 juillet).

Il y a un an, Francis Bouygues posait devant les photographes entouré d'un quatuor de charme : Michèle Cotta, Anne Sinclair, Pascale Breugnot et Christine Ockrent. Quatre grandes professionnelles chargées de sauver une chaîne que Robert Hersant avait dépouillée de la quasi-totalité de ses vedettes en les embauchant sur la Cinq. L'arrivée de Christine Ockrent sur TF 1 est, pour le roi du béton, une belle victoire : ne défendait-elle pas, quelques mois auparavant devant la CNCL, la candidature d'Hachette, son concurrent à la reprise de la chaîne ?

Le ralliement de la *« reine Christine »* – star incontestée de l'information depuis qu'elle s'est imposée au « 20 heures » d'Antenne 2 – offre à la Une privatisée une caution qui tombe à pic. Elle se négocie cher : un salaire de 240 000 francs par mois, le titre de numéro trois de la chaîne et un grand magazine d'information. *« Je n'en demandais pas tant*, affirme la journaliste, *mais j'espérais qu'en échange d'un tel contrat on allait utiliser au maximum mes capacités. »* Christine Ockrent va vite déchanter.

Dès l'automne, elle perd la responsabilité des relations internationales. Elle se heurte au directeur général, Patrick Le Lay, qui préside plus que Francis Bouygues aux destinées quotidiennes de la chaîne. *« Nous avions des divergences sur tout*, explique Christine Ockrent, *la politique d'une chaîne commerciale, la place que doit y occuper l'information, la façon de traiter les gens. »* La journaliste exprime pour la première fois publiquement ses critiques dans un entretien au *Monde* (*le Monde* du 9 mars 1988.

Reste « Le monde en face », son magazine. La journaliste rêve d'un grand rendez-vous avec l'actualité mondiale, comme le célèbre « Sixty Minutes » de CBS. Elle n'obtient pas les moyens nécessaires et se rabat sur un dialogue plus classique avec une personnalité politique. Est-ce parce qu'ils jugent l'audience décevante ou parce qu'ils veulent délibérément écarter Christine Ockrent de l'antenne ? Patrick Le Lay et Etienne Mougeotte profitent des élections pour suspendre la programmation du « Monde en face ».

La directrice adjointe de TF 1 est alors complètement marginalisée. Elle n'est pas associée à la conception des soirées électorales. Elle n'est pas invitée à défendre le bilan de la chaîne devant la CNCL. Ses multiples notes restent sans réponse. Le 8 juin, au cours d'une conférence de presse, Etienne Mougeotte annonce que « Le Monde en face » ne fait pas partie des programmes de la rentrée.

Christine Ockrent demande des explications. Pour toute réponse, Patrick Le Lay lui ferme la porte des réunions hebdomadaires du comité stratégique et du séminaire sur l'avenir de TF 1. C'est la rupture. Les avocats feront le reste.

Rivalités de pouvoirs ? Divergence fondamentale sur la politique de la chaîne ? TF 1 se refuse à tout commentaire. Christine Ockrent a pris des vacances. Elle reviendra en août sur la chaîne publique américaine PBS pour couvrir les réactions internationales à la campagne électorale américaine. Avant de faire peut-être une réapparition sur les écrans français dans un paysage audiovisuel remodelé.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

« Le Sport » mis en redressement judiciaire

M. Maxwell, futur patron du quotidien sportif ?

M. Robert Maxwell, le patron britannique du goupe Pergamon, va-t-il racheter le quotidien *le Sport ?* Selon M. René Tézé, président du directoire du jeune quotidien, le magnat de la presse anglaise serait *« la personne avec laquelle les négociations ont jusqu'à présent été le plus loin »*. Le groupe de communication de M. Robert Hersant, qui avait procédé à un audit du quotidien il y a quelques mois, déclare *« ne pas être intéressé »*. Quant au quotidien *le Courrier sud*, lancé au printemps à Toulouse, et candidat à la reprise du *Sport*, ses responsables ont rencontré ceux du journal sportif, mercredi 6 juillet, mais la prise de contact ne semble guère devoir déboucher sur une solution.

Le Sport, qui a déposé son bilan le 6 juillet après avoir suspendu sa parution le 29 juin (*le Monde* du 30 juin), a été mis en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris le jeudi 7 juillet. Le passif du journal s'élève à 65,69 millions de francs pour un actif de 14,47 millions. Le tribunal a donc désigné un administrateur judiciaire, Me Michel Chavaux. Ce dernier devrait, d'ici à trois mois, s'efforcer de trouver un repreneur pour *le Sport*.

Les 130 salariés du journal sont toujours dans l'attente de cet hypothétique repreneur et restent présent au siège. Les 81 journalistes ont créé une société des rédacteurs dont le président est Jean-Louis Pierrat. *« Sa constitution symbolise l'unité de la rédaction face aux difficultés rencontrées par le titre*, soulignent ses membres. *Elle s'attachera à favoriser toute solution de redémarrage dans le respect de sa qualité et de son intégralité. »*

La nouvelle Société des rédacteurs devrait rencontrer rapidement l'administrateur judiciaire nommé au *Sport* afin d'examiner avec lui les solutions de reprise. Mais celles-ci doivent être rapides, indique la rédaction, si possible d'ici à la fin du mois de juillet. L'absence du journal dans les kiosques ne peut, en effet, que rendre plus difficile sa relance.

Y.-M. L.

Pour financer leur développement européen

Forte augmentation du capital des éditions Milan

L'édition peut être un secteur porteur de promesses. La jeune maison d'édition toulousaine Milan, spécialisée dans la publication de journaux pour enfants (*Toupie, Toboggan, Diabolo, Mikado, Wapiti*), mais aussi éditeur de guides, de « beaux livres » et de quelques ouvrages de littérature générale, en est un exemple. Milan vient, en effet, d'augmenter son capital, après réévaluation de ses actifs, et l'a porté de 1 350 000 francs à 20 900 725 francs.

Un quart du capital de la maison d'édition a été ouvert. Les nouveaux partenaires de Milan sont M. Paul Dini, ancien directeur général du *Dauphiné libéré* et président de la COMAREG, une société de journaux gratuits dont Havas a pris cette année 52 %. M. Dini, qui participe au capital des éditions Milan *« à titre personnel »*, en détient aujourd'hui 15 %. Milan a pris une participation de 35 % dans la maison d'édition d'imagiers pour enfants, Bias, que contrôle M. Dini. Deux autres actionnaires entrent au capital de la jeune maison d'édition : la Société marseillaise de crédit (2,6 %) et la Société de développement régional Tofinso (4,5 %). Toutefois, les quatre fondateurs de Milan restent majoritaires et animent toujours le directoire de la société, présidé par Patrice Amen. M. Dini a été nommé président du conseil de surveillance.

Cette forte augmentation de capital devrait permettre à la jeune maison d'édition toulousaine, dont le chiffre d'affaires en 1987 est de 97 millions de francs, de financer sa croissance. En mars, Milan a créé sa filiale espagnole à Barcelone, Ediciones Milan, qui lui permettra ensuite de prospecter l'Amérique latine. La société toulousaine vient de racheter aussi la moitié du capital de Two Can Publishing, la première maison d'édition britannique spécialisée dans la presse éducative. Milan est aussi en quête de partenaires éditoriaux en Italie et en Allemagne de l'Ouest. Elle est en discussions avancées avec un éditeur néerlandais proche du secteur du livre et de la presse pour enfants. Tous ces projets devraient aboutir d'ici à deux ans.

Ce partenariat à l'échelle européenne constitue une forme symbolique de réussite pour une maison d'édition fondée en octobre 1980 par quatre amis : Patrice Amen, ancien libraire, Bernard Grimaud, ancien du groupe de presse Fleurus, Alain Oriol, ancien enseignant, et Michel Mazeriès, étudiant en sciences économiques, devenu aujourd'hui le directeur financier de l'entreprise.

YVES-MARIE LABÉ.

Antenne 2 diffuse l'un de ses reportages sur les sectes

« L'invitation à la vie », l'un des trois reportages non diffusés dans le cadre du magazine « Edition spéciale » sur les sectes le 7 juillet, a été programmé le lendemain au journal de 20 heures. Cette décision d'Elie Vannier, directeur de la rédaction d'A 2, tourne habilement la décision de justice qui interdisait la diffusion de ce reportage dans le cadre d'une émission sur les sectes mais pas dans un autre contexte. La « censure » dont a été victime le magazine continue de susciter des réactions. La société des journalistes d'A 2 craint que la décision de ne pas diffuser les autres reportages, non visés par la décision de justice, *« ne crée un grave précédent et ne porte atteinte à la crédibilité de la chaîne »*. Le délégué du personnel a demandé la réunion extraordinaire du conseil d'administration pour examiner ce cas d'*« autocensure »*.

La Soka Gakkai, sujet d'un des reportages, met en cause la rédaction d'Antenne 2 – Cette association aurait laissé filmer « dans un cadre privé » certains de ses adhérents en pensant participer à un magazine sur le Japon contemporain. Apprenant la diffusion d'un reportage dans un magazine sur les sectes, la Soka Gakkai s'y est opposé *« pour atteinte au droit de la personne »*.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE TRANSAMOUR. Au Bec fin (42-96-29-35) (sam. 23 h 30, dim. 22 h 15).

LE CARREFOUR DES TROIS BROUILLARDS. Le Lucernaire, Th. Rouge (45-44-57-34) (sam.), 18 h 30.

L'ECHANGE, 20 h 30 ; **DIEU QU'IL EST TARDIEU,** 18 h 30, Roseau Théâtre (42-71-30-20).

GILLES BUTIN. Point-Virgule (42-78-67-03) (sam., dim.), 18 h 30.

LES APPARENCES SONT TROMPEUSES. Montreuil, salle Berthelot (48-58-65-33), (sam.), 20 h 30 ; dim. 16 h.

L'ILE DES ESCLAVES. Th. de verdure du jardin Shakespeare (42-71-44-06). Uniquement les samedis et dimanches à 15 h.

Les autres salles

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). La Colonie : 20 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. La Nuit suspendue : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). 20 h 15 : Smaïn.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 19 h 30 et 21 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Le Jeu de l'amour et du hasard suivi par Le legs : 20 h 30, dim. 20 h 30. Le Legs précédé de le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 20 h 30. ▷ Dim. Le Bourgeois gentilhomme : 14 h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

ESPACE ACTEUR (42-23-90-90). Le Prince travesti IVe Festival de la butte Montmartre : 21 h.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). La Mouette : 20 h 30, dim. 19 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Chant dans la nuit : 15 h, dim. 15 h, mer., ven. 18 h 30. Concours de circonstances : 18 h et 21 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Basse Epoque : 20 h 30.

HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRE) (40-46-56-66). L'Epreuve : 20 h 30. A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

JARDIN SHAKESPEARE (42-71-44-06). Sam. et dim., à 15 h : l'Ile des Esclaves.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Voyage autour de ma chambre : 19 h 30. Trois voyageurs regardent un lever de Soleil : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Une bouteille à la mer : 18 h 30. Il y a des salauds qui pillent le cœur des femmes : 20 h 30.

Samedi 9 - Dimanche 10 juillet

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : 15 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 18 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h, dim. 15 h 30.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, mer., ven., dim., lun. 16 h, jeu. 14 h et 15 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). La Force de tuer : 18 h, dim. (dernière) 18 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 17 h 30 et 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Finie la comédie : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Va donc mettre au lit tes ratures : 18 h 30. Enfin Bénureau : 20 h 30, dim. 16 h. 22, v'la du fric : 22 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. L'Etranger : 20 h 30. L'Ecume des jours : 22 h. Salle II. Les Bonnes : 20 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 18 h 30. Mr Banal : 20 h 15. Sucré-Salé : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). La Voix humaine : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

Les concerts

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musiques électroacoustiques, 18 h 30, sam. Œuvres de P. Henry (jeu.). Œuvres de Ussachevski, Cage, Arel, Babbit (sam.). Œuvres de Henry, Boulez, Schaeffer, Milhaud, Xenakis (lun.). Dans le cadre de Musique années 50, Studio 5, 5e étage. Entrée libre.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), Amritanandamayee, 20 h 30, dim. Chants du sud de l'Inde. Entrée libre.

CHAMP DE MARS, Harmonie de la police nationale, 15 h, ven.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, Pierre Astor, 16 h 30, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Leguay, Mendelssohn. Entrée libre.

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS, Michael Massaro, 18 h, dim. Piano. Œuvres de Mozart, Liszt, Debussy, Chopin. Entrée libre.

ÉGLISE DES BILLETTES, Nicolas Jaquin, 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach. Entrée libre.

ÉGLISE DE LA MADELEINE (39-61-12-03), Cyrill Schmiedlin, 16 h, dim. Récital d'orgue. Œuvres de Franck, Vierne, Martin. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28), Philharmonie de chambre, 21 h, sam., dim. Dir. Roland Douatte. Œuvres de Mozart, Pachelbel, Albinoni, Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, les Trompettes de Versailles, 21 h, sam., 17 h, dim. Œuvres de Mouret, Haendel, Lully.

ÉGLISE SAINT-MERRI, City of the Belfast Youth Orchestra, 16 h, dim. Dir. Léonard Pugh. Œuvres de Elgar, Strauss, Haydn, Haendel. Entrée libre. Simon Schembri, 21 h, sam. Récital de guit. Œuvres de Albeniz, Giulani, Tarrega, Lagoya. Entrée libre.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-14), Hélène Jossoud, Olivier Roberti, 18 h 30, jeu. Mezzo soprano, piano. Œuvres de Berlioz, Mahler, Massenet, Strauss. Entrée libre. Annick Chartreux, Benoît Duteurtre. Tous les dim., 16 h, Piano, E. Conquer (vl), E. Watelle (cello). Entrée libre.

NOTRE-DAME DE PARIS, Herbert Baumann, 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Marchand, Dubois, Franck, Baumann, Vierne. Entrée libre.

SQUARE VIOLET, Pavillon chromatique. 15 h, sam., dim. Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner.

THÉATRE FONTAINE (48-74-74-40). Ensemble instrumental La Bruyère, 18 h 30, dim. Œuvres de Beethoven, Mozart.

Opéras

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Faust. 19 h 30, sam., Opéra en cinq actes de Charles Gounod, livret de J. Barbier et M. Carré. Mise en scène J. Lavelli, dir. musicale A. Lombard, avec A. Cupido, J.-P. Courtis, D. Soviero, B. Schexnayder.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE. Il Giardino d'amore. 17 h., sam., dim. Opéra baroque de Haendel, par la compagnie Devaux-Daumas. Mise en scène Christian Daumas, dir. musicale Denis Laborde, ensemble instrumental franco-polonais. Avec R. Akiyama (soprano), J.-C. Keck (ténor), L. Naouri (baryton).

Région parisienne

MEAUX (64-34-90-11). Meaux en marche vers la liberté : 22 h 30.

MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-65-33). Les apparences sont trompeuses Banc d'essai : 20 h 30, dim. 16 h.

VERSAILLES (PARC DU CHATEAU, BASSIN DE NEPTUNE) (39-50-36-22). Grande Fête de nuit de Versailles : 22 h 15.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

J'accuse (1918), d'Abel Gance, 15 h ; l'Ange bleu (1930, v.o.s.t.f.), de Joseph von Sternberg, 17 h 30 ; Champagne (1928), d'Alfred Hitchcock, 19 h 30 ; Would You Believe It (1929, v.o.), de Walter Forde, 21 h 15.

DIMANCHE

La Fille de l'eau (1927), de Jean Renoir, 15 h ; Sciuscia (1946, v.o.s.t.f.), de Vittorio de Sica, 17 h ; Elstree Calling (1930, v.o.), d'Alfred Hitchcock, Adrian Brunel, André Charlot, Jack Hulbert, Paul Murray, 19 h ; Harmony Heaven (1930, v.o.), de Thomas Bentley, 21 h.

SALLE GARANCE
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

SAMEDI

Le cinéma français des années cinquante : le Dos au mur (1957), d'Edouard Molinaro, 14 h 30 ; Notre-Dame, cathédrale de Paris (1957), de Georges Franju, 17 h 30 ; Paris nous appartient (1960), de Jacques Rivette, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : la Vache et le Prisonnier (1959), d'Henri Verneuil, 14 h 30 ; la Pointe courte (1954), d'Agnès Varda, 17 h 30 ; En effeuillant la marguerite (1956), de Marc Allégret, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

SAMEDI

De Barbès à Montmartre. Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Errance : Bande annonce : la Vie à l'envers (1964), d'Alain Jessua, le Grain de sable (1982), de Pomme Meffre, 14 h 30 ; Samedi à la Goutte-d'Or : Un samedi à la Goutte-d'Or (1977), de Y. Laumet, les Ambassadeurs (1975), de Naceur Ktari, 16 h 30 ; Un Montmartrois au-delà de tout soupçon : Montmartre en couleur (1946), de Jean-Claude Bernard, Sheila chante Petite fille de Français moyen (1968), de E. Matalon, l'Impossible Monsieur Pipelet (1955), d'André Hunebelle, 18 h 30 ; Une journée ordinaire à la Goutte-d'Or : Bande annonce : les Ambassadeurs (1975), de Naceur Ktari, Visages de la Goutte-d'Or (1984), de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971), de Derri Berkani, 20 h 30.

DIMANCHE

De Barbès à Montmartre. Amours et Galanteries à Montmartre : C'était un rendez-vous (1976), de Claude Lelouch, la Nuit des cabarets (1951), de R. Alexandre, les Amants de minuit (1952, v.o.), de R. Richebé, 14 h 30 ; le Mal de vivre : Bande annonce : le Grain de sable (1982), de Pomme Meffre, Paris vu par... vingt ans après (1984) de Philippe Venault, Frédéric Mitterrand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, 16 h 30 ; la Vie à l'envers (1964), d'Alain Jessua, 16 h 30 ; Milieu montmartrois : Bande annonce : Bob le flambeur (1956), de Jean-Pierre Melville, Touchez pas au grisbi (1954), de Jacques Becker, 18 h 30 ; Montmartre Cité des artistes : Montmartre, la Cité des artistes (1980), d'Hugues Burin des Roziers, Centenaire de Maurice Utrillo (1983), de Jean-Marie Carzou, Jacques Prévert et... (1982), de A. Pozner, la Maison aux images (1955), de Jean Grémillon, Peintres et Artistes montmartrois (1950), de Jean-Claude Bernard, 20 h 30.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

GÉNÉRATION (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE GATE (Can., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

URGENCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES FILMS NOUVEAUX

DOUBLE DÉTENTE. Film américain de Walter Hill, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

EMMANUELLE 6. (**) Film français de Bruno Zincone : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA GRENOUILLE ET LA BALEINE. Film canadien de Jean-Claude Lord : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MR LUCKY. Film américain de H.C. Potter, v.o. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NUIT DE FOLIE. Film américain de Chris Columbus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PANICS. (*) Film américain d'Andrew Fleming, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TYPHOON CLUB. Film japonais de Shinji Somai, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ALIEN (*) (Brit., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA DERNIÈRE FEMME (Fr., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

YENTL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).



Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 9 juillet à 0 heure et le dimanche 11 juillet à 24 heures.

Durant ce week-end l'anticyclone des Açores fera une timide reconnaissance en France. Ce sera cependant suffisant pour nous assurer 2 belles journées. Mais dans la nuit de dimanche à lundi il se retirera permettant ainsi le retour d'un flux perturbé de sud-ouest.

Dimanche.

Dans la nuit de samedi à dimanche le ciel sera déjà bien dégagé, ce qui favorisera la chute nocturne des températures et les formations brumeuses. Et au lever du jour il ne fera guère plus de 10 degrés dans l'intérieur du pays, parfois 7 ou 8 degrés seulement. Sur les routes on rencontrera alors de nombreux bancs de brouillard.

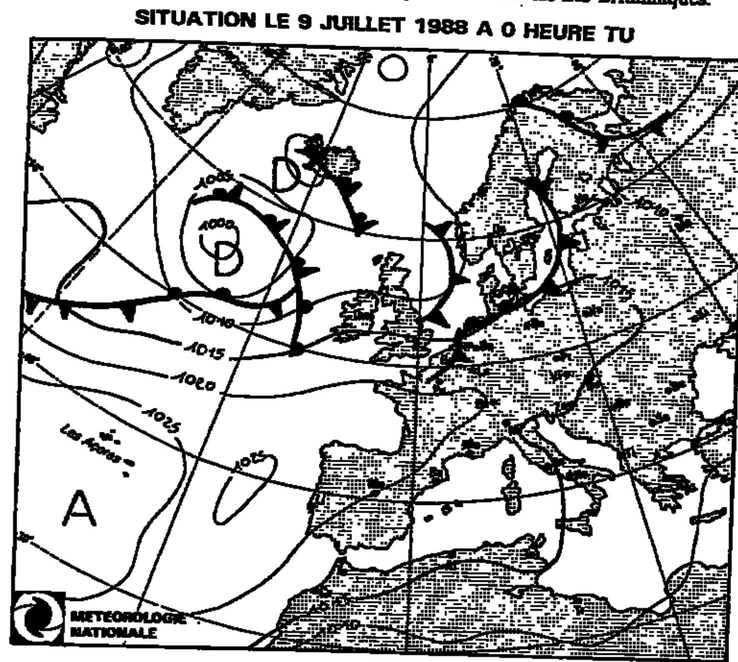
Près des côtes il fera plus doux. 10 à 15 degrés sur la façade ouest, et jusqu'à 20 degrés en bordure méditerranéenne.

Le soleil ne sera pas long a effacer la fraîcheur et les brumes. Pour les régions méditerranéennes, le Midi-Pyrénées et la région Rhône-Alpes, ce sera du grand beau temps. La température dépassera souvent 30 degrés dans l'après-midi, montant jusqu'à 35 degrés dans la Drôme, en Ardèche, et dans l'intérieur des terres languedociennes et provençales.

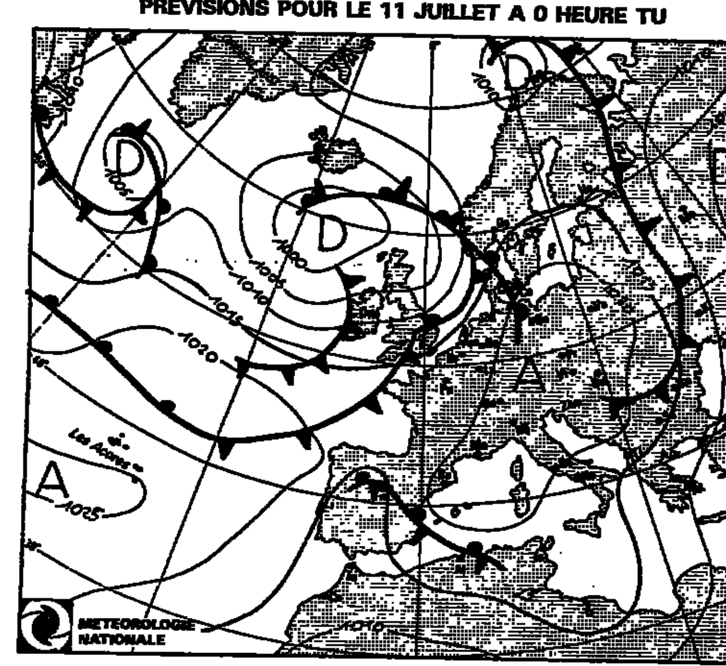
Le soleil prédominera aussi nettement sur le reste du pays. Ce ne seront pas les petits nuages bourgeonnants sur le quart Nord-Est et la Bassin parisien, où des bancs de minces nuages élevés sur l'Aquitaine, les Charentes et les pays de Loire qui le perturberont beaucoup sur ces régions le thermomètre marquera 25 à 27 degrés au nord de la Loire, et 28 à 32 degrés au sud.

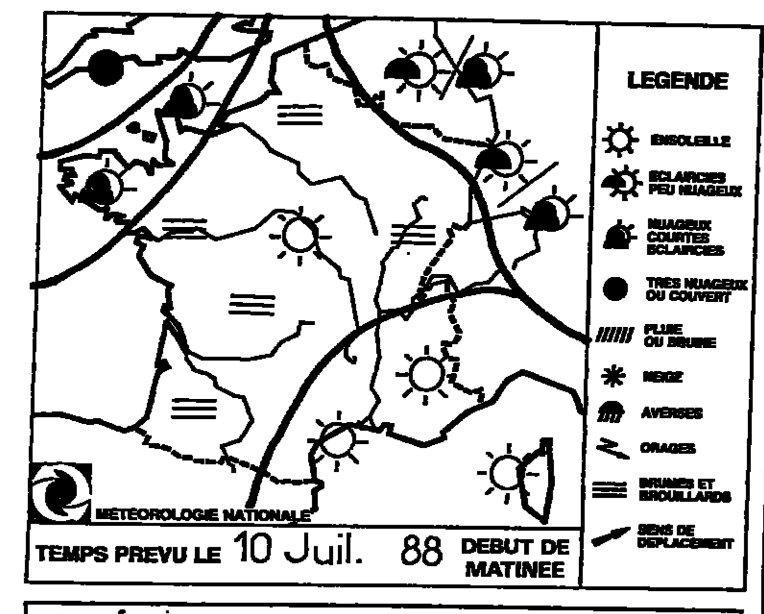
Il reste quelques régions moins favorisées. La Bretagne, la Normandie et le Nord-Pas-de-Calais se trouveront, en effet, en bordure d'une perturbation qui circule sur les îles Britanniques.

SITUATION LE 9 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 JUILLET A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 07-7-1988 à 6 heures TU et le 08-7-1988 à 6 heures TU — le 08-7-1988

FRANCE			
AJACCIO	30	16	D
BIARRITZ	23	15	N
BORDEAUX	26	13	D
BOURGES	23	12	C
BREST	18	10	C
CAEN	18	9	D
CHERBOURG	16	11	D
CLERMONT-FERR.	23	11	D
DIJON	24	11	P
GRENOBLE St-M-H	30	15	D
LILLE	19	10	N
LIMOGES	21	12	N
LYON	27	14	D
MARSEILLE-MAR.	29	18	D
NANCY	23	13	N
NANTES	21	11	D
NICE	25	18	D
PARIS-MONTS.	21	14	D
PAU	25	14	D
PERPIGNAN	28	21	D
RENNES	19	8	B
ST-ETIENNE	26	11	D
STRASBOURG	24	13	N
TOURS	21	13	O
TOULOUSE	27	16	D
POINTE-A-PITRE	32	25	A
ÉTRANGER			
ALGER	40	21	C
AMSTERDAM	18	11	C
ATHÈNES	35	26	D
BANGKOK	35	26	N
BARCELONE	28	18	D
BELGRADE	33	20	N
BERLIN	24	11	N
BRUXELLES	20	11	N
LE CAIRE	39	24	D
COPENHAGUE	20	11	N
DAKAR	31	26	P
DELHI	36	28	N
DJERBA	31	25	N
GENÈVE	25	12	D
HONGKONG	33	28	D
ISTANBUL	34	23	D
JÉRUSALEM	33	21	D
LISBONNE	23	16	D
LONDRES	20	10	D
LOS ANGELES	25	16	D
LUXEMBOURG	20	12	N
MADRID	29	13	D
MARRAKECH	36	19	D
MEXICO	27	12	O
MILAN	31	19	D
MONTRÉAL	32	23	N
MOSCOU	19	15	C
NAIROBI	23	12	D
NEW-YORK	34	23	N
OSLO	21	14	A
PALMA-DE-MAJ.	29	16	D
PÉKIN	27	19	D
RIO-DE-JANEIRO	24	18	C
ROME	29	19	D
SINGAPOUR	31	26	C
STOCKHOLM	23	11	D
SYDNEY	20	11	N
TOKYO	30	25	C
TUNIS	34	21	D
VARSOVIE	25	10	B
VENISE	28	20	D
VIENNE	24	18	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

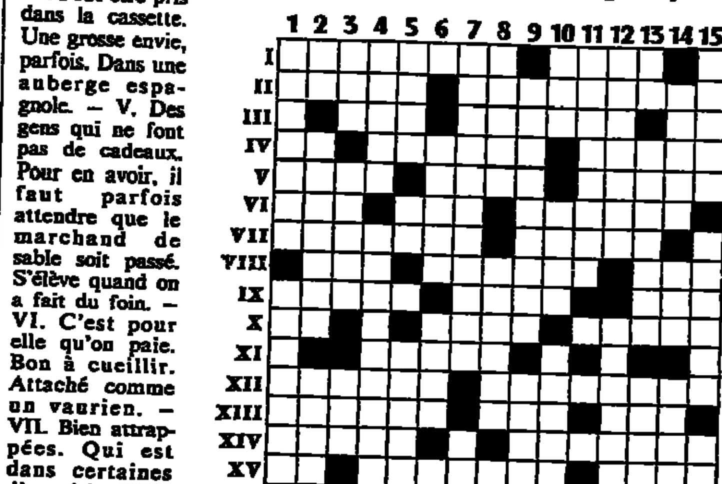
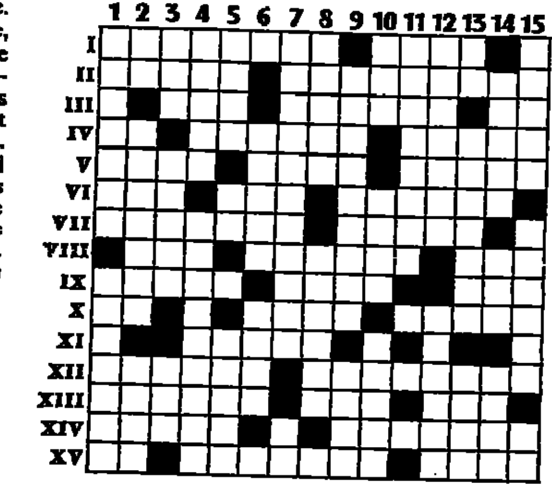
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4783

HORIZONTALEMENT

I. Sont vraiment très meurtrières. Peuvent blesser quand ils sont piquants. – II. Est plus chaud qu'une bise. Fleurs disposées sur une nappe. – III. D'un auxiliaire. Est parfois attribuée au sort. Un vague sujet. – IV. Peut être pris dans la cassette. Une grosse envie, parfois. Dans une auberge espagnole. – V. Des gens qui ne font pas de cadeaux. Pour en avoir, il faut parfois attendre que le marchand de sable soit passé. S'élève quand on a fait du foin. – VI. C'est pour elle qu'on paie. Bon à cueillir. Attaché comme un vaurien. – VII. Bien attrapées. Qui est dans certaines dispositions. – VIII. Negro, en Argentine. Est dangereux à cause des ergots. Principe suprême pour certaines Chinois. – IX. Reste dans sa cellule. C'est le droit chemin. Le mouvement perpétuel. – X. A la mode. Saint. Bouffe parfois. XI. Le Sinaï pour la Bible. – XII. Femelle, c'est l'ovule. Après la pluie mais avant le beau temps. – XIII. En les multipliant, on a une division. Cornichon très fade. Sort du Jura. – XIV. De mer, c'est la baudroie. Mot pour annoncer qu'on va faire une passe. – XV. Préposition. Pas méprisés. Exigeait des sacrifices humains.

VERTICALEMENT

1. Ne peut tenir que s'il y a beaucoup de piliers. Est parfois mise au point. – 2. Cours élémentaire. Reste baba quand il n'y a pas de crème. Un petit mammifère. – 3. Dans un alphabet étranger. Avoir en main. Plaça. – 4. Ne sont évidemment pas de bons moyens. Lit dans le train. – 5. Fit un travail d'arboriculteur. Pronom. Pas conservées. – 6. Les préférées du collège. De grosses tranches. – 7. Qui peut embrasser tout le monde. Entre trois et quatre. – 8. Se fait parfois traiter de rat. Œuvres de Chénier. – 9. Peut nous guetter quand on s'éloigne. Nom qu'on peut donner au morpion ou à la souris. – 10. Fut au siècle dernier le défenseur d'une législation sociale avancée. N'a pas une bonne tête. A qui il faut expliquer longtemps. – 11. Un homme qui n'arrête pas de faire des boulettes. – 12. Un récipient très utile en Angleterre. « Couvert » de grand luxe. – 13. Abréviation. Plus le temps passe et plus elle devient belle. Le jurassique inférieur. – 14. Inventa une méthode pour la séparation de racines. Peut se prendre par bois. Pas convenable. – 15. Pousse sur les vieux arbres. Permet de détourner la circulation. D'un auxiliaire.

Solution du problème n° 4782.

Horizontalement

I. Sommelier. – II. Adouber. – III. Bottes. Au. IV. Orsini. Né. – V. Ta. Ninas. – VI. Et. Sées. – VII. Rusée. – VIII. Iole. Site. – IX. Emeutes. – X. Atre. Epi. – XI. Erse. Asie.

Verticalement

1. Saboterie. – 2. Odorat. Omar. – 3. Mots. Blets. – 4. Mutins. Eure. – 5. Ebénier. Té. – 6. Lésineuse. – 7. Ir. Assises. – 8. Ans. Et. Pi. – 9. Roue. Féerie.

GUY BROUTY.

Au Salon de la fleur à Montreuil

Coussin de glaïeuls et fuchsias géants

Un énorme massif en forme de pouf, composé de vingt-deux mille glaïeuls, le tamaya, arbre d'intérieur qui renaît sans cesse de ses fleurs, et des fuchsias géants, avec un « recordman du monde » culminant à 4,10 mètres : ce sont les principales « vedettes » du troisième Salon de la fleur, qui se tient du samedi 9 au lundi 11 juillet à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Pour confectionner le coussin de glaïeuls, de 8 mètres de diamètre et de 2 mètres d'épaisseur, il a fallu quelque 350 heures de travail et 6 tonnes de fleurs blanches, roses, rouges, saumon, explique son maître d'œuvre, M. Jean-Louis Anxoine, meilleur ouvrier de France, professeur national d'art floral. Une composition unique, récompensée par une homologation dans la prochaine édition du *Livre des records*...

Pour spectaculaire que soit cette réalisation, abondamment photographiée et filmée au cours d'une visite de presse, vendredi 8 juillet, le profane préférera peut-être découvrir le tamaya : un arbre d'intérieur, haut de 30 à 70 centimètres, qui a l'étonnante faculté de resté fleuri en toute saison.

Ses feuilles sont pigmentées et ses fleurs, d'un rose vif, tombent en grappes, formant une sorte d'abat-jour du plus bel effet. Comme le bonsaï, également présent à ce Salon de la fleur, le tamaya a une légende, sud-américaine celle-là, liée à l'adoration des Indiens Atzalcas pour la déesse du Ciel. Mais lui ne réclame pas de soins particuliers (sauf une grande lumière) et il ne coûte que de 120 F à 250 F selon la taille. Et c'est vraiment une découverte, puisqu'on ne le trouve actuellement qu'en région parisienne. Il ne se répandra dans toute la France que plus tard.

Quarente exposants, d'Ile-de-France pour la plupart, participent à ce Salon, implanté sur 5 000 mètres carrés. Parmi eux, M. Bruno Fournier, horticulteur à La Queue-en-Brie, fait respirer au visiteur les mille et un parfums des pélargoniums (cultivés sous le nom de géraniums) : de la citronnelle à l'ananas, en passant par l'orange et... le calvados !

Surtout, il révèle au non-initié que c'est l'essence du *Pelargonium capitatum*, à la senteur de rose, qui constitue la base de presque tous les parfums vendus dans le commerce, l'essence de rose coûtant trop cher...

Pas assez de spécialistes

Rose n'est pas, en tout cas, la couleur de l'avenir horticole français, dans la perspective du marché unique européen de 1993 : MM. Anxoine et Fournier sont d'accord, avec d'autres, pour dire que leur profession *« n'est pas organisée dans notre pays »*, que les horticulteurs français sont à la fois *« pas assez spécialisés et trop individualistes »* et que *« les Néerlandais dominent largement ce secteur d'activité, devant les Belges et les Danois, tandis que les Italiens et les Espagnols sont en train de nous dépasser »*.

M. Anxoine, qui organise aussi des stages de formation continue, va même plus loin en parlant des fleuristes : *« Il y a, en France, deux cents professionnels de talent et deux mille fleuristes « moyens ». Tous les autres ne sont que des marchands de fleurs. »* Seul le consommateur pourrait, selon lui, faire évoluer cette situation : mais, remarque M. Anxoine, il est généralement peu informé des choses de l'art floral et il ne fixe le plus souvent son choix que par rapport au prix, sans même savoir qu'il existe, pour les fleurs... comme pour les petits pois, trois catégories : « extra », « première qualité » et « deuxième choix ».

Avec le plaisir de l'œil, les visiteurs du Salon de la fleur pourront, eux, largement s'informer et apprendre sous la houlette des professionnels à composer un bouquet.

MICHEL CASTAING.

★ Ce Salon a lieu au Centre des expositions, place de la Mairie, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Heures d'ouverture : samedi 9 juillet, jusqu'à 22 heures ; dimanche 10 et lundi 11, de 10 heures à 19 heures. Prix d'entrée : 20 F (avec des possibilités de réduction).

Carnet

Mariages

– Janique CHIOZZA,
et
René MAZAS,

sont heureux d'annoncer leur mariage dans l'intimité familiale, le 9 juillet 1988.

16, rue Louis-Dardenne,
92170 Vanves.

Décès

– Mme Roger Desvignes,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Roger DESVIGNES,
président-directeur général
de la société FACOM,
administrateur du SOMMEP,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 7 juillet 1988, à l'âge de soixante-deux ans.

Les cérémonies religieuses seront célébrées mardi 12 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, et à 15 heures, en l'église de la Grande-Verrière (Saône-et-Loire).

6, avenue de Lowendal,
75007 Paris.

– Les membres du conseil d'administration,
La direction,
Le personnel de FACOM et de ses filiales,
Le conseil de surveillance,
Et le directoire de la Télémécanique,
Le syndicat de l'outillage à main et des machines électro-portatives,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roger DESVIGNES,
président-directeur général de FACOM,
administrateur des sociétés
Bost, Garnache-Chiquet, Piole,
SK Hand Tool Corp.,
vice-président du conseil de surveillance
de la Télémécanique,
administrateur du SOMMEP,

survenu à Paris le 7 juillet 1988, dans sa soixante-troisième année.

Ses obsèques seront célébrées le mardi 12 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

FACOM,
BP 99,
91423 Morangis Cedex.

FAITS DIVERS

Après une agression contre deux gardiens

Mouvement de solidarité du personnel pénitentiaire à la prison des Baumettes

La voiture de deux gardiens stagiaires, MM. Emmanuel Toruisco, vingt-trois ans, et Alain Quer, vingt-six ans, étant tombée en panne, le vendredi 8 juillet, ils ont pris l'autobus qui conduit à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille, pour y reprendre leur service vers midi. L'un était en civil, l'autre en tenue. Six hommes – d'origine maghrébine selon les premiers témoignages – les ont agressés dès leur sortie de l'autobus, où l'un était monté, les cinq autres l'ayant suivi en voiture.

Copieusement passés à tabac, les deux surveillants étaient alors conduits à l'hôpital, où on leur délivrait une incapacité temporaire de travail de dix jours. Aussitôt, un mouvement collectif de solidarité était déclenché par les gardiens des Baumettes : pendant deux heures les parloirs avec les avocats et les visiteurs de prison étaient bloqués, alors que les parloirs avec les familles fonctionnaient normalement. Les détenus n'ont apparemment manifesté aucun mouvement d'humeur.

Et, dans la soirée, selon l'administration pénintentiaire, tout était rentré dans l'ordre.

Le délégué de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), M. Jacques Struzinski, a aussitôt protesté dans un communiqué pour dénoncer *« l'insécurité visant les personnels à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments pénitentiaires* [...]. *Chaque jour les véhicules des gardiens subissent des déprédations en raison de l'absence d'un parking privé qui a toujours été refusé par l'administration »*.

Une délégation de personnels pénitentiaires et le délégué régional de l'administration étaient reçus en fin de journée par le préfet de police de Marseille, M. Arsène Lux, qui fut, sous M. Albin Chalandon, directeur de l'administration pénitentiaire. Il a, nous signale notre correspondant, Jean Contrucci, donné quelques apaisements aux gardiens des Baumettes et promis que leurs voitures seraient désormais protégées.

● **Hold-up de Saint-Nazaire : cinq personnes inculpées et écrouées.** – Cinq personnes, parmi les quinze interpellées par les policiers de l'OCRB, le mercredi 6 juillet, à Paris et en région parisienne (*le Monde* du 9 juillet) dans le cadre de l'enquête sur le hold-up de la Banque de France de Saint-Nazaire, le vendredi 8 juillet, par M. Gilles Rivière, juge d'instruction à Paris. Roberto Soraggi, Jean-Philippe Dubois et Roberto Geminiani ont été inculpés d'association de malfaiteurs et de recel de vol aggravé. Ernesto Castro-Reyes a été inculpé des mêmes chefs et d'usage de faux documents administratifs. Enfin, Francesca Carlone a été inculpée, elle, d'association de malfaiteurs.

● **Interpellation en marge de l'affaire Jobic.** – Slimane Idi Fallah, l'homme soupçonné d'avoir tué Mahfoud Bouchana, un gérant de bar du dix-septième arrondissement de Paris interrogé deux jours avant sa mort dans le cadre de l'affaire Jobic, a été interpellé vendredi 8 juillet près de Saclay (Essonne). Slimane Idi Fallah, un Algérien de trente-cinq ans, surnommé « Salim le fou », a été placé en garde à vue dans les locaux de la Brigade criminelle à Paris.



CORRESPONDANCE

« Tir en état d'ivresse » (suite)

Une lettre de M. Serge Lecanu

M. Serge Lecanu, inspecteur de police, secrétaire général de la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, classée à l'extrême droite), nous écrit à propos de l'article « Tir en état d'ivresse », paru dans nos éditions datées 26-27 juin :

Vous écrivez que, dans la soirée du 23 juin, j'aurais tiré en l'air au passage d'une « voiture louche », alors que je me serais trouvé en état d'ivresse. Ce n'est pas la réalité. J'ai bien été victime d'une tentative d'agression ce jour-là. En ma qualité d'inspecteur principal de police, j'ai utilisé mon arme administrative, en tirant en l'air, aux fins de dissuasion et d'appel au secours. Le dépistage par éthylomètre ne s'est pas « révélé positif », comme vous le prétendez.

[Le rapport de l'équipage de la BAC 93 (brigade anti-criminalité de Seine-Saint-Denis), qui a interpellé M. Lecanu dans la nuit du 23 au 24 juin, est ainsi intitulé : *« Objet : interpellation d'un fonctionnaire de police en état d'ivresse, hors service, ayant fait usage de son arme administrative sur la voie publique. »* Il y est précisé que M. Lecanu, conduit au commissariat central du dix-huitième arrondissement de Paris, *« y a fait l'objet du dépistage de l'imprégnation alcoolique. Résultat : positif »*.

Un second rapport, rédigé par l'officier de paix de permanence au commissariat central du dix-huitième arrondissement, précise : *« Alcootest effectué et positif à l'encontre du fonctionnaire concerné. » « L'épreuve de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré »* a eu lieu à 3 heures du matin, dans les locaux du deuxième district de sécurité publique. Selon le rapport de l'officier de paix, M. Lecanu a ainsi rapporté l'incident : *« Alors qu'il attendait un taxi à la hauteur de la porte des Poissonniers, un véhicule, à bord duquel se trouvaient plusieurs individus de couleur aurait stationné à proximité immédiate. Se sentant menacé, il s'est alors saisi de son arme et a tiré en l'air, provoquant ainsi la fuite desdits individus. »* – EP]

Chronologie

Juin 1988 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

ÉTRANGER

1er. – RFA : Une explosion dans la mine de lignite de Borken, près de Cassel, provoque la mort de cinquante et un mineurs. Six rescapés sont retrouvés le 4 par les sauveteurs (du 3 au 7 et 14).

2-3. – ÉTATS-UNIS – GRANDE-BRETAGNE : M. Reagan, de retour de Moscou, fait escale à Londres, où il dresse un bilan positif de ses entretiens avec M. Gorbatchev (du 3 au 6).

3. – DANEMARK : M. Poul Schlüter, premier ministre depuis 1982, forme un nouveau gouvernement minoritaire, où les conservateurs et les libéraux sont désormais associés aux radicaux, qui ont remplacé les chrétiens populaires et les centristes démocrates (2, 5-6 et 9).

3-7. – ISRAËL : La tournée proche-orientale de M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, la quatrième en quatre mois, ne permet pas d'ébranler l'opposition de M. Itzhak Shamir au plan de paix américain. Le soulèvement palestinien se poursuit les jours suivants dans les territoires occupés : des champs et des forêts sont incendiés ; des cibles israéliennes sont attaquées, non plus avec des pierres, mais avec des cocktails Molotov (du 5 au 9, du 12 au 22, 24, 26-27, 29 et 30).

6-9. – URSS : A Zagorsk, un concile de l'Eglise orthodoxe russe décide de renforcer les pouvoirs des prêtres sur les paroisses, aux dépens des autorités civiles locales. De nombreuses cérémonies marquent le millénaire de l'évangélisation de la Russie. Mgr Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican, y représente le pape, qui n'a pas été personnellement invité. Il est reçu, le 13, par M. Gorbatchev, auquel il remet un message de Jean-Paul II appelant à l'établissement de *« certains contacts formels »* entre l'URSS et le Vatican (2, du 4 au 13, 15, 16 et du 18 au 21).

7-9. – SOMMET ARABE : Seuls trois chefs d'Etat (Irak, Oman, Somalie) ne participent pas au quatrième sommet extraordinaire de la Ligue arabe, réuni à Alger, à l'initiative du président Chadli, pour soutenir le soulèvement palestinien qui dure depuis six mois dans les territoires occupés par Israël. Les seize autres rois ou chefs d'Etat sont présents, ainsi que M. Yasser Arafat, dont l'OLP se voit confortée dans son rôle de *« seul et légitime représentant palestinien, pour conduire la lutte jusqu'à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant »* (du 7 au 11).

10. – CONJONCTURE : L'OCDE dresse un *« bulletin de santé relativement satisfaisant »* de la situation économique des pays industriels alors que son précédent rapport semestriel, en décembre 1987, prévoyait un sévère ralentissement de l'activité après le krach boursier d'octobre 1987 (2, 5-6, 11 et 16).

10. – MAGHREB : Les chefs d'Etat de l'Algérie, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, réunis à Alger pour la première fois depuis les indépendances, décident de *« mettre en œuvre les moyens de concrétiser le Grand Maghreb arabe »*. La venue à Alger, après quinze années, du roi Hassan II, arrivé le 7 pour le sommet arabe, a confirmé la réconciliation algéro-marocaine. Le 28, l'Algérie et la Libye annoncent un *« projet d'union »* (4, du 7 au 13, 16, 24 et 30).

11. – ITALIE : Mort de Giuseppe Saragat, président de la République de 1964 à 1971 (12-13).

11-14. – PÉTROLE : Les treize ministres de l'OPEP, réunis à Vienne en conférence ordinaire, apparaissent très divisés. Ils ne parviennent qu'à reconduire pour six mois les plafonds de production, qui ne sont plus respectés par plusieurs pays membres. Les cours du pétrole, autour de 15 dollars le baril depuis mars, sont à la fin du mois 5 dollars au-dessous du prix officiel de 18 dollars (12-13, 14 et 16/VI, 2/VII).

13. – CEE : Les ministres des finances des Douze adoptent une directive instaurant la libération complète des mouvements de capitaux dès juillet 1990 pour huit pays, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce bénéficiant pour leur part d'un délai jusqu'à la fin 1992. Auparavant, une harmonisation de la fiscalité de l'épargne est prévue (7, 15 et 24).

13. – URSS : La réhabilitation judiciaire de plusieurs dirigeants, dont Zinoviev et Kamenev, condamnés puis exécutés pendant les purges staliniennes de 1936-1937, est annoncée à Moscou (15).

13-15. – GRÈCE-TURQUIE : M. Turgut Ozal effectue en Grèce la première visite officielle d'un chef de gouvernement turc depuis 1952. La coopération économique mais aussi la question chypriote et la délimitation des zones de souveraineté en mer Egée sont au centre des entretiens avec M. Andréas Papandréou (du 14 au 18 et 21).

15. – CHINE : Le dalaï-lama, de passage à Strasbourg, propose un régime d'association entre la Chine et le Tibet, qui laisserait à Pékin la responsabilité de la politique étrangère et de la défense (11, 15, 16, 17, 22, 24 et 26-27).

15. – ESPACE : Le premier vol du nouveau lanceur lourd européen Ariane-4 est un succès complet. Arianespace prévoit le lancement de soixante-dix fusées Ariane-4 en dix ans (5-6 et du 15 au 18).

15. – ÉTATS-UNIS : Le Français Philippe Poupon, à la barre du trimaran *Fleury-Michon-IX*, remporte la Transatlantique anglaise en solitaire. Il rallie Plymouth à Newport en dix jours et neuf heures, battant de six jours le record de la traversée qu'il avait établi en 1984 (7, 11, 15, 17, 19-20 et 21).

15. – IRLANDE DU NORD : Six soldats britanniques sont tués à Lisburn lors d'un attentat revendiqué par l'IRA (17).

15. – URSS : Le Parlement arménien vote en faveur du rattachement du Haut-Karabakh à la République d'Arménie. Le Soviet suprême d'Azerbaïdjan s'y oppose, le 17. Les députés du Haut-Karabakh demandent alors, le 21, que leur région, où grèves et manifestations se poursuivent, soit placée sous l'autorité de Moscou (11, 14, 15, 17, 19-20 et du 22 au 28/VI, 2/VII).

16. – ÉTATS-UNIS : Le président Reagan s'alarme de la grave sécheresse qui frappe les principaux Etats céréaliers américains (18, 19-20 et 25).

16. – FRANCE-IRAN : Les relations diplomatiques, rompues en juillet 1987, sont rétablies. Paris et Téhéran nomment le 23 leur ambassadeur (8, 16, 17, 18, 24 et 26-27).

19. – HAÏTI : Le général Henri Namphy, chef de l'armée limogé le 17, renverse le président Leslie Manigat, élu le 17 janvier lors d'un scrutin controversé. Le 20, il dissout le Parlement et forme un gouvernement militaire. Ce coup d'Etat est accueilli avec indifférence par la population (17, du 19 au 23, 25 et 28).

19. – POLOGNE : Les élections locales, que Solidarité avait appelé à boycotter, sont marquées par une faiblesse record (55 %) du taux de participation (2, 15, 16, 17, 21, 22 et 24).

19-21. – SOMMET DE TORONTO : L'allégement de la dette des pays les plus pauvres et la réduction des subventions agricoles sont au centre du quatorzième sommet des sept principales démocraties industrielles, réuni à Toronto. La déclaration économique se félicite de la croissance plus forte que prévu. L'optimisme des Sept gagne les marchés financiers : le dollar se redresse, passant à Paris, le 23, la barre des 6 F, tandis qu'à la Bourse de New-York l'indice Dow Jones remonte jusqu'à 2 152, le 22. Le dollar atteignant, le 27, 1,82 DM, 131 yens et 6,16 F, les banques centrales interviennent, le 28, pour freiner cette hausse, et la Bundesbank, en relevant, le 30, son taux d'escompte de 2,5 % à 3 %, donne le signal d'un accroissement général des taux en Europe, sauf en France (du 18/VI au 4/VII).

21. – BRÉSIL : Les banques commerciales créditrices du Brésil lui accordent un rééchelonnement de 61,5 des 121,5 milliards de dollars de sa dette extérieure, ainsi que 5,2 milliards de nouveaux crédits (2, 23 et 24).

21. – FRANCE-ALGÉRIE : Une convention franco-algérienne est signée à Alger par Mme Georgina Dufoix, ministre de la famille, afin d'assurer la libre circulation des enfants de couples séparés (8, 22, 23 et 24).

21. – ITALIE : M. Achille Occhetto est élu secrétaire général du PCI. Il succède à M. Alessandro Natta, élu en juin 1984, qui avait démissionné le 13 après le recul communiste aux élections administratives des 29 et 30 mai (1er, 15, 22 et 23).

22. – CEE : Les ministres de l'éducation des Douze approuvent une directive sur la reconnaissance mutuelle des diplômes acquis après trois années d'études supérieures (23 et 24).

22. – VIETNAM : M. Do Muoi est nommé premier ministre. Il passe pour plus conservateur en matière économique que M. Vo Van Kiet, qui assurait l'intérim depuis la mort de Pham Hung, le 10 mars (23).

23. – GRANDE-BRETAGNE : Le groupe suisse Nestlé rachète pour 26 milliards de francs le chocolatier et confiseur britannique Rowntree, après deux mois de bataille boursière avec un autre groupe suisse, Jacobs Suchard. Pour empêcher la prise de contrôle de Rowntree, la direction de l'entreprise avait demandé en vain au gouvernement de Mme Thatcher d'intervenir (27 et 28/V, 15, 17, 24, 25 et 26-27).

23-27. – VATICAN-AUTRICHE : Le voyage de Jean-Paul II en Autriche suscite des controverses, en raison de ses rencontres avec le président Waldheim et de son refus d'évoquer le caractère spécifiquement juif du génocide, lors de sa visite au camp de concentration de Mauthausen (2, du 24 au 28 et 30).

24. – BELGIQUE : M. Carlo De Benedetti cède à Suez et à ses alliés belges 31 % des 47 % d'actions de la Société générale de Belgique qu'il détenait depuis la bataille boursière du début de l'année. En contrepartie, l'homme d'affaires italien devient vice-président du groupe belge et obtient 4 % du capital de Suez. Cet accord permet à Suez de prendre seul le contrôle de la SGB (du 22 au 27).

25. – AFRIQUE : Les seize pays membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest décident de traiter comme des *« crimes »* les apports de déchets industriels, après plusieurs révélations de trafics en provenance de nations industrialisées (5-6, 11, 16, 26-27 et 28).

25. – IRAN-IRAK : L'armée irakienne reconquiert les îles Majnoun occupées depuis février 1984 par les forces iraniennes (4, 5-6, 8, 14, 15, 16, 21, 22 et du 24 au 28/VI, 2/VII).

25. – ISLANDE : Mme Vigdis Finnbogadottir, chef de l'Etat depuis 1980, est réélue avec 92,7 % des voix (25 et 28).

25. – RFA : Les Pays-Bas remportent le championnat d'Europe des nations de football en battant l'URSS en finale à Munich. Les incidents provoqués par des houligans anglais ont perturbé la première partie du tournoi (du 11 au 25 et 28).

26. – SUISSE : Mort du théologien catholique Hans-Urs von Balthasar (28).

27. – HONGRIE-ROUMANIE : Cinquante mille personnes manifestent à Budapest contre la politique d'assimilation forcée de la minorité hongroise en Transylvanie roumaine (17, 24 et du 29/VI au 4/VII).

27. – LIBAN : Le camp palestinien de Chatila, à l'entrée sud de Beyrouth, tombe aux mains des dissidents pro-Syriens. Les partisans de M. Arafat sont évacués vers Saïda après deux mois de combats qui ont fait près de cent morts (14, 18, 24 et du 26 au 30).

27-28. – CEE : Au conseil européen de Hanovre, les Douze se donnent un an pour préparer l'union monétaire. Ils se félicitent des progrès de la construction européenne accomplis pendant les six mois de présidence allemande et reconduisent M. Jacques Delors à la tête de la Commission pour deux ans (du 25 au 30).

28. – URSS : A l'ouverture de la dix-neuvième conférence nationale du PC, qui réunit cinq mille délégués à Moscou pour la première fois depuis 1941, M. Mikhaïl Gorbatchev propose de profonds changements constitutionnels, dont l'institution d'une fonction présidentielle : le chef de l'Etat serait élu à bulletin secret par un nouveau congrès des députés, qui deviendrait l'*« organe suprême de l'Etat »*. Pendant quatre jours, les délégués se succèdent à la tribune pour critiquer ou approuver les réformes, avec une grande liberté de ton (5-6, 7, 14, 18, 21, 22, 23 et à partir du 28).

30. – CAMBODGE : Alors que Moscou et Pékin s'efforcent de favoriser un règlement pacifique du conflit, le commandement militaire vietnamien est rapatrié au Vietnam. Hanoï évalue à 13 000 le nombre de ses soldats retirés du Cambodge en 1988, et à 25 000 ses pertes de 1980 à 1987 (10, 11, 15, 18, 21, 22, 25 et 29/VI, 1er et 2/VII).

30. – NICARAGUA : Le président Ortega annonce une nouvelle prorogation du cessez-le-feu après l'échec des négociations avec la Contra, du 7 au 9, à Managua (du 7 au 11 et 17/VI, 2/VII).

30. – RELIGION : Mgr Marcel Lefebvre, fondateur en 1970 de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, ordonne quatre évêques au séminaire traditionaliste d'Ecône (Suisse). Les objurgations du pape et de ses pairs n'ont pas fait renoncer Mgr Lefebvre à cette *« opération de survie de la tradition »*, qui entraîne son excommunication ainsi que celle des évêques consacrés et provoque un schisme dans l'Eglise catholique, le premier depuis 1870 (15, 17, 18, 21, 23 et du 29/VI au 5/VII).

FRANCE

1er. – Le conseil des ministres attribue 1,2 milliard de francs pour l'éducation, puis, le 8, 3,2 milliards en faveur du traitement social du chômage, de l'amélioration de l'habitat social, de la recherche, de la culture et de l'aide au développement. Ces dépenses nouvelles seront gagées par des économies budgétaires (2, 3, 9 et 10).

5. – Le premier tour des élections législatives, qui ont lieu au scrutin majoritaire à deux tours, est marqué par un taux record (34,26 %) de l'abstention. La majorité présidentielle avec 37,52 % des voix retrouve presque son niveau du premier tour de juin 1981. L'URC (RPR+UDF) obtient 37,67 % des voix : renforcée des divers droite, elle atteint 40,52 % et perd 4,4 % par rapport à mars 1986, mais progresse de 4 % sur le total des voix recueillies par MM. Chirac et Barre le 24 avril. Toujours par rapport au premier tour de la présidentielle, le PCF se redresse avec 11,32 % des voix et le FN est en recul avec 9,65 % (du 7 au 10).

5. – Le Suédois Mats Wilander, vainqueur du Français Henri Leconte, remporte pour la troisième fois les Internationaux de tennis de Roland-Garros. Le 4, l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf a gagné, comme en 1987, le tournoi féminin en battant (6-0, 6-0 en trente-quatre minutes) la Soviétique Natalia Zvereva (du 21/V au 7/VI).

6. – M. Mitterrand, à deux semaines du sommet des pays industrialisés de Toronto, écrit aux participants pour leur proposer trois options d'apurement de la dette des pays les plus pauvres, notamment africains. La France s'engage à annuler le tiers des échéances garanties soumises au Club de Paris. Avant le sommet de Toronto, M. Mitterrand s'entretient, à Evian, le 2, avec M. Kohl, puis, à Paris, le 3, avec M. De Mita, le 6, avec M. Takeshita et, le 10, avec Mme Thatcher (du 2 au 6, 8 et du 10 au 13).

7. – Un accord, conclu entre l'URC et le FN, prévoit le retrait réciproque des candidats de droite et d'extrême droite dans les Bouches-du-Rhône. Présenté à droite comme *« local »*, cet accord suscite l'indignation à gauche, tandis que M. Barre et plusieurs personnalités centristes expriment leur *« trouble »* (du 7 au 14).

7. – Socialistes et communistes se désistent en faveur du candidat de gauche le mieux placé, mais le PCF refuse de soutenir les *« candidats de droite ou du patronat »* investis par le PS (8, 9 et 11).

8. – M. Mitterrand, devant le conseil des ministres, appelle les Français à lui donner la *« majorité stable »*, dont il a *« besoin pour mener à bien sa mission »*. Le 9, sur TF1, il déclare qu'*« une majorité nette, sans qu'elle soit excessive »*, lui *« conviendrait »* (9, 10 et 11).

9-14. – Deux cent mille habitants de Tours et de sa région sont privés d'eau courante après la pollution de la Loire par l'incendie d'une usine de produits chimiques (du 11 au 15, 18 et 19-20).

12. – Au second tour des législatives, le taux d'abstention (30,04 %) reste élevé. Le PS et ses alliés gagnent 61 sièges, mais n'atteignent pas, avec 275 des 575 élus, la majorité absolue. A droite, l'UDF, en conservant ses 132 sièges, devance d'un siège le RPR qui en a perdu 27. Le PCF obtient 27 députés (– 8) et le FN n'en a plus qu'un seul (– 31). Sur les neuf autres députés, sept sont divers droite et deux proches de la majorité présidentielle (14, 15, 16, 19-20, 22 et 25).

13. – M. Barre s'entretient avec M. Rocard à propos de la Nouvelle-Calédonie. Il refusera de confirmer une rencontre secrète, le 17, avec M. Mitterrand, révélée par la presse (du 18 au 21/VI, 2 et 3-4/VII).

14. – M. Mitterrand demande à M. Rocard, qui lui remet la démission de son gouvernement, de *« poursuivre sa tâche jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée »*. Le soir, dans une allocution télévisée, il souligne que *« la majorité parlementaire, même relative, existe »* et affirme que *« la France est et sera gouvernée »* (15 et 16).

14. – Les dirigeants de la Société des Bourses françaises sont remplacés après la révélation d'une perte sur le MATIF de 500 millions de francs, soit environ le quart du fonds de garantie constitué par les cotisations des agents de change (du 12 au 17, 22, 24 et 28)

15. – Le conseil des ministres approuve le projet de loi d'amnistie traditionnel après chaque élection présidentielle. L'amnistie prévue est moins large qu'en 1981 (16, 17, 19-20/VI, 1er et 2/VII).

15. – Les centristes décident de constituer un groupe à l'Assemblée nationale, sous le nom d'Union du centre (UDC), malgré les fortes pressions des giscardiens et des léotardiens, leurs partenaires au sein de l'UDF. M. Barre décide, le 22, de s'y apparenter, afin de *« manifester son accord avec l'initiative qui doit contribuer à la formation d'une force libérale, sociale et européenne »* (du 15 au 25).

20. – M. Giscard d'Estaing, invité de « L'heure de vérité », sur Antenne 2, souhaite la formation d'un gouvernement *« composé moitié de socialistes, moitié de membres de l'URC »*, structure qu'il voudrait maintenir (du 21 au 25).

20. – La direction de Télémécanique accepte la dernière OPA de Schneider, avalisée le 16 par les autorités boursières, après le refus de Framatome de surenchérir (3, 16, 17, 18 et 25/VI, 1er/VII).

21. – M. Louis Mermaz est élu président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale par acclamation. M. Bernard Pons, lui, est élu à la tête du groupe RPR, au second tour, par 64 voix contre 63 à M. Philippe Séguin. Alors que ce vote fait apparaître l'existence de courants au sein du RPR, M. Alain Juppé est nommé, le 22, secrétaire général du mouvement, en remplacement de M. Jacques Toubon (du 14 au 18, du 21 au 25, 28 et 30).

23. – A l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius est élu président au deuxième tour de scrutin par 301 voix (PS, PC) contre 268 à M. Jacques Chaban-Delmas. Le bureau est composé, le 24, à l'amiable. Pour les six présidences de commission, le 28, cinq socialistes sont élus, ainsi que M. Giscard d'Estaing (affaires étrangères), le RPR s'opposant à l'élection de M. Jacques Barrot (UDC) à la tête de l'autre commission (affaires sociales) proposée par le PS à l'opposition (15, 16, 19-20, du 23 au 27, 29 et 30).

24. – En mai, le nombre de chômeurs s'est accru de 0,8 %, les prix ont augmenté de 0,2 % et le déficit du commerce extérieur a été de 1,4 milliard de francs, après 2,1 milliards en avril (4, 17, 23, 26-27 et du 30/VI au 2/VII).

26. – Un accord sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est conclu entre les délégations du RPCR et du FLNKS, conduites par M. Jacques Lafleur et par M. Jean-Marie Tjibaou, réunies à l'hôtel Matignon autour de M. Michel Rocard. Il prévoit de confier à l'Etat l'administration du territoire pendant un an et d'organiser à l'automne un référendum national sur les futures institutions. Majorité et opposition approuvent cet accord, critiqué par certains indépendantistes (du 4 au 9, 11, du 16 au 21 et du 24/VI au 4/VII).

26. – Trois des cent trente passagers sont tués après la chute d'un Airbus A-320 en démonstration au-dessus de l'aéroport de Mulhouse-Habsheim (du 28/VI au 1er et 5/VII).

27. – Cinquante-six personnes sont tuées dans la collision de deux trains de banlieue au troisième sous-sol de la gare de Lyon à Paris : le Melun-Paris, privé de freins, est venu percuter à 70 km/h une rame bondée, en partance pour Villeneuve-Saint-Georges, provoquant la catastrophe ferroviaire la plus meurtrière jamais survenue dans la capitale (du 29/VI au 2/VII).

28. – M. Michel Rocard, reconduit le 23 dans ses fonctions de premier ministre, forme un gouvernement marqué par une *« double ouverture »* : vers le centre et vers la *« société civile »*. Les principaux ministères conservent leurs titulaires. Sur 49 membres, dont 12 nouveaux, 26 sont PS, 3 MRG, 6 UDF, dont M. Jean-Pierre Soisson (travail), M. Jean-Marie Rausch (commerce extérieur) et 14 « techniciens », dont l'académicien Alain Decaux et le professeur Léon Schwarzenberg, ministres délégués chargés, l'un de la francophonie et l'autre de la santé (25 et 30/VI, 1er/VII).

29. – M. Rocard prononce devant l'Assemblée nationale une déclaration de politique générale qui est suivie d'un vote. Il place son action sous le signe d'un *« nouvel espoir »*, évoquant les préoccupations de la vie quotidienne, avant de consacrer au *« rêve »* la fin de son intervention (1er/VII).

29. – Le docteur Jacques Benveniste publie une étude tendant à montrer qu'une information biologique spécifique peut être transmise par de l'eau *a priori* pure. Ce phénomène, qui pourrait bouleverser les conceptions sur la structure de la matière, est accueilli avec étonnement par les scientifiques (29-30/V, 30/VI et 1er/VII).

30. – M. Bérégovoy annonce que le taux de la TVA sur les boissons non alcoolisées sera ramené, le 8 juillet, de 18,6 % à 5,5 % (1er et 2/VII).

30. – Le bureau exécutif du PS exprime le *« trouble »* des socialistes après l'entrée de barristes (MM. Rausch et Soisson) au gouvernement (du 30/VI au 4/VII).

30. – Le conseil national de l'UDF porte M. Giscard d'Estaing à la présidence de la confédération, qui se donne l'*« ambition d'être le pivot de la prochaine alternance »* (2/VII).

30. – M. Barre, invité de « Questions à domicile » sur TF1, critique M. Giscard d'Estaing et se dit prêt à former une coalition de gouvernement avec les socialistes sur la base d'un programme précis et négocié (2/VII).

30. – La cour d'assises des Bouches-du-Rhône condamne à la réclusion perpétuelle l'auteur et l'un des commanditaires de l'assassinat du juge Pierre Michel, le 21 octobre 1981, à Marseille (15 et du 17/VI au 4/VII).

CULTURE

11. – Plus d'une centaine de chanteurs et de musiciens participent, au stade de Wembley, à Londres, à un concert en hommage à Nelson Mandela pour son soixante-dixième anniversaire et ses vingt-cinq ans d'emprisonnement en Afrique du Sud. Soixante-douze mille personnes assistent à l'événement qui est retransmis par dix-sept chaînes de télévision dans le monde (5-6, 12-13 et 14).

13. – Création mondiale, à l'Opéra de Paris, de *la Célestine* de Maurice Ohana, d'après Fernando de Rojas, dans une mise en scène de Jorge Lavelli (9 et 15).

15. – Le conseil des ministres nomme Antoine Vitez administrateur général de la Comédie-Française et Jérôme Savary pour le remplacer à la direction du Théâtre national de Chaillot (16, 17 et 24/VI, 2/VII).

16. – L'écrivain Pierre-Jean Rémy, pseudonyme du diplomate Jean-Pierre Angremy, est élu à l'Académie française au fauteuil de Georges Dumézil (17 et 18).

18. – Le concert de SOS-Racisme, diffusé par satellite à New-York, Dakar et Paris, rassemble trois cent mille personnes sur l'esplanade du château de Vincennes. Des dizaines de chanteurs français, africains, antillais ou maghrébins, mais aussi Johnny Clegg et Bruce Springsteen, y participent (du 18 au 21).

19. – Bruce Springsteen, à l'hippodrome de Vincennes, ouvre une série de concerts de rock géants : il rassemble soixante mille personnes, tandis que le groupe Pink Floyd, à Versailles, les 21 et 22, en réunit cent soixante mille et Michael Jackson cent vingt mille, les 27 et 28, au parc des Princes (12-13, 19-20, 21 et 29/VI, 2/VII).

26. – La diffusion sur la « 5 » d'une version « colorisée » du film en noir et blanc de John Huston, *Quand la ville dort*, est interdite par la justice, saisie par les héritiers du réalisateur, après une vive polémique autour du droit moral de l'auteur (12-13, 17, 19-20 et du 25 au 28).

30. – Le Centre Georges-Pompidou consacre une série d'expositions aux « Années 50 » (30/VI et 6/VII).



Remodelage dans l'industrie de luxe

La Financière Agache et Guinness deviennent les principaux actionnaires de Louis Vuitton-Moët-Hennessy

La Financière Agache, l'ex-groupe Boussac, s'est associée avec le brasseur Guinness pour prendre 24 % de Louis Vuitton-Moët-Hennessy (LVMH), le numéro un français des industries de luxe. Parallèlement, LVHM va acheter 12 % de Guinness, et les entreprises vont resserrer leurs liens commerciaux internationaux.

Il est des batailles d'entreprises qui durent des mois, sur le front belge comme à Paris. Ici, dix jours ont suffi pour que le premier groupe des industriels de luxe LVHM (Louis Vuitton-Moët-Hennessy), l'une des premières valeurs de la Bourse de Paris – avec une capitalisation de 35 milliards de francs – change de propriétaire.

La première rencontre entre les PDG des deux sociétés a eu lieu le mardi 28 juin. Bernard Arnault (Financière Agache) et Alain Chevalier (LVMH) ne se connaissent pas, tout juste se sont-ils croisés deux fois. A trente-neuf ans, le premier est l'inconnu, propriétaire de Férinel, à qui le gouvernement socialiste confia, en 1984, les dépouilles de Boussac. Il céda le textile (Peau douce), valorisa les joyaux (grands magasins, Dior) et réalisa l'une des fortunes les plus rapides de France (1). A cinquante-six ans, Alain Chevalier est l'une des grandes figures du patronat. Enarque, cabinets ministériels, le parcours classique, puis la construction progressive à partir du champagne de Moët-Hennessy, la plus brillante affaire française de l'agro-alimentaire de luxe.

En juin 1987, Alain Chevalier rapprochait Moët-Hennessy de Louis Vuitton, entreprise fabriquant les fameux bagages, mais possédant aussi les champagnes Veuve Cliquot et les parfums Givenchy. Un mariage qui engendra un ensemble de 13 milliards de chiffre d'affaires et un taux de profit de 10 %. Alain Chevalier est nommé PDG de LVMH. Le vice-PDG en est Henry Racamier, soixante-seize ans, le patron de Vuitton. Les actionnaires sont les 35 familles que le groupe a peu à peu agrégées : les Vuitton, Mercier, Chandon, Moët...

Deux gestionnaires modernes

Bernard Arnault et Alain Chevalier sont deux gestionnaires « modernes » et reconnus. Ils se ressemblent. Mais avec une différence : l'un est propriétaire du groupe qu'il a construit. L'autre n'en est que le patron. Or, justement, Henry Récamier a entamé en secret une manœuvre qui consiste à acquérir des titres LVMH en Bourse et a contacté, fin mai, Bernard Arnault. Craint-il que certains membres des familles vendent leurs parts à un riche raider ? Veut-il, en réalité, évincer Alain Chevalier, avec qui les différends semblent s'accumuler ? Il désire, par exemple, s'offrir Lanvin, alors que son partenaire refuse. En tout cas, *« on a oublié de me prévenir »*, note pudiquement Alain Chevalier, qui, voyant les volumes échangés en Bourse, commence à s'inquiéter.

Et il n'est pas le seul : Guinness aussi. Le brasseur britannique devenu le numéro un du whisky (Johnnie Walker, Bell's) et du gin (Gordon), avait signé avec Moët-Hennessy au moment de sa fusion avec Vuitton, en juin 1987, un accord de distribution à l'étranger. *« Environ 25 % des bénéfices du britannique et beaucoup plus chez nous dépendent directement des sociétés communes créées par cet accord »*, explique Alain Chevalier. Or, dans les rumeurs des noms d'acheteurs, de titres LVMH en Bourse figure Grand Metropolitan, l'ennemi principal de Guinness...

C'est Bernard Arnault qui va provoquer la réunion du mardi 28 juin. Il rêve d'entrer dans le capital de LVMH, comme le lui propose Henry Racamier. Il a bien acquis des titres en Bourse (3,5 %) et ramassé avec son allié Lazard autant d'obligations que possible donnant droit à de futures actions. Mais il veut que son entrée *« se passe de façon amicale »*, nous a-t-il raconté, et comprend qu'il lui faut pour cela s'entendre avec le PDG. La discussion dure plusieurs heures. M. Chevalier trouve M. Arnault *« sympathique et d'accord sur la stratégie et sur la participation de Guinness »*. M. Arnault considère M. Chevalier comme *« l'un des meilleurs managers de la place »*. C'est l'entente. On met au point le dispositif financier et, pendant toute cette semaine, Agache va ramasser, pour près de 10 milliards de francs, des quantités énormes de titres et terminer avec 22 %. Ils sont mis dans un pot commun avec les 2 % acquis par Guinness dans une coquille, qui détient donc 24 % de LVMH. A ses côtés, les familles du clan Vuitton en possèdent 20 % environ et celles de Moët-Hennessy 11 % environ (2).

Un « Français sympathique »

Guinness paiera des titres à Agache pour monter sa participation dans la coquille jusqu'à 40 %, ce qui lui permettra de consolider sa part des bons profits de LVMH. Agache ne conservera que 60 %. En parallèle, LVMH va participer à une augmentation de capital réservée de Guinness, qui lui donnera 10 % en plus des 2 % déjà détenus. Les deux groupes consolident donc ainsi au niveau du capital leurs liens commerciaux conclus l'an passé.

Le mariage à trois fonctionnera-t-il mieux que le couple ? *« Aucun accord industriel entre M. Arnault n'est à l'ordre du jour. Agache, c'est une société financière »*, précise Alain Chevalier. *« Il nous fallait, c'est vrai, un actionnaire stable car nous étions opéables à l'horizon de trois ans »*, poursuit-il, mais le PDG avait trouvé plus urgent de s'occuper de la gestion de la fusion Vuitton-Hennessy. *« Aujourd'hui, un actionnaire est là, un Français, et sympathique. »*

Sans doute Alain Chevalier peut-il se féliciter d'avoir échappé à une manœuvre d'éviction. Mais sa flûte de champagne n'est qu'à moitié pleine car il a probablement pensé placer un peu à sa guise les titres de l'entreprise qu'il a bâtie. Christian Deverloy, du textile Prouvost, s'est battu l'an dernier avec succès contre Jérôme Seydoux dans une même lutte qui oppose la légitimité du gestionnaire à celle du propriétaire. Derveloy l'avait en partie emporté. Le nouveau propriétaire, lui, envisage de porter les 24 % à environ 30 % et va chercher à obtenir des préemptions d'achat des familles. Grâce aux dissensions Vuitton-Hennessy, il a mis la main en deux semaines sur une des plus belles entreprises de luxe du monde. *« Le secret des affaires, c'est de saisir les opportunités ».*

ERIC LE BOUCHER.

1) M. Arnault serait à la tête de la onzième fortune de France évaluée à 2 milliards de francs par *le Nouvel Observateur* en octobre 1977.

2) Ces pourcentages s'entendent le capital « dilué », c'est-à-dire une fois toutes les options levées.

M. Bernard Arnault : les marches du podium

Bernard Arnault a gagné son pari. En devenant l'actionnaire principal du leader français des industries de luxe, le PDG de la Financière Agache n'a pas attendu longtemps pour se hisser sur le podium du prestige français. Rien ne prédisposait pourtant ce polytechnicien de trente-neuf ans à une telle destinée. Né en 1949 à Roubaix, c'est tout naturellement qu'à sa sortie de l'X il entre dans la PME familiale Férinel, fondée par son père, spécialisée dans l'immobilier. Il ne manque déjà ni d'idées ni d'ambitions et sait convaincre son père d'abandonner le gros œuvre pour la promotion immobilière, autrement plus rentable. Il réalisera un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs en 1987 et une marge de 10 % à 12 %. Mais c'est en 1984 que passe la chance. Les pouvoirs publics cherchent un repreneur pour l'empire Boussac agonisant. Bernard Arnault sait tenir le langage qu'on attend de l'acquéreur d'un groupe industriel, promet de garantir l'emploi – ce qui ne sera pas fait – et remporte la victoire, en outsider, au nez et à la barbe des autres candidats médusés. Première étape, il s'est hissé de Férinel à Dior.

Mais il a vite fait le tri dans les sociétés qui composent le groupe textile. Il décide de conserver la distribution (Bon Marché, Belle Jardinière, Conforama) et les marques de prestige. Une série d'accords viennent sceller cette stratégie : vente de Peaudouce au suédois Molnlycke, puis des activités textiles de Boussac à Prouvost (*le Monde* daté 22-23 mai). Dans le même temps, il multiplie les marques d'intérêt pour le luxe et ne cache pas son ambition d'en devenir le leader mondial.

Après le rachat de Céline, il y a un an, et la création d'une seconde maison de couture Christian Lacroix, il ne pouvait que s'intéresser à LVMH. Le leader français des industries de luxe, avec son chiffre d'affaires de 13 milliards de francs en 1987 (contre 6 milliards pour la branche luxe de la Financière Agache), est en effet incontournable. Il détient les parfums Dior, que Bernard Arnault rêve de joindre à sa maison de couture, les marges de l'un étant bien supérieures à celles dégagées par l'autre. Aussi est-ce dès le krach boursier d'octobre 1987 que le PDG d'Agache commence à s'intéresser à LVMH, avec deux atouts dans son jeu : un trésor de guerre de 5 milliards de francs, réalisé notamment grâce à la vente de Peaudouce, trésor que vient renforcer une ligne de crédits de 2 milliards et les dissensions entre M. Alain Chevalier et M. Henri Racamier, PDG respectifs de Moët-Hennessy et de Vuitton. Il a bien joué et s'est faufilé dans la place. Mais l'acquisition de 24 % de LVMH n'épuise ni ses projets ni ses ambitions. Devenir l'actionnaire principal de LVMH est un succès, c'est aussi une étape.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Poursuivant sa diversification

Saint Louis détiendra 30 % du nouveau groupe papetier Arjomari-Guerimand

L'adversité donne du mordant à M. Bernard Dumon, PDG de Saint Louis. Six mois à peine après avoir reconnu son échec dans la constitution d'un grand groupe agro-alimentaire, en vendant sans plaisir les huiles Lesieur à l'italien Ferruzzi, il se met, comme il s'y était engagé, à l'heure de la diversification. Le 8 juillet, M. Dumon a ainsi annoncé avoir franchi un seuil légèrement supérieur à 20 % dans le capital d'Arjomari-Prioux, le leader français du papier. En même temps, par un mécanisme de poupées gigognes, SaintLouis va épauler Arjomari dans l'OPA amicale lancée, au début du mois, par cette dernière sur la firme Guerimand-Voiron, spécialisée dans le papier autocopiant (900 millions de francs de chiffre d'affaires en 1987).

Le groupe dirigé par M. Dumon offrira un cash de 500 F pour chaque action Guerimand, qu'il s'engage ensuite à déposer dans la corbeille d'Arjomari (à raison d'un titre Arjomari pour 4,6 Guerimand apportés).

A l'issue de l'opération, Saint Louis devrait ainsi détenir 30 % de l'ensemble Arjomari-Guerimand, moyennant un investissement supérieur à 1,5 milliard de francs.

En achetant, le 3 mai dernier, pour 788 millions de francs les sociétés Gorcy (numéro un français du surgelé), Paul Chacun et Comalin à Olida-Caby, Saint Louis avait confirmé son aspiration à conserver une activité industrielle dans l'agro-alimentaire, réduite – après la perte des huiles – à William Saurin et Royal Champignon.

Une firme très spécialisée

D'ici à la fin de l'année, à l'automne peut-être, M. Dumon n'exclut pas une autre acquisition moyenne dans cette branche, en Espagne de préférence, qui se chiffrerait en centaines de millions de francs.

Mais en prenant une dimension appréciable dans le papier, Saint Louis touche à la « quadrature du cercle » : trois pôles d'activité, de poids sensiblement égal : le sucre, l'agro-alimentaire et le papier, auxquels s'ajoutent des actifs financiers de 900 millions de francs en trésorerie et la détention de 3 % de BSN, pour un chiffre d'affaires de 12,6 milliards de francs en 1987.

Pourquoi le papier ? M. Dumon ne cache pas qu'il s'intéressait depuis longtemps à Arjomari, mais la grande sensibilité du titre en Bourse empêchait toute opération significative. L'occasion fournie par l'OPA Arjomari sur Guerimand lui permet de réaliser son souhait : investir dans une firme très spécialisée, en forte croissance (+ 4 % l'an), bénéficiant de *« niches à haute technicité »*, comme les papiers d'impression-écriture, les papiers fiduciaires (billets de banque) et surfins, mais aussi les papiers Canson et Montgolfier. Avec un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de francs en 1987 (et 6,1 milliards prévus en 1988) pour un résultat avant impôt de 376 millions de francs, Arjomari offre, aux yeux de M. Dumon, des gages de succès. L'occasion a fait le larron.

ERIC FOTTORINO.

S'orientant vers les technologies de pointe

Renault-Automation vend son activité construction

Renault-Automation, filiale ingénierie de Renault, veut vendre son secteur construction – qui ont représenté en 1987 12,1 % du total de ses activités, avec un chiffre d'affaires de 21,4 millions de francs, et cinquante salariés (contre 20,8 % en 1980 avec 47,4 millions de francs et deux cents salariés) – à Protecna international, une PME d'ingénierie construction (vingt-cinq salariés). Cette société, dont le capital de 4 millions de francs est détenu à 60 % par son personnel et ses dirigeants, à 36 % par le groupe canadien SNC, a été en fait séparée en 1982 du groupe Pechiney, auquel elle appartient.

Le projet présenté lundi 11 juillet au comité central d'entreprise de Renault-Automation consiste à créer une société SERI-construction, au capital de 2,5 millions de francs, dont Protecna prendrait au maximum 64 %, Renault-Automation 18 %, les 18 % restants étant proposés au personnel. Celle-ci reprendrait les quarante-sept salariés actuels de la construction, les actifs (notamment l'établissement de Montigny-le-Bretonneux, dans les Yvelines) et les contrats en cours (des travaux pour la cité judiciaire de Dijon, le ministère des finances à Bercy, le siège de Matra-Datavision, Eurodisneyland, etc.). Renault-Automation justifie l'opération par le fait que *« la construction est un autre métier que la productique »* et les technologies de pointe vers lesquelles elle s'oriente.

Pour cause de dumping

Les imprimantes d'ordinateur japonaises fortement taxées dans la CEE

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les imprimantes d'ordinateur en provenance du Japon seront désormais frappées à leur entrée dans la Communauté d'un droit anti-dumping de 43,2 %, à l'exception des matériels livrés par les sociétés Tokyo Electric Co Ltd et Tokyo Juki Industrial Co Ltd, auxquelles sera apliqué un droit anti-dumping de seulement 12,4 %. Ces deux entreprises bénéficieront de ce traitement moins sévère parce qu'elles ont accepté de collaborer à l'enquête menée d'avril 1986 à mars 1987 par la Commission européenne.

Les importations d'imprimantes d'ordinateurs fabriquées au Japon sont passées de cent quarante mille unités en 1983 à cent quatre-vingt-quinze mille unités en 1986, si bien que la part du marché communautaire détenue par les producteurs japonais a progressé de 70 % à 75 %.

En 1987, les importations d'imprimantes japonaises dans la Communauté ont atteint 300 millions de dollars, soit plus de 1,8 milliard de francs. Les fabricants européens ont dû baisser leurs prix, ce qui a nui à leur rentabilité. Malgré cet effort, les prix des imprimantes importées étaient inférieurs d'environ 15 % à ceux des matériels produits dans la Communauté.

L'enquête a démontré le dumping. La Commission estime d'autant plus nécessaire de prendre des mesures de protection que, dit-elle, la production de ces appareils constitue un chaînon fondamental pour l'industrie bureautique, *« les imprimantes et l'ordinateur étant étroitement associés, l'abandon ou la réduction de la production des imprimantes par les entreprises communautaires aurait des effets négatifs graves sur son industrie informatique »*, lit-on dans le communiqué qui annonce la décision.

Ph. L.

REPÈRES

Industrie ferroviaire

Baisse de 9,5 % du chiffre d'affaires

L'activité de l'industrie ferroviaire française est retournée en 1987 à la *« la lente dégradation »* constatée depuis 1983, après le léger redressement de 1986, a indiqué, le 8 juillet, la Fédération des industries ferroviaires (FIF), en annonçant un chiffre d'affaires de 10,02 milliards de francs, contre 11,07 en 1986, soit une baisse de 9,5 %. Le rapport annuel de la Fédération souligne que le marché intérieur, avec 5,27 milliards de francs, est en baisse de 2,5 %, en francs constants. Le chiffre d'affaires avec la SNCF est en chute depuis 1983 et ne représente plus que 28,2 % du total. Si les futurs TGV sont une source d'espoir, la Fédération souligne toutefois que ces réalisations impliquent des accords internationaux, tandis que le marché du matériel roulant destiné au tunnel sous la Manche sera l'occasion d'une *« concurrence féroce »* des constructeurs du monde entier.

Bassin houiller lorrain

Progression des nouveaux emplois

Quarante-quatre projets industriels (dont neuf créations et vingt-huit extensions d'entreprises existantes) ont été mis en œuvre au cours du premier semestre 1988, dans l'est du département de la Moselle, selon la Société pour faciliter l'industrialisation des régions minières (SOFIREM), qui accorde des aides en capital aux entreprises nouvelles, et le Fonds d'industrialisation du bassin houiller (FIBH), qui soutient l'investissement immobilier ou de productique. La SOFIREM a investi au cours de cette période 9,05 millions de francs en participation et 10,05 millions en prêts.

Les projets soutenus représentent six cent quatre-vingt-treize emplois nouveaux : selon M. Jean Brénas, président des Houillères de Lorraine, les projets industriels augmentent chaque année dans le bassin, et l'on se rapproche *« de plus en plus du nombre d'emplois perdus du fait de la modernisation des Houillères et de la récession de certains marchés »*, soit environ mille par an.

Chômage

Au plus bas depuis mai 1974 aux Etats-Unis

En juin, le taux de chômage est tombé à 5,3 % de la population active américaine, son niveau le plus bas depuis 1974. Le recul, de 0,3 % par rapport à mai, est en outre le plus fort enregistré aux Etats-Unis depuis 1986, indique le département du travail. Le nombre des chômeurs s'élevait à 6,5 millions en juin, en baisse de 328 000 sur le mois précédent. Cette réduction recouvre la création de 345 000 emplois contre une moyenne mensuelle de 250 000 depuis février dernier. Mais si la chute du chômage a surpris les analystes par son ampleur, elle est largement due à de nouveaux emplois saisonniers, notamment dans le secteur du tourisme.

EN BREF

● **M. Soisson reçoit les syndicats.** – M. Jean-Pierre Soisson ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle va recevoir les partenaires sociaux au début de la semaine prochaine. La CFTC sera reçue le lundi 11 juillet à 9 heures, la CGC mardi à la même heure, FO mardi à 15 heures, la CGPME mercredi à 15 heures ; les autres rendez-vous (CGT, CFDT, CNPF) restent à préciser.

● **La CGT se maintient.** – Selon une étude publiée le 8 juillet par la CGT, sur 2 450 entreprises (dont la quasi-totalité de celles de plus de 500 salariés) représentant au total 2,3 millions de salariés, la CGT a recueilli 42,2 % des voix et progresserait en moyenne de 1,2 % aux élections de délégués du personnel ou aux comités d'entreprise. Sur les 2 001 déjà étudiées en 1987, la progression de la CGT est de 0,95 %.

● **Précision.** – Dans l'article intitulé : *« Les armateurs reprennent le large »* (*le Monde Affaires* du 9 juillet) il fallait lire à la fin que M. Jacques Mellick est ministre délégué chargé de la mer et non secrétaire d'Etat.

La baisse du taux d'intervention de la Banque de France

(Suite de la première page.)

Ainsi, l'ensemble formé par la très bonne tenue du franc sur les marchés des changes (il a même monté après la réduction de taux d'intervention), croissance de la masse monétaire inférieure aux objectifs, inflation réduite. Cet ensemble satisfaisant lui a permis de manœuvrer à contre-courant, au moment où les banques centrales européennes, à l'inverse, relèvent leur taux pour lutter contre l'inflation, comme en Grande-Bretagne, ou pour freiner la baisse de leur monnaie comme en Allemagne.

Voilà donc l'écart entre les taux à court terme français et allemand ramené à 3 points hors inflation (6,75 % contre 3,75 %) et à 1,5 point en tenant compte des taux d'inflation respectifs (1,5 % et 1 %). Il y a un mois, cet écart atteignait encore 2,5 points en taux réels, ce qui était trop. Il pourrait encore diminuer, le taux d'intervention de la Banque de France revenant à 6,5 %, ce qui laisserait subsister, pour l'étranger, une « prime de risque » de 1 point à 1,25.

Hormis les cas de surchauffe et d'inflation, un pays a toujours avantage à voir baisser ses taux d'intérêt pour diminuer les charges de l'Etat, des entreprises et des particuliers. Dans le cas de l'Etat, c'est très simple : le service de la dette du Trésor français se trouve allégé de 2 milliards de francs sur une base annuelle, pour chaque abaissement dz 0,25 du taux interbancaire. On trouve là une des raisons qui poussent un ministre des finances à obtenir un tel abaissement, cela lui permet de réduire le déficit budgétaire.

Dans le cas des entreprises (2 200 milliards de crédits bancaires), c'est beaucoup moins simple : tout dépend de leur taille. Les grandes entreprises ont directement accès au marché des taux à court terme en émettant, depuis le début de 1986, du « papier commercial », à vingt ou quarante jours d'échéance, c'est-à-dire des billets de trésorerie souscrits par les banques, les SICAV, les compagnies d'assurances, les caisses de retraites, à un taux voisin de celui du marché interbancaire et, le plus souvent, inférieur : 6,90 % à 7,25 % contre 7,25 % à 7,50 % par ledit marché tout récemment. Les émissions sont très concentrées : sur un total de 60 milliards de francs, 81 % sont le fait de trente-cinq émetteurs pour plus de 500 millions de francs (Peugeot, Total, etc.). C'est qu'il faut montrer patte blanche pour accéder à cette forme de crédit, c'est-à-dire être gros et bien coté par le marché.

Les PME, en revanche, sont renvoyées au découvert bancaire classique, avec un taux de base fixé à 9,60 % depuis mai 1986, taux qui peut monter à 12 %, 13 %, 14 %, et même plus en y ajoutant les diverses commissions, surtout la « prime de risque » de la banque. Ainsi, elles ne bénéficient pas de la baisse récente des taux à court terme, sauf si leur bonne santé financière leur permet d'obtenir de leur banque un taux de découvert plus proche de celui du marché interbancaire, pratique qui est en train de s'étendre sous la presson de la concurrence entre établissements de crédit.

Pour atténuer cette discrimination, deux solutions s'offrent. La première est d'obtenir des banques une diminution de leur taux de base. Elles n'y sont guère disposées, mettant en avant la lourdeur de leurs frais de collecte et le fait qu'elles accordent de plus en plus de crédits dont le taux est lié à ceux du marché interbancaire à court terme. On peut estimer tout de même que, la Rue de Rivoli aidant, elles feront un « petit effort », le taux de l'argent au jour le jour étant revenu au-dessous de ce qu'il était lorsque leur taux de base fut ramené à 9,60 % il y a deux ans.

La deuxième solution consiste à ouvrir véritablement aux PME le marché des billets de trésorerie, par deux mesures qui seront examinées mardi prochain par le comité de réglementation bancaire : l'abaissement du montant minimum des billets de trésorerie, qui pourrait être ramené de 5 millions de francs à 1 million de francs ; et, surtout, véritable révolution financière, l'institution d'une « caution bancaire », qui garantirait le souscripteur de billets contre toute défaillance de l'émetteur.

L'absence de garantie est, en effet, le principal obstacle qui s'oppose à un recours étendu des PME aux billets de trésorerie. En obtenant de leur banque cette caution, moyennant une commission (un peu plus de 0,50 %), les PME les plus prospères et les plus saines paieront beaucoup moins cher pour leurs crédits. Ce serait une étape de plus sur le chemin de la déréglementation, et aussi sur celui de la « marginalisation » des banques dont les PME constituent, désormais, avec les particuliers, le principal domaine d'activité désormais menacé.

FRANÇOIS RENARD.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 2 au 8 juillet

Amer champagne

LES bulles de champagne qui pétillent dans une flûte de cristal illustrent parfaitement cette semaine qui a vécu au rythme des fluctuations des cours de Louis Vuitton-Moët Hennessy (LVMH), le numéro un français du luxe. Vendredi, toutefois, cette coupe était dégustée avec une certaine amertume par des boursiers troublés par la tenue du marché. Certes la progression au terme de ces cinq séances reste très honorable puisqu'elle s'élève à 2,5 %. Mais la hausse s'est ralentie au fil des jours à mesure que l'indice CAC s'approchait du niveau atteint avant le krach d'octobre 1987. Vendredi l'indice frôlait un peu plus la barre des 369,6, se situant à moins de 0,29 % (368,5) du niveau précité. Arrivera-t-il dans les huit jours qui viennent à effacer définitivement les séquelles de la crise d'octobre ? Personne ne l'affirme, tout en l'espérant et en indiquant que de toute façon le « lundi noir » (19 octobre 1987) n'est déjà plus dans les esprits qu'un lointain souvenir.

Cependant les pessimistes indiquent que graphiquement l'indice CAC rencontre un *« seuil de résistance »* à 370. Il ne pourra être franchi qu'avec un volume d'activité soutenu. Si ces conditions ne sont pas remplies, le marché sera contraint de stagner, voire de baisser. *« Pas du tout »*, prêchent les plus optimistes. La politique de baisse des taux d'intérêt qui s'est poursuivie vendredi avec la diminution du taux d'intervention de la Banque de France et les rachats d'entreprises sont autant de conditions favorables à une *« hausse d'été »*. Ils se gardent néanmoins d'en donner l'ampleur et la durée...

Après plus de 30 % de hausse en six mois, la place parisienne a donc marqué une pause cette semaine pour, comme le disent les professionnels, *« consolider ses positions »*. Durant cinq séances, l'indicateur de tendance a évolué entre un plus haut de 1,08 % (mercredi) et un repli maximal de – 0,01 % (vendredi). Ce calme ne doit pas masquer pour autant la frénésie qui s'est emparée de nombreux titres. LVMH et Havas sont à eux deux les symboles de l'évolution future des renforcements de participations : le premier confirmant la nécessité de l'internationalisation, le second laissant apparaître l'éclatement des « noyaux durs » mis en place lors des privatisations.

Les « noyaux durs » éclatés

« Le problème des grands groupes français reste leur internationalisation », confiait un banquier pour expliquer l'opération de participations croisées réalisée par le numéro un français du luxe LVMH et par le britannique Guinness. Au terme de plusieurs semaines de suspense, le mouvement s'est subitement emballé sur les échanges du titre LVMH. Dès lundi, plus de 2 % du capital changeait de mains et la tendance allait s'accélérant jusqu'à vendredi, date de suspension des cotations de l'action, tout comme celles du groupe de Bernard Arnault (Financière Agache, Arnault et Associés et Boussac Saint Frères). Le jeune président de l'ancien groupe Willot se révélait être alors l'acquéreur mystérieux. Au terme de longues discussions, associé au britannique Guinness par l'intermédiaire d'une filiale commune qu'il contrôle à 60 %, il possède désormais près de 24 % des actions de LVMH. M. Bernard Arnault et Guinness deviennent ensemble le premier actionnaire devant les familles, celles de la branche Vuitton ayant 21 % et celles des Hennessy 13 %. L'accord prévoit aussi l'entrée de LVMH à hauteur de 10 % dans le capital du britannique Guinness. Une manière de resserrer les liens entre les deux firmes, qui ont déjà depuis mai 1987 un réseau de distribution mondial commun. *« L'arrivée impromptue de Bernard Arnault, qui souhaite faire de la Financière Agache un grand du luxe, a accéléré les discussions »*, reconnaissait, satisfait, un autre banquier.

De l'huile au papier

L'offensive sur l'agence Havas a elle aussi subitement éclaté au grand jour cette semaine. Après avoir acheté discrètement en Bourse 5 % du capital du groupe de communication, le Britannique Robert Maxwell envisage de reprendre les 5 % détenus par la Société générale de Belgique. Si l'opération aboutissait, le magnat de la presse britannique pourrait ébranler le noyau dur d'actionnaires mis en place lors de la privatisation. Les achats étaient encore très importants vendredi à la Bourse et beaucoup d'investisseurs observaient avec intérêt le processus pour... s'en inspirer. Une des prochaines cibles serait la CGE. Les échanges sont extrêmement fournis et les acheteurs seraient essentiellement anglo-saxons. Une autre privatisée se distinguait mais dans un domaine très différent. Saint-Gobain procédait jeudi à l'attribution gratuite de titres, conformément aux règles prévues lors de sa mise sur le marché par le gouvernement. Après dix-huit mois de cotation, les porteurs se sont vu attribuer une action pour dix possédées. Paribas sera le deuxième à effectuer une opération analogue, le 5 septembre prochain. N'ayant pu servir dix titres par personne, devant l'afflux de demandes et ayant réduit l'offre à quatre, la banque de la rue d'Antin devrait théoriquement attribuer quatre dixièmes d'action gratuite... Pour éviter ce genre de difficultés, elle pourrait se tourner vers un versement en espèces.

La surprise est venue ensuite de Saint-Louis. Le groupe de M. Bernard Dumon, qui s'était fait déposséder de Lesieur par l'italien Ferruzzi à la suite du krach, a, comme il l'avait annoncé, amorcé un redéploiement spectaculaire. Le sucrier s'intéresse au papier. Pour cela, il a jeté son dévolu sur l'une des valeurs préférées des boursiers, Arjomari Prioux, dont il prend 30 %. Ce groupe papetier s'était lui-même distingué à la fin du mois de juin en se lançant à la rescousse d'un de ses confrères, Guérimand Voiron. Pour le sauver d'un rachat éventuel par un groupe étranger, vraisemblablement koweïtien, il avait alors lancé une OPA. Les modalités de l'offre d'achat ont été officiellement présentées vendredi. Elle sera désormais réalisée conjointement avec Saint-Louis. Le prix fixé est de 500 F par action pour un dernier cours de 364 F. Les actionnaires pourront, s'ils le préfèrent, procéder à un échange en apportant 23 titres contre 5 Arjomari. L'apport se fera jusqu'au 11 août.

Ces rapprochements se font de manière amicale, ce qui ne semble pas le cas dans l'OPA qu'a lancée le même jour, le 30 juin, GTI sur la firme de transports Citram. Cette filiale de la Navigation mixte, initiateur de l'offre d'achat, se heurterait au principal actionnaire de Citram : Transcet. La firme du groupe de la Caisse des dépôts développements pourrait dans les jours prochains lancer une contre-offensive.

Le suspense dure toujours dans la bataille que se livrent deux britanniques, Thorn Emi et Emess, pour la prise de contrôle d'Holophane, ce fabricant français de verre pour l'éclairage. La Société des bourses françaises a décidé de prolonger jusqu'au 13 juillet l'offre de Thorn Emi. Ce jour-là, sera rendu l'arrêt de la cour d'appel de Paris, suite à la plainte déposée par Emess lorsque sa contre-proposition de rachat a été repoussée. D'autre part, les résultats de l'OPA lancée par les chimistes néerlandais Akzo et allemand Kali sur l'Européenne de soufres industriels ont été publiés. Plus de 67 % des actions ont été apportées à l'offre.

Enfin, profitant de l'engouement de la Bourse pour les RES (reprises de l'entreprise par les salariés), la Financière Waeles en a profité pour accéder au second marché. Cette vingt-troisième introduction de l'année s'est révélée être un succès. La société, créée en 1986 pour assurer la reprise des Fonderies Waeles, par ses employés, a vu ses titres très convoités. La demande a dépassé de quinze fois l'offre. Certes toutes ces introductions, ces rachats, ces regroupements et ces reclassements sont autant de bulles de champagne qui jaillissent de la place parisienne. Mais est-ce suffisant pour lui donner du bouquet ?

DOMINIQUE GALLOIS.

Wall Street

Une entreprise inculpée pour délit d'initiés

L'enquête qui a été menée à la suite de la condamnation d'Ivan Boesky dans le cadre du scandale des « initiés » de Wall Street a abouti jeudi 7 juillet à l'inculpation de la société GAF, accusée d'avoir manipulé les prix d'actions de la société Union Carbide.

Le procureur général de New-York, M. Rudolph Giuliani, a déclaré que c'était la première fois qu'une entreprise — en tant qu'entité juridique — était inculpée pour ce délit. Son vice-président, M. James Sherwin, ainsi que ses filiales GAF Chemicals et Jay and Company ont aussi été cités pour dix chefs d'inculpation, dont ceux d'*« ententes délictueuses, manipulations des prix d'actions, fraudes sur des actions et des transmissions »*.

GAF avait effectué une tentative de prise de contrôle d'Union Carbide en 1985 et avait laissé planer la possibilité d'une autre tentative jusqu'à ce qu'elle vende la plupart de ses 10 millions d'actions (10 % du capital) fin 1986. Selon l'inculpation, les manœuvres frauduleuses ont été menées par le biais de la société de courtiers Jefferies, dont le fondateur, M. Boyd Jefferies, a déjà plaidé coupable de certains délits, dans la foulée des révélations et de la condamnation du financier Ivan Boesky.

Un porte-parole de GAF a déclaré que son conseil d'administration avait exprimé sa confiance à M. Sherwin. — *(AFP.)*

Alimentation

	8-7-88	Diff.
Béghin-Say (4)	478	+ 13
Bongrain	2 430	+ 35
BSN	4 950	+ 103
Carrefour	2 550	+ 45
Casino	154	– 1
Euromarché	2 360	– 10
Guyenne et Gasc.	675	+ 6
Lesieur	1 975	+ 35
LVMH-Moët-Hen. (1)	–	–
Nestlé	35 420	+ 440
Occidentale (Gle)	773	– 12
Olida-Caby	338	– 1
Pernod-Ricard	1 025	+ 34
Promodès (3)	1 881	+ 221
St-Ls-Bouchon (2)	1 112	+ 68
Source Perrier	894	– 17

(1) Coupon de 23 F.
(2) Coupon 17 F.
(3) Coupon 35 F.
(4) Coupon 20 F.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	8-7-88	Diff.
Bail Équipement	308	+ 8
Bancaire (Cie)	589	+ 54
Cetelem	762	+ 19
Chargeurs SA	1 179	+ 51
CFF	913	+ 5
CFI	422	– 5
Eurafrance	1 661	– 15
Hénin (La)	532	+ 7
Imm. Pl.-Monceau	319	– 6
Locafrance	395	–
Locindus	840	– 10
Midi	1 381	– 34
Midland Bank	185,60	–
O F P (3)	1 201	+ 44
Paris. de réesc	397,80	– 2,20
Prétabail (2)	1 070	+ 21
Schneider	405	+ 11,90
Société générale	359	+ 1
Suez (Cie Fin.) (1)	262	+ 7
UCB	195	+ 11,50

(1) Coupon 6 F.
(2) Coupon 91 F.
(3) Coupon 43 F.

Bâtiment, travaux publics

	8-7-88	Diff.
Auxil. d'entr.	909	–
Bouygues	960	+ 30
Ciments Français	1 053	+ 31
Dumez	685	+ 21
GTM	619	+ 23
J. Lefebvre (1)	950	+ 31
Lafarge	1 386	+ 31
Maisons Phénix	73,50	+ 3,50
Poliet et Chausson (2)	527	+ 12,50
SCREG	590	+ 5
SGE-SB	39,70	– 0,10

(1) Coupon de 15 F.
(2) Coupon de 6,50 F.

Filatures, textiles, magasins

	8-7-88	Diff.
André Roudière	–	–
Agache (Fin.)	–	–
BHV (1)	405,50	+ 5,40
CFAO	1 410	–
Damart-Serviposte	2 335	– 5
Darty	402,10	+ 10,10
DMC	480,10	– 7,80
Galer. Lafayette (2)	860	– 1
La Redoute	2 520	+ 160
Nouvelles Galeries	421	– 29
Printemps (3)	520	– 5
SCOA	53	– 3,80

(1) Coupon 14 F.
(2) Coupon 9 F.
(3) Coupon 11 F.

Produits chimiques

	8-7-88	Diff.
Inst. Mérieux	3 590	+ 165
Labo. Bell. (1)	1 460	+ 20
Roussel UC	1 280	+ 63
BASF	876	+ 21
Bayer	996	+ 40
Hoechst	927	+ 28
Imp. Chemic.	113,10	– 1,9
Norsk Hydro	194	– 5

(1) Coupon 26 F.

Valeurs diverses

	8-7-88	Diff.
Accor	461	– 14
Agence Havas	727	+ 42
Arjomari (1)	2 510	+ 235
Bic	691	– 16
Bis	1 481	+ 51
CGIP	1 175	– 23
Club Méditerranée	497	+ 14
Essilor	2 750	+ 128
Europe 1	581	+ 1
Hachette (3)	2 518	+ 33
L'Air liquide	580	– 6
L'Oréal	3 450	+ 120
Navigation Mixte	1 115	+ 53
Nord-Est (4)	116,10	+ 6,80
Presses Cité	2 930	+ 55
Saint-Gobain (2)	540	– 35,50
Sanofi	759	+ 24
Skis Rossignol	956	+ 107

(1) Coupon 30 F.
(2) Coupon 10,50 F.
(3) Coupon 30 F.
(4) Coupon 4 F.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Or fin (kilo en barre)	88 200	88 000
— (kilo en lingot)	88 450	88 000
Pièce française (20 fr.)	500	503
● Pièce française (10 fr.)	381	381
Pièce suisse (20 fr.)	532	532
Pièce latine (20 fr.)	496	491
● Pièce tunisienne (20 fr.)	482	482
Souverain	625	625
● Souverain Elizabeth II	637	627
● Demi-souverain	380	380
Pièce de 20 dollars	2 880	2 920
— 10 dollars	1 600	1 560
● — 5 dollars	980	1 035
— 50 pesos	3 225	3 220
● — 20 marks	616	618
— 10 florins	513	520
● — 5 roubles	328	335

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	8-7-88	Diff.
Géophysique	525	+ 3
Imétal	211,20	– 14,80
Michelin (1)	219	– 2,80
Min. Penarroya	68,30	– 0,70
RTZ	45,30	+ 1,30
ZCI	2,28	– 0,28

(1) Coupon 2,20 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-7-88	Diff.
10,30 % 1975	102,50	+ 0,13
PME 10,6 % 1976	103,28	inch.
8,80 % 1977	127,35	– 0,65
10 % 1978	103,80	+ 0,17
9,80 % 1978	103,30	+ 0,05
9 % 1979	101,60	+ 0,10
10,80 % 1979	106,75	+ 0,20
16,20 % 1982	111,72	– 0,14
16 % 1982	114,55	– 0,10
15,75 % 1982	108,95	– 0,15
CNE 3 %	3 830	+ 25
CNB bq. 5 000 F.	103,05	+ 0,09
CNB Paribas 5 000 F	103,10	+ 0,20
CNI 5 000 F	103,05	+ 0,04

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
LVMH	+ 28	Majorette	– 17,7
Promodès	+ 16,5	Cerus	– 9,2
Matra	+ 15,3	Nvlles Galeries	– 9
Skis Rossignol	+ 13,1	Marine Wendel	– 8,8
Télémécanique	+ 12,3	Spie Batignolles	– 5,6
Berger	+ 11,3	Eurocom	– 5,4
Bancaire	+ 10,7	BP France	– 5,3
Arjom. Prioux	+ 10,6	CSEE	– 5,3
Penhoët	+ 10	Midland Bank	– 5,3
L'Air liquide	+ 9,1	Sfim	– 4,7
UCB	+ 8,4	Talcs Luzenac	– 4,6
TRT	+ 8,1	Compt. modern.	– 4
UFB	+ 7,5	Midi	– 3,8
Saupiquet	+ 7,4	Cofimeg	– 3,7

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (1)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
LVMH	1 073 671	3 120 320 174
Peugeot	465 523	596 780 287
Gén. des Eaux	956 615	297 970 480
Moulinex	2 399 573	269 447 984
Valeo	504 843	252 937 823
Michelin B	1 112 627	248 260 572
Saint-Gobain	410 097	213 606 380
Thomson CSF	877 314	184 500 688
Navig. mixte	159 903	180 639 103
Midi	119 426	167 334 513
BSN	35 306	166 647 464
Lafarge-Coppée	118 740	160 385 029
Saint Louis	126 274	141 813 244
Pernod-Ricard	138 469	137 514 779

(1) Semaine du 1er au 7 juillet.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	4 juillet	5 juillet	6 juillet	7 juillet	8 juillet
RM	1 933 334	2 459 944	2 839 812	2 562 368	1 805 803
Comptant					
R. et obl.	8 347 184	10 427 023	8 023 972	7 542 430	8 944 286
Actions	133 754	696 106	217 175	180 058	162 359
Total	10 414 272	13 583 073	11 080 959	10 284 856	10 912 448
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	125,9	127,1	128,8	128,8	–
Étrangères	115,2	116	118,1	117,7	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	134,9	135,6	137	137,6	136,3
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	360,8	363	367,4	367,8	368,5

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 8 juillet 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 88	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	107,40	103,60	102,50	–
+ bas	104,20	103,15	102,20	–
Dernier	104,45	103,35	102,45	–
Compensation	104,45	103,35	102,35	101,40

Nombre de contrats : 47 662.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 8-7-88

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept. 88	92,97	92,97	92,97	–
Déc. 88	–	–	92,85	–
Mars 89	–	–	92,73	–
Juin 89	–	–	92,65	–

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Troublé

Semaine contrastée à Wall Street, où l'indice Dow Jones, qui avait aisément franchi la barre des 2 150 mardi pour atteindre son plus haut niveau depuis le krach d'octobre, a terminé en baisse. Au lendemain d'un long week-end, lundi étant férié en raison des fêtes de l'Indépendance, l'indice a été propulsé par les achats de début de trimestre des grandes institutions financières. Les prises de bénéfice ont effacé les gains mercredi en raison d'une remontée des taux d'intérêt obligataire, basée sur une forte progression des prix pétroliers. Ces derniers, qui s'étaient raffermis à la suite de la destruction d'un Airbus dans le Golfe, ont rebondi jeudi à l'annonce de l'incendie qui avait ravagé une plate-forme en mer du Nord. Cette situation a accentué la crainte d'une reprise de l'inflation. La publication vendredi du chiffre du chômage de juin en baisse a aussi conforté cette hypothèse.

Indice Dow Jones du 8 juillet : 2 106,15 (contre 2 131,58).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Alcoa	52 5/8	52 3/4
Allegis (ex-UAL)	97	97 1/4
ATT	26 5/8	26 1/2
Boeing	59	58 1/4
Chase Man. Bank	29 3/4	29 5/8
Du Pont de Nemours	92	88 7/8
Eastman Kodak	45 1/2	44 3/4
Exxon	44 5/8	44 5/8
Ford	52 3/4	52 3/4
General Electric	43 7/8	43 1/4
General Motors	79 3/8	77 3/4
Goodyear	64 1/4	62 1/4
IBM	126 5/8	126 3/8
ITT	51 7/8	52 1/2
Mobil Oil	43 3/8	44 3/8
Pfizer	51 5/8	50 7/8
Schlumberger	33 3/4	33 5/8
Texaco	46 5/8	47 1/4
Union Carbide	22 5/8	22 1/8
USX	31 5/8	31 7/8
Westinghouse	56 1/8	55 1/8
Xerox Corp	54 7/8	54 1/2

LONDRES

Irrégularité

Les indices du Stock Exchange ont évolué irrégulièrement au cours de la semaine pour terminer en hausse sous l'effet d'une reprise tardive de la demande. Le cinquième relèvement en un peu plus d'un mois des taux d'intérêt est apparu insuffisant aux yeux des investisseurs pour lutter contre l'aggravation des pressions inflationnistes en Grande-Bretagne. Cette annonce a alors pesé sur l'évolution des cours durant les premières séances. Puis le marché est reparti, sous l'effet notamment des OPA. Les titres Harris Queensway ont entraîné le secteur des grands magasins à la hausse après l'annonce d'une offre amicale de la compagnie Lowndes. Le cimentier Blue Circle s'appréciait à la suite de rumeurs de reprise par Hanson Trust. Il en était de même pour Jaguar, qui serait convoité par Ford, et pour le groupe d'assurances Legal and General, qui intéresserait la Lloyds Bank. Indices FT du 8 juillet : industrielles 1506,8 (contre 1485,10), fonds d'État 87,90 (contre 87,82) et mines d'or 221,6 (contre 208,40).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Beecham	466	472
Bowater	406	408
Brit. Petroleum	252	264
Charter	372	393
Courtaulds	335	344
De Beers (*)	11 1/4	11 7/8
Free Gold (*)	8 5/8	9 1/8
Glaxo	990	988
Gt. Univ. Stores	16 9/16	16 7/16
ICI	10 5/16	10 13/16
Reuters	555	555
Shell	10 5/16	10 9/16
Unilever	469	478
Vickers	165	173
War Loan	37 15/16	37 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Ensoleillé

La Bourse de Francfort a connu une semaine ensoleillée, avec deux records battus mercredi et vendredi par l'indice de la Commerzbank.

Indice de la Commerzbank le 8 juillet : 1 507,3 (contre 1 459,6).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
AEG	200,40	200,60
BASF	252	256,20
Bayer	283,70	291,20
Commerzbank	237	239,80
Deutschebank	459,50	482
Hoechst	265,50	271,20
Karstadt	423	443
Manneman	159,30	159,70
Siemens	426,90	431
Volkswagen	258,80	262,60

TOKYO

Reprise

Reprise de la hausse à Tokyo, où quatre des cinq séances permirent aux différents indices de progresser. *« Il reste toujours des incertitudes concernant les changes et les taux d'intérêt »*, soulignait un investisseur pour inciter à une certaine prudence. La semaine aura été marquée par la révélation d'un scandale boursier mettant en cause plusieurs dirigeants japonais.

Indices du 8 juillet : Nikkeï, 27 917,08 (contre 27 362,52) ; général, 2 197,91 (contre 2 148,97).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Akaï	691	687
Bridgestone	1 330	1 380
Canon	1 220	1 300
Fuji Bank	3 250	3 220
Honda Motors	1 680	1 760
Matsushita Electric	2 450	2 580
Mitsubishi Heavy	900	951
Sony Corp.	5 120	5 420
Toyota Motors	2 320	2 440

Crédits,

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

De superbes opéra

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La France à contre-

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

LONDRES

Crédits, changes, grands marchés

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

De superbes opérations

Le marché international des capitaux demeurait, en fin de semaine, sous l'influence de deux énormes eurotransactions lancées mercredi coup sur coup sous la direction de Crédit Suisse First Boston (CSFB). Riches d'enseignements, toutes deux ont, notamment, illustré l'attrait de la devise américaine et mis en évidence la compétitivité de l'euromarché face à son homologue new-yorkais à un moment où la concurrence s'affirme entre les grandes places financières. La première opération, de 1 milliard de dollars à cinq ans, est pour le compte de la République italienne. Emises à 101,175 % du nominal, les obligations sont munies de coupons annuels de 9 %. La seconde, pour le Royaume du Danemark, porte sur 600 millions de dollars à deux ans et demi.

Le prix d'émission des obligations danoises est également de 101,175 % du nominal, leur taux d'intérêt nominal étant de 8,75 %. Déduction faite des commissions, qui se montent au total à 1,875 % et 1,25 % respectivement, ces conditions correspondaient initialement dans les deux cas à des marges très proches, de 53 et de 55 points de base au-dessus des fonds d'Etat américains comparables. De telles marges sont tout à fait confortables.

L'écart s'est resserré par la suite en ce qui concerne l'Italie, évoluant entre 45 et 50 points. Il est resté pratiquement inchangé pour ce qui est du Danemark.

L'opération italienne est la plus frappante des deux, non seulement par sa taille, mais aussi par son succès auprès des prêteurs. Il s'agit, en fait, de la plus grande opération euro-obligataire à voir le jour depuis près de dix mois. Elle est immédiatement apparue comme le type même de l'investissement de qualité qui se doit d'être représenté dans les portefeuilles des banques centrales et d'autres institutions majeures sur le plan international. L'emprunt italien et l'emprunt danois sont swappés. Tous deux ont été dirigés avec une maîtrise qui a laissé pantois plus d'un concurrent de CSFB.

D'autre part, l'attention a été retenue par une superbe émission de type « yankee » lancée à New-York pour une émanation de la République fédérale d'Allemagne. Moins spectaculaire parce que moins grande que les euro-emprunts qui sont apparus en même temps, l'emprunt de 300 millions de dollars du Kreditanstalt für Wiederaufbau n'en est pas moins significative. Elle témoigne de la séduction qu'exerce de plus en plus le marché américain des capitaux sur les tout grands débiteurs internationaux. Les raisons en sont nombreuses. Elles tiennent essentiellement à la « profondeur » du marché new-yorkais dont le fonctionnement n'est pas sujet aux à-coups de l'euromarché et qui permet de lever des fonds à long terme, même en période d'incertitude générale. La durée de l'opération allemande est de dix ans. Son coupon, semestriel comme il se doit à New-York, est de 9,375 % et le prix d'émission est le pair.

Les commissions s'élèvent à 0,675 %. A l'émission, la marge au-dessus des rendements des fonds d'Etat américains correspondants était de 52 points de base, ce qui est assez étroit pour une durée aussi longue. Cela n'a pas empêché un succès immédiat. L'emprunt, dirigé par First Boston et Salomon Brothers n'est pas swappé. Kreditanstalt für Wiederaufbau est le premier organisme officiel allemand à s'adresser directement au compartiment des obligations « yankee ». Ses obligations bénéficient des plus hautes cotations possibles (AAA/Aaa) de la part des agences spécialisées américaines.

La peseta devrait être incorporée dans l'ECU en septembre 1989 à l'occasion de la prochaine révision de la composition de la monnaie européenne. C'est ce que vient de confirmer le ministre espagnol de l'économie, M. Carlos Solchaga. De telles révisions doivent avoir lieu tous les cinq ans. On ignore encore quel sera le poids de la devise espagnole dans l'ECU. Selon la banque Paribas Capital Markets, il pourrait être de 5 % à 6 %. Cette proportion tient compte de trois éléments : la part de l'Espagne dans les échanges commerciaux à l'intérieur de la Communauté, la taille relative du produit national brut de l'Espagne et sa contribution au mécanisme de support financier de la CEE. Paribas estime que l'inclusion de la peseta se traduira par une montée de l'ordre de 15 à 17 points de base des rendements des obligations en ECU.

La peseta étant une devise à laquelle on associe des taux d'intérêt relativement élevés (au contraire du mark par exemple), il est normal que son inclusion se traduise par une augmentation des rendements. Dans son ensemble, le réexamen du poids de toutes les monnaies entrant dans la composition de l'ECU devrait conduire à un relèvement de 40 à 50 points des rendements. Dans le pire des cas, si le poids du deutschemark était réduit à moins de 30 %, à environ 25 %, l'augmentation pourrait aller jusqu'à 75 à 80 points de base.

Succès de Michelin en francs français

Même si généralement on juge improbable que le mark s'écarte tant de son poids actuel (il constitue environ 35 % de l'ECU contre environ 19 % pour le franc français), il y a là un facteur d'incertitude qui écarte de nombreux investisseurs potentiels de la devise européenne. Comme en outre le marché est toujours encombré par l'importante opération de 500 millions lancée conjointement par la Communauté économique et celle du charbon et de l'acier, le placement des nouveaux emprunts libellés en ECU est malaisé. C'est pourtant ce compartiment qu'a retenu Total, Compagnie française des pétroles, pour son dernier emprunt international. L'émission porte sur 50 millions d'obligations à cinq ans lancées à 101,50 % du nominal et munies de coupons de 7,625 %, soit un rendement brut à échéance de 7,26 %. Ce rapport est inférieur aux rendements que l'on peut se procurer sur le marché secondaire pour des titres de même durée garantis par l'Etat. Les cours du marché gris en ont tenu compte. Les obligations Total se traitaient aux alentours de moins deux vendredi matin. Etant donné la qualité de l'emprunteur, la taille modique de l'émission et la force du groupe de direction, les obligations finiront par se placer dans les portefeuilles des investisseurs privés auxquelles elles sont destinées. Les fonds recueillis sont « swappés » contre des dollars à taux variable. L'émission est dirigée par la Commerzbank qui a, à ses côtés, Paribas et le Crédit lyonnais.

Pour sa part, la Compagnie générale des établissements Michelin s'est assurée d'un succès immédiat en sollicitant le compartiment de l'eurofranc français. Son emprunt convertible de 1,5 milliard à dix ans est assorti de coupons de 6 %.

Le prix de conversion a été fixé vendredi à 260,4166 francs. Cela correspond à une prime de 17,3 % au-dessus du prix de clôture de l'action qui est de 222 francs. Compte tenu du dividende de 2,20 francs net qui sera versé à partir de lundi, la prime se situe à environ 18,5 % au-dessus du cours théorique ex-dividende. Sur le marché gris, la réussite de l'opération Michelin se traduit par des cours de 102, 102,50, le prix d'émission étant le pair. L'opération est dirigée par la banque Paribas. Sa brillante réception confirme l'accueil récemment réservé à Lafarge Coppee dans le même compartiment de l'eurofranc français. Elle renforce l'attente, qui se manifeste peut-être plus encore à l'étranger qu'en France, d'une reprise en douceur du mouvement de privatisation.

CHRISTOPHE VETTER.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La France à contre-courant

C'est fait ! Vendredi 8 juillet, la Banque de France a abaissé à nouveau son taux directeur, ramené de 7 % à 6,75 %, au plus bas depuis le 15 mai 1979. Les circonstances ne sont pas les mêmes, mais c'est une date à marquer. Déjà, le 26 mai dernier, l'Institut d'émission avait, à la demande instante de M. Pierre Bérégovoy, réduit d'un premier quart de point son taux d'intervention, qui revenait de 7 1/4 % à 7 %, taux en vigueur de juin à décembre 1986. Le ministre des finances entendait bien que la baisse continuât, mais des vents contraires s'étaient levés, la moitié des banques centrales européennes, celle de l'Allemagne en tête, décidant de rehausser leurs taux, d'un demi-point en quinze jours pour la RFA.

La France, certes, avait pu ne pas participer à ce mouvement déclenché ailleurs pour des raisons spécifiques : en Grande-Bretagne, c'était pour lutter contre la surchauffe ; en Allemagne, c'était pour reprendre ce qui avait été concédé en novembre dernier afin d'aider le franc, puis le dollar.

Mais un tel mouvement pouvait, aux yeux de certains, l'empêcher d'aller à contre-courant en abaissant ses taux. M. Bérégovoy, toutefois, se montrait très pressant vis-à-vis d'une Banque de France où on voulait tenir compte d'un environnement peu favorable et mettre en avant le fait que la bonne tenue du franc était due pour une bonne part à la faiblesse du mark vis-à-vis d'un dollar en pleine remontée. Le ministre, jeudi 7 juillet, reconnaissait en effet que l'environnement en question était embarrassant mais ne renonçait pas : *« J'avais dit le plus rapidement possible, cela ne signifie pas immédiatement, mais cela ne signifie pas trop tardivement. »* Ce fut le lendemain. A la Banque de France, on a estimé la baisse possible parce que les conditions intérieures sont, elles, favorables : une masse monétaire qui reste sous contrôle et dont la progression, même, se ralentit (2,7 % en mai pour M 2, en glissement sur 12 mois, l'objectif étant 4 % à 6 %) ; une inflation de 2,5 %, bien que l'INSEE prévoie 3 % ; une très bonne tenue du franc, enfin, comme il est indiqué ci-dessus, en rubrique « Les devises et l'or ». La Banque de France n'a même pas cru nécessaire, cette fois-ci, de relever à nouveau les réserves des banques pour neutraliser l'effet de sa baisse des taux, comme elle l'avait fait le 26 mai, redoutant un dérapage du crédit. C'est dire qu'elle juge la mesure sans danger, du moins pour l'instant, prenant, toutefois, la précaution de maintenir à 7 1/2 % son taux de pension à sept jours, ce qui fait passer à trois quarts de point l'écart avec son taux d'intervention, de quoi manœuvrer le cas échéant.

Une telle mesure avait été largement anticipée sur le marché. Dès le début de la semaine, les opérateurs du MATIF voyaient déjà le cours de l'échéance septembre passer d'un peu plus de 104 à 105, voire 106. Mardi, après les déclarations prudentes de M. Bérégovoy, les cours du MATIF fléchirent, revenant, un moment, en dessous de 104. Vendredi, en revanche, après l'annonce de la réduction des taux d'intervention de la Banque de France, les cours remontèrent à 104,70, pour retomber à 104,45 dans l'après-midi, quelque chose s'étant passé, en effet, à New-York.

Là-bas, l'annonce d'une diminution du taux de chômage, ramené de 5,6 % à 5,3 %, faisait renaître la crainte de l'inflation, de la surchauffe et donc d'un durcissement de la politique de la Réserve fédérale. Immédiatement, les cours des obligations baissèrent, et leurs rendements s'élevèrent, celui de l'emprunt à trente ans du Trésor passant de 9 % à près de 9,10 %, contre 8,82 % huit jours auparavant. Ce phénomène a refroidi un peu les enthousiasmes en France, où certains voyaient les cours du MATIF déborder 105, toujours sur l'échéance de septembre. Aux Etats-Unis, toutefois, la Réserve fédérale a réaffirmé qu'il n'y avait pas de risque d'inflation.

Sur le front des émissions, l'attention a été monopolisée par l'adjudication mensuelle d'obligation, assimilables du Trésor (OAT), qui a porté sur un montant de 8,18 milliards de francs (9,14 milliards de francs avec les soumissions des spécialistes en valeur du Trésor). Comme prévu, une baisse des rendements a été constatée, celui de la tranche 9,50 % juin 1998 revenant de 9,48 % il y a deux mois à 8,93 % (pour 3,95 milliards de francs) et celui de la tranche 8,50 % décembre 2012 (vingt-cinq ans) passant de 9,80 % à 9,30 %, toujours par rapport à l'adjudication de mai. La tranche à taux variable (indexé sur le rendement des bons du Trésor) très demandée – plus de 13,3 milliards de francs de soumissions pour 3,05 milliards de francs d'adjudication – a vu sa marge diminuer à 0,17 % contre 0,32 % le mois dernier. L'ampleur de la demande correspond à celle des liquidités, très abondantes actuellement.

F. R.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar, à nouveau

Un peu discuté tout au long de la semaine, sauf vis-à-vis du yen qui faiblissait fortement en début de période, le dollar s'est raffermi brutalement à la veille du week-end, à l'annonce d'une diminution du taux de chômage aux Etats-Unis.

Dès lundi, quelques réserves se faisaient sentir chez les opérateurs, la reprise du dollar leur semblant s'être faite *« trop fort, trop vite et trop tôt »*. L'un d'entre eux avouait : *« J'ai peur d'une belle purge avant la publication des chiffres de la balance commerciale américaine pour mai. »* Ces chiffres seront diffusés le 15 juillet et, selon certaines rumeurs, pourraient ne pas être très « bons » : on parle de 11 à 12 milliards de dollars de déficit contre moins de 10 milliards de dollars le mois précédent. A vrai dire, personne n'en sait rien, et l'on soupçonne que ces rumeurs pourraient être propagées par des vendeurs de dollars désireux de voir baisser le cours du billet vert.

En tout cas, on vit les cours de la devise américaine revenir de 6,14 F à 6,11 F et de 1,8240 DM à 1,8150 DM, certains le voyant glisser au-dessous de 6,10 F et 1,80 DM. A Tokyo, toutefois, le dollar bondissant, lundi, à 135,50 yens, au plus haut de l'année sans intervention apparente de la Banque du Japon, qui voulait laisser s'essouffler la spéculation. Effectivement, celle-ci se calmait les jours suivants, le dollar revenant, jeudi, à 131,50 yens. On assurait que la banque centrale nipponne aurait « persuadé » les opérateurs à Tokyo d'acheter moins de dollars.

Vendredi, toutefois, changement à vue. La diminution du taux de chômage évoquée précédemment faisait rebondir les cours du dollar qui, en dépit des interventions timides des banques centrales, passaient de 6,11 F à 6,19 F et de 1,8150 DM à 1,84 DM, au plus haut depuis neuf mois. A Tokyo, la hausse était moins vive : 133,25 yens.

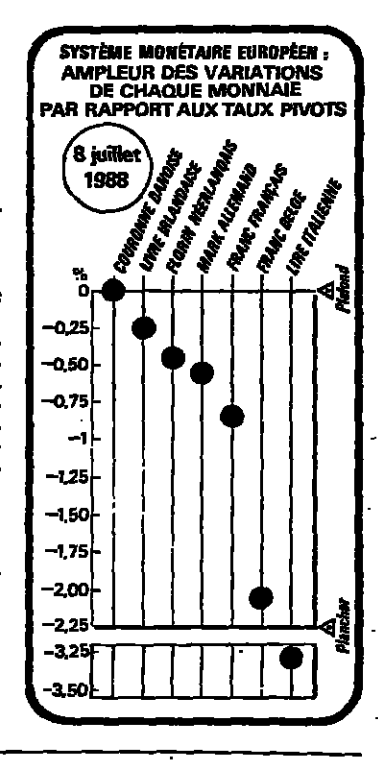
Le raisonnement des opérateurs est le suivant : si l'économie américaine « surchauffe » et si l'inflation redémarre, les taux d'intérêt à long terme monteront (ce qu'ils viennent de faire) et les taux à court terme seront relevés par la Réserve fédérale. Les acheteurs de dollars bénéficieront à la fois d'une rémunération plus élevée et de gains sur les cours.

Attention ! avertissent certains opérateurs, pour qui la reprise du dollar va plafonner et qui redoutent des « secousses » d'ici la fin de l'année. Pas du tout, affirment d'autres, pour qui le billet vert est orienté à la hausse, surtout si les chiffres de la balance commerciale, rendus publics le 15 juillet, sont « bons », ce qui n'est pas exclu.

En Europe, la livre sterling a commencé par chuter assez fortement en début de semaine, toujours sur les nouvelles défavorables en provenance du commerce extérieur britannique, connues les jours précédents : déficit de 12 milliards de francs pour la balance des paiements du mois de mai, accélération des importations en raison d'une consommation intérieure très forte. Tombée à moins de 3,08 deutschmarks et moins de 10,40 F, elle s'est tout de même redressée après un relèvement des taux d'intérêt britanniques, le cinquième en un mois, qui a porté le taux directeur de la Banque d'Angleterre de 9,50 % à 10 %. Ce taux retrouve donc, ainsi, son niveau d'avant le krach du 19 octobre 1987.

Le franc français se porte de mieux en mieux face à un mark toujours peu vaillant, à 3,3630 F à la veille du week-end. La nouvelle baisse du taux d'intervention de la Banque de France, loin de l'affaiblir, l'a renforcé, ce qui confirme l'opinion des marchés des changes *sur les manipulations de taux par les banques centrales*. Lorsque ces dernières les relèvent, tout le monde s'écrie : comme elles ont peur, et on vend leur monnaie. Lorsque au contraire, elles les abaissent, cette démarche est considérée comme une preuve de confiance et on achète leur devise. C'est ce qui s'est passé à Paris cette semaine.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 AU 8 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,7040	–	16,2443	65,7030	54,6448	2,6109	48,5436	0,0738
	1,7020	–	16,2346	66,0502	54,9149	2,6212	48,6973	0,0739
Paris	10,4898	6,1560	–	404,47	336,39	16,0731	298,83	4,5431
	10,4452	6,1370	–	405,35	337,01	16,0865	298,86	4,5392
Zurich	2,5935	1,5220	24,7237	–	83,1694	3,9739	73,8835	1,1232
	2,5768	1,5140	24,6700	–	83,1411	3,9685	73,7278	1,1198
Francfort ...	3,1183	1,8300	29,7274	120,23	–	4,7781	88,8350	1,3505
	3,0993	1,8210	29,6725	120,28	–	4,7733	88,6779	1,3469
Bruxelles ...	65,2632	38,30	6,2216	25,1642	209,29	–	18,5922	2,8266
	64,9313	38,15	6,2164	25,1982	209,50	–	18,5780	2,8217
Amsterdam ..	3,5102	2,0600	33,4638	135,35	112,57	5,3786	–	1,5202
	3,4951	2,0535	33,4610	135,63	112,77	5,3827	–	1,5189
Milan	2308,92	1355	220,11	890,27	740,44	35,3786	657,77	–
	2301,10	1352	220,30	892,99	742,45	35,4391	658,39	–
Tokyo	226,38	132,85	21,5806	87,2865	72,5956	3,4686	64,4903	0,0980
	228,07	134	21,8348	88,5073	73,5859	3,5125	65,2544	0,0991

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 juillet, 4,6338 F contre 4,5799 F le vendredi 1er juillet.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Les métaux non ferreux sous l'œil de la recherche

Un alliage à *« mémoire de forme »*, à base de cuivre, de zinc et d'aluminium, c'est l'étonnant gadget présenté par l'industrie des métaux non ferreux avec son rapport annuel placé cette année sous le signe de la recherche et des technologies de demain (1). Le fil doré placé en encart dans la couverture représente précisément le nombre 88. Une fois déformé, il suffit de le chauffer à la flamme d'une allumette pour qu'il reprenne ses courbes initiales. Il s'agit d'un alliage « éduqué » à basse température qui convertit l'énergie calorifique en énergie mécanique. Des fils, mais aussi des barres, des tôles ou des tubes peuvent faire l'objet de semblables contorsions (2). Par ce clin d'œil inattendu, la Fédération française des minerais et métaux non ferreux (FMM) entend renvoyer de son secteur une image plus dynamique et innovatrice que celle traditionnellement attachée aux métiers de la mine et du métal.

Chaque année, les 150 entreprises françaises concernées dépensent 1 milliard de francs pour la recherche, l'effort des pouvoirs publics dans ce domaine fluctuant entre 300 et 400 millions de francs. Le 24 juin, la FMM a pris l'initiative de la création d'un comité de coordination de la recherche dans le domaine des non-ferreux. Présidé par M. Christian Marbach, le président de la Cité des sciences et de l'industrie, cette instance associe des hauts fonctionnaires du ministère de la recherche et de l'industrie, des laboratoires de recherche publics ou de l'industrie des métaux. Leur objectif ? *« Coordonner les recherches tant publiques que privées sur des thèmes qui nous semblent prioritaires »*, expliquait dernièrement M. Jean-Sébastien Letourneur, qui a succédé, le 6 juillet, à M. Pierre Gerin-Jean à la tête de la FMM.

Vingt-sept thèmes majeurs ont ainsi été retenus, qui vont de la robotisation des exploitations minières à l'obtention directe d'alliage après recyclage (pour les platinoïdes en particulier). A l'heure où la notion de métal s'efface derrière celle de matériau, pétri de savoir-faire et « raffiné » en laboratoire, les professionnels des non-ferreux ont conscience de la nécessité d'inclure le maximum d'industrie de pointe dans leur industrie de base.

Le moment paraît encore propice compte tenu de la bonne activité qui a régné en 1987 – et au début de 1988 – sur les marchés de métaux non ferreux. L'aluminium, le nickel (pour les aciers inox) ou le zinc (pour les toitures) ont été très demandés, sous forme brute ou d'alliage, et les prix se sont nettement redressés. Dans ce contexte, l'industrie européenne des non-ferreux dispose d'une marge de manœuvre inespérée – si l'on se souvient de sa grande crise des années 1982-1985 – pour opérer ses ajustements.

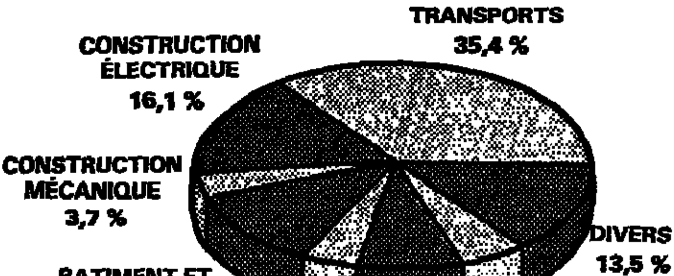
Les rapprochements intervenus en 1987 entre Tréfimétaux et l'italien LMI, ou entre Penarroya et l'allemand Preussag, ont montré la voie. C'est dans les alliages... et les alliances que repose le devenir des métaux et de leurs promoteurs.

ERIC FOTTORINO.

(1) Recherche d'aujourd'hui, technologies de demain. Document disponible à la FMM, 30, avenue de Messine, 75008 Paris.

(2) Ces alliages peuvent permettre de fermer des bouches d'aération en cas d'incendie, d'ouvrir des serres, de commander des robots ou d'ouvrir des stores...

CONSOMMATION D'ALUMINIUM EN 1987



Source : Fédération des chambres syndicales des minerais et des métaux non ferreux.

PRODUITS	COURS DU 8-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1321 (– 61) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 528 (+ 108) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	14 500 (+ 370) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	1 985 (+ 70) Francs/tonne
Café (Londres) juillet	1 070 (+ 10) Livres/tonne
Cacao (New-York) juillet	1 595 (+ 25) Dollars/tonne
Blé (Chicago) juillet	386 (– 14,5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) juillet	309,5 (– 32,5) Cents/boisseau
Soja (Chicago) juillet	276 (– 17,5) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

Les principales dispositions du texte adopté par le Parlement

Amnistie, version 1988

Définitivement adoptée vendredi 8 juillet à 2 h 30 du matin, la loi d'amnistie entrera en vigueur 24 heures après sa parution au Journal officiel. *Amendé aussi bien par le gouvernement, la commission des lois, la gauche et la droite, le texte définitif a subi, sur des points sensibles, des modifications importantes par rapport au projet de loi initialement présenté par le gouvernement.*

Le reproche général fait à la loi est le trop grand nombre de cas et de faits exclus du bénéfice de l'amnistie : dix-neuf aujourd'hui contre quatorze en 1981 et huit en 1974. Au-delà, voici les principales dispositions du texte.

● **Les infractions au code de la route** : les contraventions de police — payées ou non — commises avant le 22 mai seront amnistiées. Cela vaut pour le stationnement illicite, le non-respect des lignes blanches, les feux rouges grillés et les suspensions de permis de conduire. Sont exclus les délits de conduite en état d'ivresse, le délit de fuite et les délits ayant conduit à des accidents corporels — homicides ou blessures involontaires.

● **Les infractions pénales** : le Parlement n'a pas modifié le quantum des peines amnistiables proposé par le gouvernement. Quatre mois de prison ferme ou douze mois avec sursis en métropole et dix-huit mois avec sursis dans les DOM-TOM. Elargi par le Parlement, ce quantum du sursis dans les DOM-TOM devrait faire l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel, certains députés de droite considérant que cette disposition particulière entraîne une inégalité des citoyens français devant la loi. Implicitement on reconnaît aussi qu'elle entérine l'idée que les tribunaux d'outre-mer ont la main plus lourde qu'en métropole.

En matière pénale sont aussi amnistiées les peines inférieures ou égales à quatre mois avec sursis et assorties de peines complémentaires — mises à l'épreuve, TIG (travail d'intérêt général). A concurrence de 5 000 francs sont « oubliées » les peines de jours-amendes et d'amende. Toutes les peines de substitution — interdiction de conduire certains véhicules, d'exercer une activité professionnelle, suspension du permis de conduire, retrait du permis de chasse — sont amnistiées.

Deux mille quatre cents détenus devraient ainsi être remis en liberté plus tôt que prévu, auxquels s'ajoutent les quelque deux mille détenus bénéficiant du décret de grâce présidentielle pris le 21 juin. En 1981, le quantum avait été de six mois.

● **Les dispositions concernant les étrangers** : très discutées, elles sont d'une inspiration toute différente de celles prises en 1981. S'ils bénéficient — comme tout le monde — de l'amnistie au quantum, les étrangers ne bénéficient pas de l'amnistie des peines complémentaires d'interdiction du territoire, sauf pour les mineurs de dix-huit ans. Combattue par la droite, la la disposition de « grâce amnistiante » individuelle a été maintenue. Sur proposition du garde des sceaux, le président de la République pourra retenir des cas « *justifiant d'une situation particulièrement digne d'intérêt, notamment sur le plan personnel et familial* ». S'il est détenu, l'étranger amnistié doit immédiatement faire sa demande, faute d'être aussitôt reconduit à la frontière. Le président de la République dispose de huit jours pour trancher. Pour l'étranger condamné, mais non détenu, le délai pour présenter sa demande est d'un an.

Si, en 1981, l'heure avait été à la régularisation des étrangers en infraction avec les textes sur les conditions d'entrée et de séjour en France, ce qui avait conduit à la régularisation de milliers de « sans papiers », il s'agit aujourd'hui de lutter contre l'immigration clandestine, tout en essayant, par le dispositif de la « grâce amnistiante » de limiter les cas de bavures ou les dérapages de tribunaux qui décident parfois un peu vite d'assortir une condamnation pénale de mesures d'expulsion ou de reconduite à la frontière, sans prendre le temps d'examiner à fond la situation de l'intéressé. On souhaite, bien entendu, éviter l'effet « charter » et tempérer les effets de la loi Pasqua de septembre 1986 sur le séjour des étrangers en France.

SOS-Racisme, le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés), la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature s'étaient inquiétés des dispositions concernant les délinquants étrangers, estimant que la loi « *se traduirait par la reconduite à la frontière de centaines d'étrangers en quelques semaines* ». Ils n'ont obtenu satisfaction que pour les mineurs de dix-huit ans.

● **L'amnistie professionnelle et les infractions au code du travail** : ces points ont donné lieu, à la fois, à un marchandage droite-gauche et à des négociations serrées entre le Parti communiste très déterminé et le Parti socialiste soucieux de ne pas arriver à un blocage sur ce sujet. Tous les faits retenus comme motifs de sanction prononcées par un employeur sont amnistiés. Les élus du personnel — c'était le point d'achoppement — seront réintégrés dans leur entreprise « *dans un emploi équivalent* », à copondition d'avoir commis une faute « *à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions* », sauf s'il s'agit d'une « *faute lourde* » ayant provoqué des coups et blessures sanctionnées par une condamnation non amnistiable. En cas de « *force majeure* » — disparition de l'entreprise par exemple — la réintégration ne sera pas possible.

En 1981, une disposition analogue n'avait netraîné la réintégration que de quarante-quatre élus du personnel sur les cinq cent soixante et onze demandes effectuées. Là aussi le Conseil constitutionnel devrait être saisi d'un recours des députés de l'ancienne majorité estimant qu'il s'agit là de conflit de droit privé dans lesquels la loi d'amnistie ne peut intervenir.

Les délits patronaux — à l'exception du travail clandestin — qui, en 1974 et 1981, n'avaient pas été amnistiés font leur apparition dans la loi. Les contraventions entraînant des amendes de 1 300 francs sont amnistiés ainsi que celles de 2 500 francs, à condition qu'elles soient payées et soient devenues définitives depuis plus de trois ans à la date d'entrée en vigueur de la loi. Les inspecteurs du travail ont vivement protesté contre cette disposition, estimant qu'elle conduira les employeurs indélicats à être moins vigilants sur le respect des règles de sécurité et sur l'application stricte du droit du travail.

● **Amnisties de « fait »** : ont été retenus : tous les délits de presse (sauf ce qui s'apparente à l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre et de la haine raciale) ; l'insoumission et la désertion à condition que les personnes concernées se présentent sous les drapeaux ; les faits commis par les élèves et les étudiants, qui pourront demander à être réintégrés dans leur établissement et ceux commis à l'occasion de conflits relatifs aux problèmes de l'enseignement. On pense bien sûr aux manifestations de l'automne 1986. En matière d'éducation toujours, sont amnistiés les délits commis « *à l'occasion d'utilisation* [illicite] *de logiciels à des fins pédagogiques et sans but lucratif* ».

En matière électorale, si l'amnistie exclut les délits concernant le vote par procuration ou correspondance, tous ceux commis avant la loi du 11 mars 1988 sur le financement des partis politiques sont amnistiés « *lorsqu'ils sont en relation avec le financement direct ou indirect de campagnes électorales ou de partis politiques* ». Aucun parti ne s'est battu contre ces dispositions qui effacent les « fausses factures » reprochées à peu près à toute la palette politique.

● **Les principales exclusions** : tous les faits de terrorisme, les infractions les plus graves en matière de pollution, de transport de matières dangereuses, les infractions en matière douanière et fiscale et relatives à la liberté des prix et de la concurrence, les trafiquants de main-d'œuvre, les « marchands de sommeil », ceux qui auront fait de fausses déclarations pour faire obtenir un titre de séjour à un étranger ne seront ps amnistiés. Pas plus que les contrefacteurs et les pirates de décodeurs.

Ag. L.

Les réactions à la loi d'amnistie

Approbation des syndicats

Si le CNPF s'indigne de la réintégration des salariés « protégés » par la loi d'amnistie, votée le 8 juillet, si la Confédération générale des PME la « *regrette vivement* » et craint « *des troubles* » dans les entreprises concernées, les syndicats manifestent leur satisfaction, notamment la CGT, qui met l'accent sur la réintégration de ses militants licenciés chez Renault (quatre-vingt-dix, selon elle), notamment des « dix » de Billancourt. La CGC et la CFTC estiment que la loi répare des injustices, mais qu'il faut mettre à part ceux qui se sont livrés à « *des violences* » (CFTC) ou à « *des voies de fait sur leur responsable hiérarchique* » (CGC).

En revanche, FO, approuve la réintégration des délégués, mais estime qu'on est « *allé trop loin* » dans la « *clémence* » envers les infractions patronales au code du travail, qui n'avaient pas été incluses dans l'amnistie « *ni en 1974 ni en 1981* ». La CFDT est du même avis, même si cette amnistie à l'égard des employeurs « *est finalement moins large* » que celle qui avait été prévue par le gouvernement.

Le numéro du « Monde » daté 9 juillet 1988 a été tiré à 525 798 exemplaires

A B C E F G H

Le conflit cambodgien

« Les Khmers rouges refusent d'être désarmés »

déclare le prince Sihanouk

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, ne prend pas au sérieux les informations selon lesquelles le Vietnam pourrait boycotter la rencontre informelle sur le Cambodge prévue le 25 juillet à Djakarta, sous prétexte que l'ASEAN ferait pression sur Hanoï pour des négociations directes avec les factions khmères.

Le chef de la coalition khmère anti-vietnamienne a reçu le vendredi 8 juillet, une invitation officielle à se rendre à Washington dans le courant de cette année.

A l'issue de sa rencontre avec le secrétaire d'Etat américain, le prince a souligné que les Khmers rouges (accusés d'avoir massacré des centaines de milliers de personnes lorsqu'ils étaient au pouvoir à Phnom-Penh avant d'être chassés par les troupes vietnamiennes en 1979) « *refusent d'être désarmés et qu'ils comptent environ 40 000 soldats* ». — *(AFP).*

Vague de chaleur dans le bassin méditerranéen

La Grèce, en particulier Athènes, est, comme en 1987, accablée de chaleur. Le thermomètre est presque partout monté au-dessus de 40 °C. Il a même atteint 46 °C en Thessalie et 45 °C à Athènes. Depuis le 4 juillet, trente-cinq personnes au moins (dont 20 à Athènes) sont mortes et plus de 600 autres ont dû être hospitalisées. La vague de chaleur de 1987 avait causé la mort d'un millier de personnes. Les victimes sont, pour la plupart, des personnes âgées. A Athènes, la situation est rendue encore plus pénible par la pollution extrême de l'air. Dans plusieurs régions de Grèce continentale et des îles, des incendies ont détruit 10 000 hectares de maquis, forêts, oliveraies et cultures.

Le sud de l'Italie et la Sicile souffrent, eux aussi, de très fortes chaleurs (43 °C le 7 juillet à Cosenza en Calabre). Des incendies ont éclaté, notamment en Basilicate, où quatre hommes sont morts en combattant les flammes, et en Sicile. A Foggia (dans les Pouilles), 13 000 poulets ont été tués par la chaleur. La Turquie et Chypre sont aussi touchées par la vague de chaleur : 43 °C sur la côte turque, 40 °C à Nicosie et dans la plaine centrale de Chypre.

Enfin, la canicule sévit aux Etats-Unis où le Middlewest souffre d'une sécheresse exceptionnelle : 39,4 °C à Toledo (Ohio), 34 °C à Buffalo (Etat de New-York) depuis le 5 juillet. Nombre de records locaux de chaleur sont battus. — *(AFP, AP.)*

A la veille des vacances

Les prix ont augmenté dans l'hôtellerie et la restauration

A la veille des vacances, les prix dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés ont de nouveau beaucoup augmenté. Au mois de mai, l'INSEE a enregistré par rapport à avril une augmentation de 1 % dans les hôtels, de 0,5 % dans la restauration, de 0,6 % dans les cafés.

Coup de pouce avant les congés ou crainte de voir les prix à nouveau soumis à encadrement après les élections ? L'inflation dans ce secteur dépasse, en tout état de cause, celle qui a été enregistrée dans la moyenne des services (4,9 % sur douze mois). Elle atteint en effet 8,3 % pour l'hôtellerie, 5,2 % pour la restauration, 7 % pour les cafés.

L'annonce de ces chiffres va-t-elle déclencher une polémique avec la Chambre nationale de la restauration et de l'hôtellerie (CNRH) ? « *Les augmentations que nous avons enregistrées chez nos adhérents sont bien inférieures,* affirme le syndicat. *Nous avons, pour notre part, constaté une inflation* [annuelle] *de 3 % dans les hôtels, de 2,6 % dans les restaurants.* »

Comment expliquer de telles divergences ? La composition du panel de l'INSEE est remise en cause par la CNRH, essentiellement constituée d'un regroupement de chaînes. Or c'est dans les petits hôtels familiaux, ceux qui sont ouverts surtout durant la saison, que l'augmentation a été la plus forte. Dans l'hôtellerie de chaîne, les établissements ouverts toute l'année pratiquent des prix bas l'hiver (les tarifs baissent souvent de moitié en basse saison), aboutissant à une croissance annuelle modérée des tarifs. En outre, c'est essentiellement avec les chaînes que les tours-opérateurs négocient. « *Sur un marché européen devenu très concurrencé, nous sommes obligés de consentir des prix, même durant la saison* », affirme la CNRH. Les explications du syndicat valent aussi pour la restauration, puisqu'il regroupe les chaînes principales de restaurants et les grands indépendants. Quant à la Fédération nationale des cafetiers et débits de boissons, elle ne dispose pas, contrairement à la CNRH, d'un observatoire économique qui lui permettrait de contester les chiffres de l'INSEE.

Dans le secteur de l'hôtellerie, les déclassements consécutifs à la baisse du taux de TVA sur les « quatre étoiles » ont abouti à une réorganisation du marché. Pour la seule capitale, ce sont ainsi cinq mille chambres qui ont été déclassées. Les prix ont légèrement baissé dans les « quatre étoiles luxe » mais augmenté de 4 % dans les « quatre étoiles ». Les tarifs des trois étoiles, marché écrasé par les déclassements, sont légèrement à la baisse (1,3 %) tandis que les « deux étoiles » affichent une progression de 9,7 %.

M.-C. R.

Au conseil régional d'Aquitaine

M. Gilbert Mitterrand brigue la succession de M. Chaban-Delmas

BORDEAUX
de notre correspondant

Réélu député de la Gironde le 5 juin dernier, M. Jacques Chaban-Delmas, visé par l'application de la loi sur les cumuls, a dû choisir entre ses différents mandats. C'est ainsi que, voulant siéger au Palais-Bourbon et n'envisageant pas d'abandonner la mairie de Bordeaux qu'il dirige depuis quarante et un ans, le « duc d'Aquitaine » s'est résolu à abandonner la présidence du conseil régional, « *la mort dans l'âme et avec regret* », a-t-il précisé le 17 juin dernier en annonçant sa décision.

Deux candidats briguent, le lundi 11 juillet, sa succession. Le professeur Jean Tavernier, radiologue, ancien président de l'université de Bordeaux-II, élu en 1985 en Gironde sur une liste du RPR, sera opposé à M. Gilbert Mitterrand, fils cadet du président de la République, réélu député de la circonscription de Libourne le 12 juin.

Si la désignation de M. Mitterrand par les instances régionales du Parti socialiste et du Mouvement des radicaux de gauche s'est faite sans dificulté, celle de M. Tavernier est intervenue à la suite d'un processus un peu plus complexe.

Regroupés au sein de l'Union des démocrates de l'Aquitaine (UDA), les élus régionaux de l'UDF et du RPR ont chacun de leur côté, désigné un candidat à la candidature. Côté UDF, M. Didier Borotra, élu de la côte Basque, avait été préféré à M. Jean-François Pintat, sénateur et maire de Soulac (Gironde). Côté RPR, les hésitations de M. Jacques Valade, ancien ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avaient quelque peu retardé la manœuvre. Le président du conseil général de la Gironde, M. Valade, pourrait perdre sa majorité à l'issue des cantonales de l'automne. D'où l'idée d'un repli préventif sur la région. Finalement, M. Valade conduira une fois encore la bataille des cantonales, laissant à M. Tavernier le soin d'être candidat à la présidence de la région.

Trouver deux voix à droite

L'issue du scrutin n'est d'ailleurs pas assurée. La composition de l'assemblée — 39 UDA, 4 FN, 32 PS-MRG et 8 PC — rend nécessaire pour la droite l'appoint des voix du Front national. A gauche, M. Mitterrand peut compter, dès le deuxième tour, sur l'apport des suffrages communistes.

En présentant sa candidature il a pris soin de l'appuyer sur une lettre-programme articulée autour de trois thèmes généraux — après la « Lettre aux Français », voici la « Lettre aux Aquitains », ont ironisé quelques mauvais esprits : l'éducation-formation, le développement économique, enfin les infrastructures et l'équilibre du territoire.

Il est évident que se dégage de ce texte un parfum d'ouverture et de rassemblement. C'est dans l'air du temps. Mais le dernier point, qui traite de l'équilibre du territoire, est peut-être moins innocent qu'il n'y paraît. Dans la mesure où beaucoup d'élus de l'UDA — notamment des Pyrénées-Atlantiques — vivent parfois difficilement à l'intérieur de leur propre groupe ce qu'ils nomment « *l'hégémonie girondine* », des surprises peuvent encore se produire. Même si M. Mitterrand est aussi un élu de la Gironde...

Lors de sa dernière élection, en 1985, M. Chaban Delmas avait obtenu une voix qui ne pouvait venir que de la gauche. Pour être élu, M. Mitterrand devra en trouver au moins deux à droite.

(Intérim).

EN BREF

● **M. Rocard à Bonn.** — C'est à Bonn, le lundi 18 juillet, que le chef du gouvernement, M. Michel Rocard, fera son premier voyage officiel à l'étranger en tant que premier ministre. Au cours de cette visite en RFA, il rencontrera le chancelier Helmut Kohl.

● **Les présidents des régions d'outre-mer à l'Hôtel Matignon.** — Les représentants des quatre régions d'outre-mer, MM. Camille Darsières président apparenté socialiste du conseil régional de la Martinique, Félix Proto, président socialiste du conseil régional de la Guadeloupe, Georges Othily, président apparenté socialiste, du conseil régional de la Guyane et Lilian Payet, vice-président du conseil régional de la Réunion, ont été reçus, le vendredi 8 juillet, par le premier ministre à l'hôtel Matignon. Une autre rencontre est prévue « *avant la fin octobre* » pour examiner « *des propositions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie et d'existence* » des populations d'outre-mer.

Les quatre élus ont également proposé à M. Rocard un échéancier visant à rétablir d'ici à 1991 l'égalité sociale entre les DOM et la métropole.

● **M. Pierret, président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts.** — M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges, ancien rapporteur général du budget, assurera désormais la présidence de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations qu'exerçait jusqu'à présent M. Jean-Pierre Soisson, nommé ministre du travail.

● **M. Carignon choisit l'Isère.** — M. Alain Carignon, maire RPR de Grenoble, a annoncé, le vendredi 8 juillet, son intention de se démettre de son mandat de député afin de conserver la présidence du conseil général de l'Isère. Elu le 5 juin dans la première circonscription, l'ancien ministre de l'environnement doit abandonner l'un de ses trois mandats afin de se plier à la loi limitant le cumul des fonctions électives.

Dans un entretien accordé au *Dauphiné libéré,* M. Carigon, qui avait d'abord annoncé le 20 juin son intention de quitter l'assemblée départementale, est revenu sur cette décision : « *Je choisis l'Isère car je préfère bâtir que discourir (...), construire que discuter.* »

[M. Carignon peut continuer d'exercer ses trois mandats jusqu'à ce que le Conseil constitutionnel rende sa décision sur le recours dont il a été saisi sur l'élection dans la première circonscription de l'Isère. Si le scrutin est validé, le maire de Grenoble sera alors automatiquement démis de son mandat quinze jours plus tard. Une élection partielle sera ensuite organisée dans un délai de trois mois.]

● **CHINE : quarante et un morts après une tornade.** — Selon un bilan provisoire, un éboulement provoqué par une tornade a causé la mort d'au moins quarante et une personnes, le mercredi 6 juillet, dans la ville de Jone (province de Gansu). Dix mille personnes seraient touchées par la catastrophe.

Rencontre RPR-UDF le 28 juillet

MM. Jacques Chirac, président du RPR, et Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, se rencontreront le jeudi 28 juillet, chacun conduisant une délégation de son mouvement.

L'organisation de cette réunion répond au souci commun du RPR et de l'UDF. Côté UDF on indique que selon le schéma habituel, la délégation comprendra un représentant de chacune des formations (PR, CDS, Parti radical, PSD, clubs et adhérents directs).

Côté RPR on précise que « *cette réunion devrait permettre de fixer les modalités d'une concertation régulière entre les deux formations* » afin d'aborder « *en priorité les questions de fond qui concernent la vie quotidienne des Français, notamment le problème de l'emploi et de l'avenir du pays, en particulier l'échéance de 1992* ».

L'UDF fera précéder cette rencontre d'une réunion de son bureau politique, le 27 juillet.